

SESSION 2020

AGREGATION CONCOURS EXTERNE
--

Section : GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE SUR DOSSIER : CONCEPTS ET MÉTHODES DE LA GÉOGRAPHIE
--

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le candidat étudie, au choix, un des trois dossiers.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1000A	103	1262

OPTION A : « ESPACE, TERRITOIRE, SOCIETE »
Sujet : Le lieu en géographie

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 (5 points) : Lieu, haut-lieu, géosymbole, non-lieu, hyper-lieu : définissez synthétiquement et mettez en relation ces notions, en les replaçant dans l'histoire de la géographie.

Question 2 (5 points) : Qu'apportent les notions dont la liste figure dans la première question à l'analyse spatiale et territoriale ? Dans quels champs de la géographie s'inscrivent-elles ?

Question 3 (5 points) : Dans la pratique, quels usages socio-culturels, économiques, politiques, sont faits de ces lieux et quels acteurs engagent-ils ?

Question 4 (5 points) : Quelles limites et dérives ces usages impliquent-ils ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

Document 1. Texte. « **Article Lieu** », Pascal Clerc, *Hypergé*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article214>

Document 2. Texte. « **Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique** », Bernard Debarbieux, 1995, *L'Espace géographique*, tome 24, n°2, pp. 97-112. www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1995_num_24_2_3363, extraits.

Document 3. Texte. « **Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du fest-noz en Bretagne** », Olivier Goré, 2006, *Norois*, n°198, <http://journals.openedition.org/norois/2014>, extraits.

Document 4. Texte. « **M. Augé. Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité** », compte-rendu de lecture par Marc Abélès, 1994, *L'Homme*, tome 34, n°129, pp. 193-194. https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1994_num_34_129_369701, extraits.

Document 5. Texte. « **Michel Lussault. Times Square est l'exemple parfait de l'hyper-lieu : exaspéré, avec de l'humain porté à ébullition** », propos recueillis par Catherine Calvet, 24 février 2017, *Libération*. http://www.liberation.fr/debats/2017/02/24/michel-lussault-times-square-est-l-exemple-parfait-de-l-hyper-lieu-exaspere-avec-de-l-humain-porte-a_1550858.

Document 6. Photographie et texte. **Couverture et présentation de l'ouvrage *Le Vésuve en éruption*** paru en 2013 sous la direction d'Emilie Beck Saiello et Dominique Bertrand, Istituto italiano di scienze umane, Université Blaise Pascal, Presses Universitaires de Clermont-Ferrand.

Document 7. Texte et carte. « **Tanna, les hommes lieux** », Joël Bonnemaïson, 1987, Editions de l'Orstom, extrait du chapitre 5 « Le temps de la fondation ».

Document 8. Texte, tableau, photographies. « **La symbolique des lieux urbains en France lors des attentats de janvier 2015** », Charles-Edouard Houllier-Guibert, *EchoGéo*, Sur le Vif, mis en ligne le 19 janvier 2016, <http://journals.openedition.org/echogeo/14437>, extraits.

Document 9. Photographie. **Carte postale multi-vues britanniques**, en vente sur le site internet de *Lambert souvenirs London*, spécialisé dans « les cartes postales différentes avec des multi-vues de tous les emblèmes, les monuments, les lieux et les places de Londres », <https://www.lambertsouvenirs.com/>

Document 10. Graphiques. « **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** », 2017, extrait du site internet de la Patrimathèque, <http://www.patrimatheque.com/fiche-lunesco/>

10 a) Les biens du patrimoine mondial de l'Unesco en 2017.

10 b) Classement des 30 premiers pays dont les sites sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Document 11. Texte. « **Les noms gravés sur les monuments aux morts, héroïques victimes des territoires de la République ?** », Franck Davis, 2016, publié sur le site *Doc'géo*, <https://docgeo.hypotheses.org/339>, extrait.

Document 12. Texte. « **Corps et imaginaires géographiques : l'espace des cartes postales régionales érotiques** », Stéphane Valognes, 2013, *Norois*, 229, pp. 39-51, <https://journals.openedition.org/norois/4844>, extraits.

Document 13. Texte et carte. « **Pèlerinage, développement urbain et mondialisation : l'exemple de Lourdes** », Marie-Hélène Chevrier, 2016, *Géococonfluences*, mis en ligne le 19 octobre 2016 <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/fait-religieux-et-construction-de-l-espace/corpus-documentaire/pelerinage-lourdes>

13 a) Texte, extraits

13 b) Carte

Document 14. Photo et légende. « **La colline d'Hollywood - Los Angeles** », site internet *Easy Voyage*, https://www.easyvoyage.com/photos/etats-unis/4747_losanjeles-3929

Document 15. Capture d'écran. « **9 novembre 1993 : la destruction du pont de Mostar, un géosymbole dans la guerre** », blog de Bénédicte Tratnjek, 2013, <http://geographie-ville-en-guerre.blogspot.com/2013/11/9-novembre-1993-la-destruction-du-pont.html>

Document 16. Texte et photographie. « **Bientôt plus personne n'aura le droit de grimper Uluru, rocher sacré des Aborigènes d'Australie** », Luc Vinogradoff, 2017, *Le Monde*, 01.11.2017, https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2017/11/01/bientot-plus-personne-n-aura-le-droit-de-grimper-uluru-rocher-sacre-des-aborigenes-d-australie_5208797_4832693.html, extraits.

Tous les documents ont été consultés en 2019.

Document 1 – Pascal Clerc, *Hypergéométrie*, article « lieu ». <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article214>

Dans leurs écrits, les géographes « classiques » et nombre d'auteurs contemporains ne cessent de faire référence à ce que le sens commun définit comme des lieux, c'est-à-dire des portions déterminées et singulières de l'espace auxquelles sont associés des toponymes. Pourtant, pendant longtemps le terme de « lieu » n'est presque pas employé (« contrée » ou pays peuvent faire figure de synonyme) ou, parce que l'on juge qu'il ne relève pas du langage scientifique, défini par les auteurs des dictionnaires de géographie. Il faut attendre la rupture paradigmatique des années 1960-70 pour voir apparaître, en plus de ce sens commun et assez vague qui perdure, deux acceptions précises du terme.

La première relève du champ de l'analyse spatiale. Le lieu y est défini comme une unité spatiale élémentaire dont la position est à la fois repérable dans un système de coordonnées et dépendante des relations avec d'autres lieux dans le cadre d'interactions (Béguin, 1979).

Les lieux sont l'endroit où se localisent les phénomènes géographiques, que ceux-ci soient des populations, des objets matériels ou des fonctions. Ces phénomènes constituent autant d'attributs permettant de caractériser lesdits lieux. L'analyse spatiale étudie les arrangements spatiaux des lieux en tentant de trouver des logiques d'organisation, que ces lieux soient regroupés sous la forme d'un semis de points ou mis en relation avec d'autres lieux en étant les points d'appui (nœuds, carrefours, etc.) de réseaux (Pumain, Saint Julien, 1997).

Un certain nombre d'indicateurs tentent d'évaluer les degrés de concentration, de spécialisation, d'**accessibilité** des différents lieux afin de cerner à la fois la spécificité de chacun, mais aussi leur degré d'adéquation avec des modèles généraux d'interprétation. Nombre de ces modèles placent la **distance** entre les lieux – les tentatives des sociétés humaines pour la réduire, ou pour certains groupes de l'accroître – au cœur de leur fonctionnement. Bien entendu la distance entre les lieux est relative et les métriques qui permettent de l'établir varient selon les hommes, les territoires et les moments. Ce sont alors les pratiques et les regards qui font les lieux ; en ce sens, il y en aurait donc de toutes tailles, du local au mondial.

On le sait, la distance représente une résistance aux échanges et aux flux entre les lieux. Elle instaure l'espace et rend le contact difficile. Elle permet en outre de poser la question de l'échelle du lieu. Pour certains géographes, le lieu est local (comme le suggère l'étymologie) parce qu'à cette échelle, la distance peut être considérée comme nulle, les interactions multiples et la familiarité spatiale plus facile.

La seconde acception se colore de diverses nuances mais toujours autour de l'idée d'une relation entre un ou des individus et une portion de l'espace ou, dans une portion de l'espace. En 1974, la revue *Progress in geography* publie un article de Yi-Fu Tuan « Space and place: humanistic perspective ». À travers une approche dite « humaniste » (imparfaite traduction de *humanistic geography*), Tuan fait le point sur le concept de lieu avant que d'autres géographes anglo-saxons comme J. N. Entrikin et R. D. Sack reprennent et prolongent cette réflexion. En France, si l'on excepte les travaux d'A. Frémont sur l'espace vécu (1976), l'intérêt pour le lieu est plus tardif. À la rencontre des géographies sociale, culturelle et des représentations, et à partir du milieu des années 1980, V. Berdoulay, A. Berque, B. Debarbieux ou G. Di Méo reconsidèrent les recherches anglo-saxonnes.

Selon la perspective humaniste, l'étude des lieux s'inscrit dans une réflexion sur la géographicités (*cf.* la seconde acception de ce terme proposée par Marie-Claire Robic) de l'être et se rapproche du concept de territoire. Ce regard renvoie directement aux travaux d'Éric Dardel mais aussi à la conception heideggerienne de l'espace et de l'idée d'habiter, ainsi qu'à la phénoménologie de Bachelard. Le lieu est l'endroit où la relation homme-terre est la plus étroite mais il peut aussi chez Dardel désigner la terre toute entière en tant que base de l'existence humaine. Le lieu et l'homme se fondent mutuellement ; le lieu participe de l'identité de celui qui en est – chacun se définit, et définit son environnement, notamment par son appartenance spatiale – et les individus donnent une identité, et même plus fondamentalement une existence, au lieu. Cette relation étroite permet la métaphore de l'enracinement et suppose une dimension temporelle. Le lieu s'inscrit dans la durée ; il est mémoire et temps cristallisés.

Le lieu de la géographie humaniste est plus qu'un point, un nom ou une localisation : il signifie. Il a un sens (*sense of place*), une identité, une personnalité écrivent certains auteurs. Dans ces conditions, des valeurs peuvent être affectées aux lieux ; ainsi, toute une littérature a été consacrée aux lieux, lieux symboliques ou autres lieux exemplaires.

Notons au passage que Vidal de la Blache dans *Le tableau de la géographie de la France* (1903) étudie la France comme un lieu ; la « personnalité » du territoire national, la référence aux racines et à l'histoire, le lien social particulier qui prend forme sur la « terre de France », le *genius loci* (il emploie l'expression) propre à celle-ci sont quelques-uns des traits qui renvoient assez précisément aux approches contemporaines du concept.

À côté de cette relation ontologique entre les individus et la terre, le lieu peut aussi être abordé comme le produit d'une relation sociale ; un espace « fait » lieu lorsque s'y développent des relations entre des individus en situation de co-présence. L'abolition de la distance entre eux semble être le principal facteur facilitant ces relations. Les travaux de Marc Augé sur les « non-lieux » (1992) éclairent en creux cette approche : il les définit comme des espaces mono-fonctionnels et cloisonnés caractérisés par une circulation ininterrompue et *in fine* peu propices aux relations sociales.

Penser les lieux dans le cadre de la post-modernité ouvre à des réflexions nouvelles. Si les lieux ne sont que le produit de relations – entre l'homme et la terre, et entre des hommes – et surtout de la conscience de ces relations, les lieux et les non-lieux n'existent pas de façon absolue. Une aéro-gare (c'est un des exemples proposés par M. Augé) peut être « habitée » ; elle n'est qu'un non-lieu potentiel dont le devenir est lié à des pratiques sociales. Dans le même ordre d'idée, les lieux peuvent être nomades et/ou éphémères. Ils n'existent que par le biais d'interactions, ils vivent le temps d'une fête ou d'un marché ou suivent ceux qui transportent leur maison avec eux. Ainsi dans le film *Playtime*, un lieu surgit, presque de façon accidentelle, au sein de l'espace cloisonné et sans âme d'un restaurant. Le lieu est une potentialité que l'existence humaine et/ou les relations sociales réalise.

Document 2 – Bernard Debarbieux, 1995. « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, tome 24, n°2, 1995, pp. 97-112. www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1995_num_24_2_3363

La façade de la gare du Nord à Paris est ornée d'un chapelet de statues rigoureusement identiques, seulement différenciées par le nom d'une ville gravé sur leur socle. Ces statues de femmes, allégories interchangeables de cités du Nord de la France, rythment la façade de l'édifice et lui confèrent un équilibre monumental. À la gare de Lyon, c'est dans les salons du restaurant « le Train Bleu » que l'on trouvera des évocations de villes et de sites des rives de la Méditerranée, sous la forme de peintures murales tapissant le plafond de l'édifice. Et quantité d'autres gares, à Paris comme en province, reprennent ce principe d'ornementation. De cette façon, chacune de ces gares met en scène les plus notoires des lieux desservis ; en outre, le mode même de figuration et de mise en scène de ces lieux autres invite à y voir une référence à un espace englobant, celui qu'irrigue et structure le réseau dont la gare parisienne est la tête et la porte à la fois, la scansion des noms et des images de villes symbolisant les pôles urbains et touristiques de l'espace ainsi desservi. Cette mise en scène gravée dans la pierre et peinte sur le plâtre montre qu'un lieu, ici une gare, peut désigner bien d'autres objets géographiques que lui-même ; sa configuration, les signes qui y sont gravés, la fonction même, pratique et symbolique, qu'on lui reconnaît habituellement peuvent évoquer d'autres lieux, voire des espaces englobants qu'il rend présents à l'esprit. Un lieu peut donc donner à voir et amener à la conscience d'autres lieux évidemment absents et un espace englobant, certes présent par l'une de ses parties — le lieu où l'on est — mais inaccessible aux sens.

C'est cette caractéristique sémantique des lieux qui nous intéressera ici. Elle repose sur ce que nous pouvons appeler un « double paradoxe géographique ». En effet, la définition que notre sens commun donne du lieu — sa localisation et la spécificité intrinsèque de ses attributs — côtoie un message symbolique apparemment contraire : l'évocation du lieu peut intervenir en tout autre lieu ; sa signification s'inscrit dans un système d'équivalences et de dépendances impliquant d'autres lieux ; elle peut même référer à un espace englobant, d'une tout autre échelle. Autrement dit, par significations interposées, un lieu figure dans un autre, un espace échappe à son échelle et se condense dans un des lieux qui le constituent. Par ce jeu d'évocation iconographique ou allégorique, les significations semblent se jouer des distances et des échelles géographiques. En étudiant le principe et les modalités de l'un de ces paradoxes, celui de l'évocation du territoire par ses lieux symboliques, nous voudrions montrer ici que ces significations ne participent pas d'un futile jeu d'images ; nous pensons qu'elles participent véritablement et de façon essentielle de la construction du territoire. [...]

Spécificité du haut lieu ?

Le haut lieu relève-t-il d'une catégorie spécifique ? La réponse dépend bien évidemment de l'acception que l'on donne à l'expression. Et si l'on en juge par le contenu de l'une des publications les plus récentes (*Autrement*, mai 1990), l'éventail des acceptions est tel qu'une réponse unique serait impossible à formuler. Nous n'en retiendrons ici que quelques-unes.

Si l'on se fie à l'étymologie, le haut lieu est spécifié par son caractère sacré au sein d'une cosmogonie d'essence religieuse. La signification essentielle qu'on lui associe n'est donc pas de nature territoriale, au sens où nous avons employé ce terme jusqu'à présent. En effet, Mircea Éliade a bien montré que l'émergence de l'espace sacré procède par discontinuité et par désolidarisation du lieu sacralisé de l'espace profane. Il est un

lieu « qualitativement différent du milieu cosmique environnant, une zone qui se singularise et se détache à l'intérieur de l'espace profane ».

Le lieu sacré assure la communication des mondes et la mise en relation du Ciel et de la Terre. Il est inscrit dans deux univers à la fois, l'un terrestre et visible, l'autre céleste et invisible. On se trouve donc toujours dans une double dialectique du visible et de l'invisible d'une part, et du local et de l'englobant d'autre part. Mais si condensation il y a, elle ne porte pas tant sur le territoire des hommes que sur le cosmos, quand le lieu sacré est perçu et éventuellement structuré comme une représentation du cosmos, une *imago mundi*. Toutefois, en continuant d'emprunter les traces de Mircea Éliade, à cette signification cosmogonique, première en importance probablement, s'ajoute une signification plus territoriale cette fois. Le lieu sacré est à la fois *imago mundi* et centre du Monde, condensation cosmogonique et pôle territorial. Il est un point du territoire qu'il structure symboliquement en mettant ce dernier en relation avec les mondes différents. C'est parce que sa sacralisation le détache de l'espace profane qui l'environne qu'il peut inscrire ce dernier dans le cosmos. Ainsi, il parle du territoire même s'il s'agit moins d'en produire une image claire et finie qu'une inscription cosmogonique.

En outre, et c'est là l'essentiel, à la dimension religieuse et spirituelle du haut lieu s'adjoint une dimension sociale qu'il ne faudrait pas laisser dans l'ombre. En effet, la relative faiblesse de la signification territoriale face à la signification cosmogonique tient à la prétention universaliste du message religieux. Mais les religions modernes se sont dotées d'Églises qui ont œuvré à la maîtrise des hommes et des espaces dans un monde que l'on sait depuis toujours multiconfessionnel. Comme le disait Robert Sack (1986), lui-même à la suite de Sheldon Wolin (1960), à « l'Église invisible » s'est adjointe « l'Église visible », la seconde ayant construit un rapport à l'espace qui est de nature essentiellement territoriale. Par conséquent, le sens attaché par les Églises aux hauts lieux et les pratiques qu'elles ont suscitées à leur égard combinaient un ordre cosmogonique et un ordre territorial, une signification verticale et une signification horizontale, la première ayant l'avantage de justifier la seconde en la rendant dépendante d'une détermination naturelle ou divine. Dans ces conditions, si l'on voit dans le haut lieu un point d'ancrage de la croyance et un outil servant à l'organisation sociale et spatiale de cette croyance, rien n'empêche l'application de la notion à d'autres croyances et à d'autres constructions territoriales, l'État-nation par exemple. Il ne s'agirait plus dès lors d'un glissement d'usage du terme d'une thématique sociale à une autre ; il s'agirait de prendre acte du déplacement des objets sur lesquels portent les imaginaires contemporains ; Claude Rivière écrivait récemment que « les mythes modernes ont pour caractéristique d'être sociogoniques et non cosmogoniques » (Rivière, 1991, p. 5). À la condensation cosmogonique d'inspiration religieuse succède une condensation territoriale d'inspiration sociale et politique. Les hauts lieux de la nation sont donc les symboles localisés qui condensent le territoire collectif et exaltent une certaine conception de la nation. Sont susceptibles d'appartenir à cette catégorie des lieux géographiques aussi variés que des champs de bataille (la défense du territoire par la vertu de la cohésion nationale incarnée par l'armée), les capitales et les lieux symboliques liés à leur fonction de capitale (musées nationaux, panthéons, etc.). Dans ces conditions, il est possible d'assimiler les hauts lieux en tant que construits socioterritoriaux aux lieux de condensation symbolique dont nous avons fait une de nos catégories d'analyse.

Document 3 - Olivier Goré, 2006. « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du fest-noz en Bretagne », *Norois*, n°198 | 2006/1. <http://journals.openedition.org/norois/2014>

[...] Développé par J. Bonnemaïson pour appréhender le rapport singulier entre la société mélanésienne et son territoire, le concept de géosymbole peut servir à décrire la relation culturelle que la société bretonne contemporaine entretient avec son territoire. Dans le contexte de la société mélanésienne « un lieu, un relief, un itinéraire, une route, une construction, un site qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prennent aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée peuvent être considéré comme des géosymboles » (Bonnemaïson, 1992). Les géosymboles sont des lieux culturels porteurs d'identité, et chargés de sens et de mémoire. S'il s'applique plus facilement à des sociétés vernaculaires, fondées sur des formes d'enracinement traditionnel, comme les Inuinnait (Collignon, 2002), le concept de géosymbole peut aussi s'appliquer aux sociétés contemporaines structurées sur des nouvelles formes d'enracinement. Dans les sociétés vernaculaires les géosymboles non seulement fondent mais aussi produisent l'espace social. La relation culturelle qui relie la société à son territoire est particulièrement forte. Le géosymbole produit des sociétés enracinées. Dans les sociétés contemporaines cette relation culturelle est moins forte. Le géosymbole ancre momentanément des sociétés faiblement enracinées ou en voie de déracinement. Le territoire breton renferme par exemple un certain nombre de formes spatiales qui ancrent momentanément, le temps d'un événement par exemple, la

société bretonne. Elles participent à la construction identitaire de la Bretagne. D'origines diverses, ces géosymboles sont les témoins de la forte interaction entre culture et espace dans le processus de construction de la territorialité bretonne.

En Bretagne, les géosymboles sont des marqueurs spatiaux qui forgent une identité construite socialement. Ce sont à la fois des produits de stratégies identitaires, notamment à des fins touristiques, et de rapports sociaux qui mobilisent la société bretonne. Les paysages littoraux, comme les landes du cap Sizun dans le Finistère Sud ou l'Aber-Wrac'h dans le Finistère-nord, servent par exemple de « décors » à de nombreuses cartes postales sur la Bretagne. La pointe du Raz à l'extrémité du Cap Sizun accueille plus de 1,5 million de visiteurs par an et l'Aber-Wrac'h, un des sites bretons les plus fréquentés par les randonneurs, abrite aussi une importante flotte de bateaux de plaisance. Sites touristiques de grande fréquentation, ce sont des éléments du patrimoine naturel régional. Cette valeur patrimoniale leur confère donc un sens, une dimension identitaire qui n'est jamais autant perceptible que lorsque ces paysages se retrouvent menacés. Comme à la fin des années 1970 lorsqu'il est décidé d'installer une centrale nucléaire près de la Pointe du Raz ou comme lors des marées noires (*Torrey Canyon* : 1967, *Olympic Bravery* : 1976, *Amoco Cadiz* : 1978, *Gino* : 1979, *Tanio* : 1980, *Erika* : 1999, *Prestige* : 2002) qui ont régulièrement souillé les côtes nord et sud de la Bretagne. Le mouvement anti-nucléaire de Plogoff, qui est d'abord un combat contre la menace d'une dégradation du paysage de la pointe du Raz est aussi un des symboles de la construction du discours régionaliste des années 1970 (Porhel, 2005) et l'émotion soulevée dans toute la Bretagne à chaque marée noire montre l'attachement particulier des habitants de la région pour leur environnement naturel. Dans ces circonstances, ces paysages ne sont pas seulement des éléments du patrimoine à sauvegarder, ce sont aussi des fragments de l'identité régionale qu'il faut défendre. Si l'identité mélanésienne découle de la mémoire et des valeurs attachées aux lieux (Bonnemaison, 1985), l'identité bretonne s'est forgée, notamment durant les années 1970, sur des idéologies écologistes qui témoignent de l'attachement des Bretons à leur patrimoine naturel. Suivant une « dynamique cumulative », qui veut que deux mouvements se favorisent l'un l'autre et s'imprègnent mutuellement dans un mouvement ascendant, les luttes écologistes et le renouveau culturel breton ont tous deux marqué les années 1970 en Bretagne (Kernallegenn, 2004). Plogoff et Portsall (petit port de la côte nord-finistérienne qui a vu s'échouer l'*Amoco Cadiz* dans la nuit du 16 au 17 mars 1978) sont deux traces géographiques de cette mémoire collective bretonne, des géosymboles de la territorialité bretonne.

C'est également un mouvement de mobilisation qui témoigne de la fonction symbolique d'un autre lieu culturel, le palais du parlement de Bretagne à Rennes. Créé en 1553 par le roi de France, Henri II, pour accueillir une cour de justice chargée des affaires les plus importantes et des appels, ainsi que de l'administration des affaires civiles de la province, le Palais du Parlement est aujourd'hui « un élément du patrimoine hautement symbolique » (Simon, 1999) pour la Bretagne. Il est devenu « un symbole construit par ceux qui, dans la nécessité, cherchent un ancrage à leur culture et leur sentiment d'appartenance » (Croix et Veillard, 2000). Cette fonction identitaire s'est notamment révélée lorsqu'il s'est trouvé menacé lors de l'incendie de la nuit du 4 au 5 février 1994. L'important mouvement de solidarité qu'a suscité la reconstruction du Palais du Parlement suite à cet incendie témoigne d'un attachement particulier des Bretons pour ce monument. L'État, les collectivités locales, les entrepreneurs, la presse régionale et un grand nombre de particuliers se sont mobilisés pour que la Bretagne retrouve rapidement en état un de ses plus célèbres monuments. Érigé par les régionalistes en un symbole d'une autonomie perdue depuis la disparition officielle du duché de Bretagne en 1790, le Parlement [...] peut être assimilé à un géosymbole de la territorialité bretonne. [...]

À la fois élément du patrimoine et porteur d'identité, le géosymbole est un puissant vecteur de la territorialité régionale. « Les individus et les collectifs sociaux s'approprient des territoires sur des registres essentiellement cognitifs ou symboliques, sans déployer, le plus souvent, de dispositifs de contrôle et de défense qui définissent le sens "dur" de l'appropriation » (Debarbieux, 2003). La pratique musicale favorise ces formes d'appropriation. La musique « peut devenir par elle-même support et oriflamme d'expression identitaire et de territorialité » (Romagnan, 2000). Le fest-noz¹, forme de médiation spatiale issue de la pratique de la musique traditionnelle en Bretagne, développe par exemple une importante dimension symbolique. Principal support du renouvellement du patrimoine musical et chorégraphique régional, le fest-noz est un objet spatial vecteur de territorialité bretonne, un géosymbole de la Bretagne. [...]

¹ Un fest-noz (celt. *fest* fête, *noz* nuit) est une « assemblée festive qui a lieu le soir en Bretagne. Fête paysanne jusqu'au début du XX^e siècle, il est devenu aujourd'hui l'occasion de nombreuses animations, notamment estivales, à l'intention des touristes » (dictionnaire Larousse).

Document 4 – Marc Abélès, compte-rendu de lecture, 1994, « M. Augé. Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité », *L'Homme*, tome 34 n°129, pp.193-194.

https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1994_num_34_129_369701

[...] le monde où nous vivons, par opposition aux sociétés traditionnelles, est caractérisé par un triple excès : un temps surchargé d'événements, un espace où l'on passe sans cesse d'une échelle à l'autre, du village au planétaire, et dont la circulation et la délocalisation sont les figures familières ; en contrepoint de ces phénomènes, une concentration forte sur le moi-sujet. Cette surabondance événementielle et spatiale, cette individualisation des références, définissent ce qu'Augé désigne comme la surmodernité. Comme on le voit, cette dernière met en jeu trois données constitutives du questionnement anthropologique : le temps, l'espace, le sujet. En même temps, la surmodernité pose très crûment la question de l'articulation de notre appréhension du contemporain et des strates qui relèvent d'une antériorité pensée comme tradition ou archaïsme. Pour mieux éclairer cette réflexion, l'auteur développe une investigation qui privilégie la dimension spatiale.

Afin d'analyser la manière dont l'espace est pratiqué et pensé dans notre société, il propose une première définition du lieu tel qu'il apparaît aux anthropologues : une « construction concrète et symbolique de l'espace à laquelle se réfèrent tous ceux à qui elle assigne une place » (p. 68). Itinéraire, carrefour, centre constituent ce dispositif spatial. Le lieu est tout à la fois imprégné d'histoire, repère pour les individus, théâtre des relations qu'ils entretiennent au quotidien. L'univers contemporain propose cependant, à côté de cette perception rassurante d'un espace propice à la sociabilité, un tout autre type d'expérience. L'aéroport, l'autoroute, les grandes surfaces sont par excellence les territoires de la surmodernité : l'on y circule silencieusement, dans l'anonymat. Il ne s'agit pas de flâner, voire de s'égarer, tout est ici finalisé en vue d'objectifs bien précis : les individus voyagent, achètent, etc. M. Augé qualifie ces espaces de « non-lieux » : des lieux où la solitude et la similitude se substituent à l'identité et à la relation ; des lieux qui ne font plus sens autrement que par les commentaires, les messages, les injonctions qu'ils produisent à l'intention de leurs utilisateurs. L'exemple de l'autoroute, où le paysage est mis à distance au profit des textes censés le signaler, est révélateur. L'information standardisée interpelle l'individu enfermé dans son cocon. Dans cette situation, le sujet est voué à l'anonymat des stations-services et des chaînes d'hôtel. « Les non-lieux créent de la contractualité solitaire », note M. Augé (p. 119). L'expression de voyageur disparaît d'ailleurs au profit de celle de passager ; de même ne parle-t-on plus de carrefour, mais d'échangeur. Dans l'approche des sociétés contemporaines, l'anthropologie doit donc prendre au sérieux cette « expérience du non-lieu », tout aussi constitutive de notre rapport au monde et aux autres que les formes plus traditionnelles d'appartenance territoriale. Approfondir l'analyse du non-lieu est sans doute le moyen d'éviter l'écueil d'une conception qui ferait de la surmodernité et de la figure spatiale qu'elle revêt aujourd'hui l'expression d'une illusion ou d'une aliénation. En déterminant pour objet de recherche la relation complexe qu'entretiennent lieux et non-lieux dans nos pratiques et nos représentations, l'anthropologie accède au plus profond de nos inquiétudes et de nos obsessions, que celles-ci s'incarnent dans le personnage de l'immigré ou dans la machinerie historique du « réveil des nationalismes ». Dans l'Europe en construction, n'est-il pas plus que jamais indispensable de penser ensemble l'identité et la relation, la localisation et la mobilité ? On mesure l'enjeu que représente, dans cette perspective, le développement de cette « anthropologie de la surmodernité » dont M. Augé pose ici les fondements.

Document 5 – « Michel Lussault. Times Square est l'exemple parfait de l'hyper-lieu : exaspéré, avec de l'humain porté à ébullition », propos recueillis par Catherine Calvet, *Libération*, 24 février 2017.

http://www.liberation.fr/debats/2017/02/24/michel-lussault-times-square-est-l-exemple-parfait-de-l-hyper-lieu-exaspere-avec-de-l-humain-porte-a_1550858

Venise, Occupy Wall Street, « jungle » de Calais... Le géographe Michel Lussault a recensé ces espaces mondialisés et connectés où se rassemblent les individus, soit par affinités touristiques ou politiques, soit par nécessité. Leurs enjeux locaux et internationaux donnent l'impression qu'ils appartiennent à tous.

Certains veulent croire que la mondialisation a fait disparaître les aspérités, notamment géographiques. Tous les centres-villes du monde se ressembleraient, avec les mêmes fast-foods et enseignes de vêtements globalisées. Le géographe Michel Lussault prend le contre-pied absolu de cette vision javellisée.

Dans son dernier essai, *Hyper-Lieux, les nouvelles géographies de la mondialisation* (Seuil), il développe le concept des « hyper-lieux » qui, au contraire, clignotent fortement sur le planisphère pour des raisons politiques, touristiques, culturelles ou commerciales. Venise, Times Square, Calais ou Ferguson, autant de

noms qui ont une signification locale et globale. Dans son livre, Michel Lussault est allé observer de près ces lieux mondialisés qui de loin se ressemblent tous mais constituent en vérité des échantillons d'un monde agité de conflits et traversé par les inégalités.

La mondialisation se traduit par l'urbanisation généralisée de la planète... Toutes les mégapoles finissent-elles par se ressembler ?

Ce processus d'urbanisation semble en effet promouvoir des formes urbaines semblables. Mais l'uniformisation des styles de vie s'accompagne d'un regain d'importance des processus de localisation. Ils ont été décrits à leur manière par des anthropologues culturels, comme Arjun Appadurai, Homi K. Bhabha ou Kwame Anthony Appiah. Tous constatent qu'une *world culture* est certes apparue, mais qu'elle est accompagnée de l'émergence de nouvelles cultures situées. Il en est de même pour l'analyse des espaces de vie : bien sûr, la standardisation s'impose, mais en même temps, ils sont de plus en plus différenciés en lieux intensément investis par les individus et les groupes. Cet essai me vient d'une insatisfaction après la lecture du livre de l'anthropologue Marc Augé *Non-Lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité* (Seuil, 1992). Cet ouvrage a beaucoup marqué et à raison. Mais je n'ai jamais compris la notion de non-lieu, qui m'a toujours semblé être une aporie. Il s'agit d'une approche purement formelle et extérieure. Dès qu'on se penche sur les pratiques spatiales des individus, leurs interactions, on s'aperçoit que tout espace est cohabitable, même les pires, même la « jungle » de Calais. Il y a du local partout. Mais je pense que la caractéristique du monde contemporain, en raison de sa mobilité, de sa connexion, de son urbanité et de son caractère anthropocène de plus en plus marqué, est de produire de nouveaux lieux qui ne se lisent pas comme les anciens. De la notion de non-lieu, je suis donc passé à celle « d'hyper-lieu ».

Comment définiriez-vous le plus simplement possible un « hyper-lieu » ?

Pour simplifier, je dirais qu'on reconnaît un hyper-lieu au fait qu'il fonctionne sur un mode intensif à toutes les échelles politiques et spatiales en même temps, du local au global. Et peu importe ses dimensions. Par exemple, il y a encore quelques jours, quiconque sortait de l'aéroport John-F.-Kennedy à New York assistait à une manifestation anti-Trump relayée sur tous les réseaux sociaux : ainsi naissait un « hyper-lieu événement » sur une petite place devant « JFK ».

Pour expliquer comment un lieu devient un hyper-lieu, vous racontez l'histoire de Times Square à New York...

C'est l'exemple parfait de l'hyper-lieu, un lieu exaspéré, de l'humain porté à ébullition. C'est à partir de cette place emblématique que je tente de conceptualiser la notion autour de cinq principes. Les gens s'y réunissent pour le passage d'une année à l'autre, alors qu'au milieu des années 70, elle était le symbole du déclin new-yorkais. L'ancien quartier des théâtres d'avant la crise de 1929 était devenu une place peu sûre, malfamée, ruinée. En trente ans, il s'est transformé en un hyper-lieu global emblématique avec les investissements de Disney. Des millions de personnes y passent chaque année en étant elles-mêmes connectées au reste du monde, de façon individuelle avec des portables, mais aussi de manière collective grâce aux écrans géants partout autour de la place qui retransmettent les nouvelles du monde entier... Il y a peu d'endroits où l'on ressent à ce point l'intensité de la connectivité. On peut être littéralement ici et ailleurs à la fois. Dans ce lieu iconique de la *global city*, je peux montrer sur *FaceTime* ce qu'il se passe à Times Square à un ami qui se trouve dans sa chambre à Paris. On s'invente une « hyper-spatialité », une capacité à connecter en permanence un espace à d'autres. Times Square signifie quelque chose de l'ambiance urbaine du monde.

Les selfies sont-ils le signe que nous sommes en présence d'un « hyper-lieu » ?

C'est pour cette raison que j'ai commencé le livre par Venise. Cette intensité de la pratique de l'ego portrait y est tellement frappante. Beaucoup des hyper-lieux que je nomme ubiquitaires (on les retrouve partout au monde) sont des « *places to be* ». Mais cela ne se limite pas au « j'y étais », c'est une expérience forte, autant anthropologique que spatiale.

Le mois dernier, un jeune Gambien s'est noyé dans le Grand Canal de Venise sous les yeux des touristes...

Ce qui est significatif dans ce drame, c'est qu'il montre la pluralité des pratiques qui coexistent dans ces hyper-lieux, qui sont loin d'être homogènes. La complexité sociale s'y retrouve. Même au plein cœur d'un hyper-lieu qui emblématise la mondialité. Venise illustre en effet la fabrication du monde par le tourisme international, et pas seulement économiquement : c'est une vision et un imaginaire qui s'imposent. Le tourisme produit de la richesse, il permet de « sauver » des territoires qui ont perdu leurs ressources. C'est flagrant dans la ville italienne : chaque jour, des dizaines de milliers de personnes s'y retrouvent pour profiter de ce hot-spot mondial où il y a toujours foule. Mais cette activité économique est aussi soutenue par des soutiers de la mondialisation, comme des vendeurs de rue venus d'Afrique et du sous-continent indien. Ce

sont eux qui font vivre l'économie informelle, sans laquelle Venise n'existerait pas. Cette ville est aussi une porte d'entrée vers l'Europe, ou tout du moins un point de passage. On y croise donc les migrants qui ne font que passer. Ils sont présents sans pour autant être visibles. Ils cristallisent les aspects négatifs de cette mondialisation qui exclut tellement d'acteurs. Cette tragédie vénitienne rappelle la présence de ces exclus-inclus même dans des hyper-lieux touristiques les plus emblématiques, et la dramatique indifférence avec laquelle on les considère.

Les hyper-lieux fabriquent-ils du politique ?

Ce sont des espaces où « *l'insociable sociabilité* » dont parlait Kant se « concrétise » dans le monde urbanisé. Car on vient dans un hyper-lieu pour partager. Ce sont des espaces d'affinités électives. Elles peuvent être très triviales : comme les affinités commerciales dans un *mall* ou pour des lieux touristiques, mais je montre qu'elles peuvent être également politiques, comme à Occupy Wall Street ou à Calais. Le camp de cette ville était aussi un espace où se croisaient des volontés d'agir et se partageaient des idées politiques. Par ailleurs, les hyper-lieux, même les plus « standards », ne sont pas socialement homogènes. Dans un aéroport, par exemple, les inégalités sociales sont mises en scène et elles correspondent même à des « statuts » hiérarchisés, du bagagiste au voyageur Premium. Sans parler du total outsider qui, lui, se trouve en zone de rétention. Dans cet hyper-lieu, le caractère obscène de la grande richesse se met en scène à côté du caractère obscène de la grande pauvreté et du contrôle des « indésirables » et des « subalternes ». En un sens, il n'y a pas de lieu plus politique qu'un aéroport, où s'observe une microgéopolitique qui exprime le monde contemporain.

Des rassemblements semblent s'opposer aux hyper-lieux qui représenteraient le « géopouvoir » des dominants ? Une ZAD contre un aéroport, une autre contre la construction d'un parc de loisirs ou contre un centre commercial...

En effet, je m'intéresse aussi à des hyper-lieux d'occupation, à Zuccotti Park pour le mouvement Occupy Wall Street, comme à Notre-Dame-des-Landes [*Loire-Atlantique, ndlr*] contre le projet d'aéroport. Je les nomme des « alter-lieux ». Le lieu qu'on investit alors est la matière première de la contestation. On joue des symboles, que ce soit place de la République à Paris lors de Nuit debout ou à Zuccotti Park à l'ombre des gratte-ciel du quartier d'affaires. On jouit également de la puissance du rassemblement physique des individus : chacun sent qu'il est lié aux autres, « sur place ». Ces installations, éminemment politiques, sont une expérience radicale de ce que signifie créer un établissement humain. On revit la scène originelle, comme des pionniers, on doit alors définir de nouvelles règles de cohabitation. Immédiatement, des questions cruciales se posent : comment organise-t-on le campement ? Que fait-on des enfants, des vieux ou des malades ? En cela, la « jungle » de Calais a été un camp de pionniers.

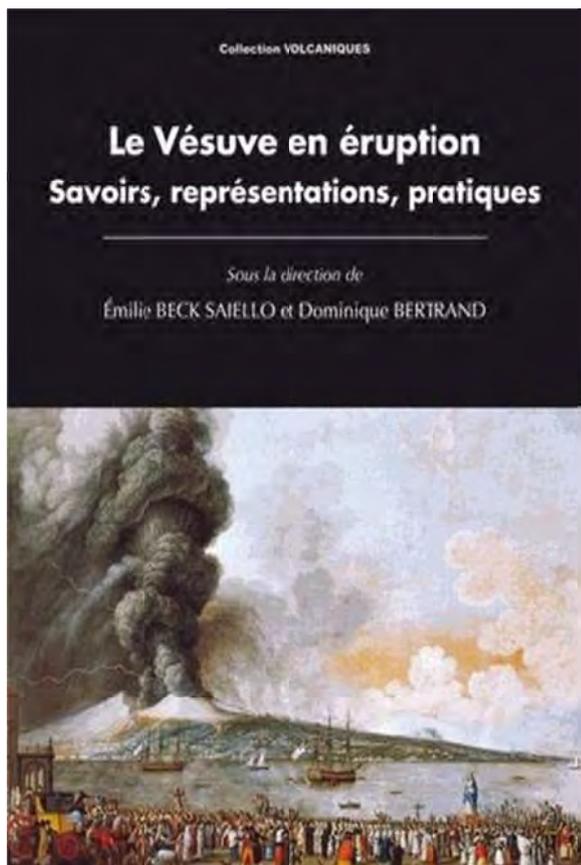
Mais le camp a été démantelé...

Calais est un hyper-lieu qui a avorté en raison de l'incapacité des pouvoirs publics à comprendre de quoi cet endroit était porteur. On a ainsi pu mesurer à quel point les institutions politiques classiques n'entendaient rien à la mondialité contemporaine. C'était une fenêtre ouverte sur le monde tel qu'il existe aujourd'hui, avec toutes ses potentialités et ses drames. On en a fait un terrain de mise en scène d'une opposition entre allogènes et indigènes, entre migrants et sédentaires.

Les migrants s'étaient inventé un nouvel espace de vie ?

Oui, et un espace complexe. Car dans la « jungle », comme dans tous les hyper-lieux très différents que j'examine, on observe la relation entre l'ancrage local du camp, les mouvements qui le font naître et se développer, et la connexion au monde. Cette « triade » est pour moi ce qui fonde l'habitation humaine contemporaine. Précisons que là où un identitariste vous parlera d'enracinement local, je préférerai parler d'ancrage, car on peut toujours lever l'ancre, et donc de mobilité. Aucun individu ne peut vivre sans ancrage, pas même les nomades, mais pas non plus sans mouvements ni connexions.

Document 6 – Couverture et présentation de l'ouvrage *Le Vésuve en éruption* paru en 2013 sous la direction d'Emilie Beck Saiello et Dominique Bertrand.



Présentation de l'ouvrage (sur la quatrième de couverture) paru en 2013, Édité par Istituto italiano di scienze umane, Université Blaise Pascal, Presses Universitaires de Clermont-Ferrand

Inséparable de la ville de Naples et de son golfe, l'image du Vésuve a été déclinée tantôt sur le ton paisible de la montagne dispensatrice de bienfaits, tantôt sur le ton dramatique du feu destructeur. Les articles réunis ici, issus d'un colloque qui s'est tenu au pied du volcan, interrogent plus spécifiquement la connaissance et l'imaginaire du Vésuve en éruption, dans une perspective interdisciplinaire. La connaissance bien documentée de la volcanologie actuelle s'y trouve ainsi remise en perspective avec l'élaboration d'une curiosité scientifique et populaire très intense pour les phénomènes éruptifs, à la suite de l'éruption de 1631. Cette curiosité se double d'une sublimation iconique, qui donne lieu à une inventivité spectaculaire, la fascination pour le volcan se cristallisant dans des inventions littéraires mais aussi musicales. Fantômes érotiques et résonances politiques se profilent derrière l'appréhension des éruptions, et leur mémoire trouble recouvre aussi celle des modes et des sensibilités.

Document 7 – Extrait du chapitre 5 « Le temps de la fondation » de l'ouvrage *Tanna, les hommes lieux*, Joël Bonnemaison, 1987, Editions de l'Orstom.

De la horde hurlante à la société des pierres magiques

La ronde des pierres

Les traditions orales de la région du Centre-Nord de Tanna et plus particulièrement du rivage Ouest sont d'une conception cohérente du monde qui apparaît dans une succession de récits mythiques enchaînés les uns aux autres de façon diachronique. La place de danse (ou **yimuayim**) d'Ipaï est considérée comme l'un des lieux-clés où cette tradition culturelle s'organise et prend sens. Dans cette vision traditionnelle, les **kapiel**, ou pierres magiques, sont des éléments animés qui organisent le monde et assurent le passage de la nature chaotique à l'univers des formes.

a) L'apparition de la terre.

WUHNGIN (ou WUHNGEN) est l'esprit qui créa la Terre : il ne s'agit pas d'un homme, ni d'un héros ; WUHNGIN est pur esprit et personne ne lui connaît d'apparence charnelle. Au commencement du monde, WUHNGIN existait ; il créa la Terre pour créer les îles, puis les pierres pour donner des formes à la terre. Depuis, l'esprit de WUHNGIN habite le Mont Melen dont le sommet est visible de toutes les régions de Tanna. Cette montagne du Sud est considérée comme une gigantesque pierre dressée qui est la mère de toutes les autres et le premier des lieux sacrés de l'île (son sommet est interdit à la plupart des hommes de Tanna ; les Blancs notamment ne peuvent s'y rendre).

La terre commença son voyage à Loanpakel, à la pointe Nord-Est de Tanna, puis elle descendit vers le Sud par l'Ouest, en passant par Black Beach, Lenakel et Black Sands, et elle remonta enfin par l'Est jusqu'à revenir à son point de départ. Tout au long du voyage de la terre, l'île émergea, prenant les contours et les dimensions qui sont aujourd'hui les siens. Cette terre, qui créa des terres, est appelée « **numapten** », ce qui signifie « la maison de la terre », nom par lequel on désigne l'île de Tanna dans la société traditionnelle.

Lorsque la terre fut revenue à son point de départ, elle prépara son kava, le but, puis elle se reposa. Ensuite, elle plongea dans la mer et disparut pour réapparaître au Nord, où elle créa de la même façon l'île d'Erromango et elle continua ensuite son voyage dans cette direction, créant sur son passage de nouvelles

îles. Toutes ces îles sont considérées comme des filles de Tanna, puisqu'elles ont surgi après, dans le sillage créateur de la **numapten** de Tanna : ainsi la tradition énumère-t-elle Erromango, Aniwa, Futuna et plus loin Emae, Makura et Mataso, ces dernières îles formant la limite de l'espace connu par la société traditionnelle de l'île. Au-delà, les conteurs considèrent que **numapten** créa de nouvelles îles qui leur sont inconnues, en particulier celles dont viennent les hommes blancs.

Lorsque la terre émergea à Tanna, elle était molle et sans forme. Sorte de matrice souple et chaotique, elle ne connaissait pas de divisions géographiques. Sous l'action des pluies et des eaux de ruissellement, la terre alors creusée par les **napinu**, ou cours d'eau encaissés à écoulement intermittent ("creeks"), se divisa peu à peu ; le chevelu des rivières isola les bassins-versants les uns des autres en incisant dans la pâte molle de la terre les premières limites naturelles. Les frontières de la terre sont de ce fait orientées du bord de mer jusqu'aux lignes de crêtes, selon un axe radial.

b) La "horde hurlante".

Parce que la terre était nue, inerte et dénuée de formes, WUHNGIN envoya une matière dure, les pierres ou **kapiel**. Dans la plupart des traditions orales, ces pierres vinrent de la mer, selon d'autres elles surgirent directement des entrailles de la terre, parfois comme à l'Est de l'île, de celles du volcan, mais toujours le souffle de WUHNGIN les faisait apparaître. Sur la matrice molle de l'île, les pierres créèrent les formes géographiques : les montagnes, les caps et les pointes marines, les arêtes rocheuses, les lignes de crêtes, les rochers et les pierres isolées.

Ces pierres étaient de nature voyageuse et bruyante. En débarquant sur l'île, elles créèrent un vaste tumulte et se lancèrent dans une ronde fantastique, s'échelonnant en groupes séparés, qui se faisaient la guerre et ne cessaient de s'opposer les uns aux autres. Dans cette sorte de tumulte magique et d'errance circulaire, où il n'existait ni repos, ni lieu d'escale, les pierres qui parlaient et se battaient s'épuisèrent d'elles-mêmes dans une compétition qui les opposait sans trêve possible. Mais ce faisant, elles créèrent le monde et fixèrent définitivement le paysage de l'île.

La première création des pierres magiques fut les routes (**suatu**) (voir carte). Trois grands itinéraires majeurs surgirent ainsi de la ronde magique : on les appelle dans l'Ouest Tanna, les **Nikokaplalao**, "ce qui fait le tour de la pirogue". La principale de ces routes porte le nom de **Kwoteren**, elle suit le bord de mer en faisant le tour entier de l'île. Une seconde route suit un tracé parallèle par le milieu de la pente. Une troisième enfin accomplit le tour de l'île par la montagne et la ligne de crêtes. A Ipaï, qui conserve la tradition des routes magiques, les noms des itinéraires de montagne changent à chaque grande place de danse qui se relaient sur le tracé. Ainsi la route du milieu est-elle appelée **Numan** au Nord d'Ipaï, puis elle devient **Tuhu**, lorsqu'elle continue vers le Sud. La route de montagne et de crêtes constitue un dispositif éclaté : elle contient aujourd'hui une multitude de noms et de petits segments de routes qui se relient les uns aux autres. Les pierres créèrent également deux routes maritimes qui se développent en boucle autour de l'île : la première, ou **Noanuotan**, passe à la limite du récif, la seconde du nom de **Karipen** prend le grand large et décrit un vaste cercle extérieur. La **Karipen**, ou route des grandes pirogues, était considérée comme la plus sûre lors des déplacements, car elle passait loin de la terre ferme et de ses éventuelles embûches.

Ces cinq routes circulaires sont les premiers chemins de la Coutume créés par la ronde des **kapiel** autour de l'île. Toujours au « temps du rêve », mais plus tard, il s'en ajouta d'autres, ayant également valeur pour tout Tanna, notamment la route **Noakonap**, qui part des Monts Melen et Tukosmera et suit la crête axiale de l'île en suivant la ligne de partage des eaux. Son tracé est fait de telle sorte que la route **Noakonap**, orientée Sud-Nord, ne traverse jamais une vallée, mais qu'au contraire les cours d'eau naissent de part et d'autre de son itinéraire.

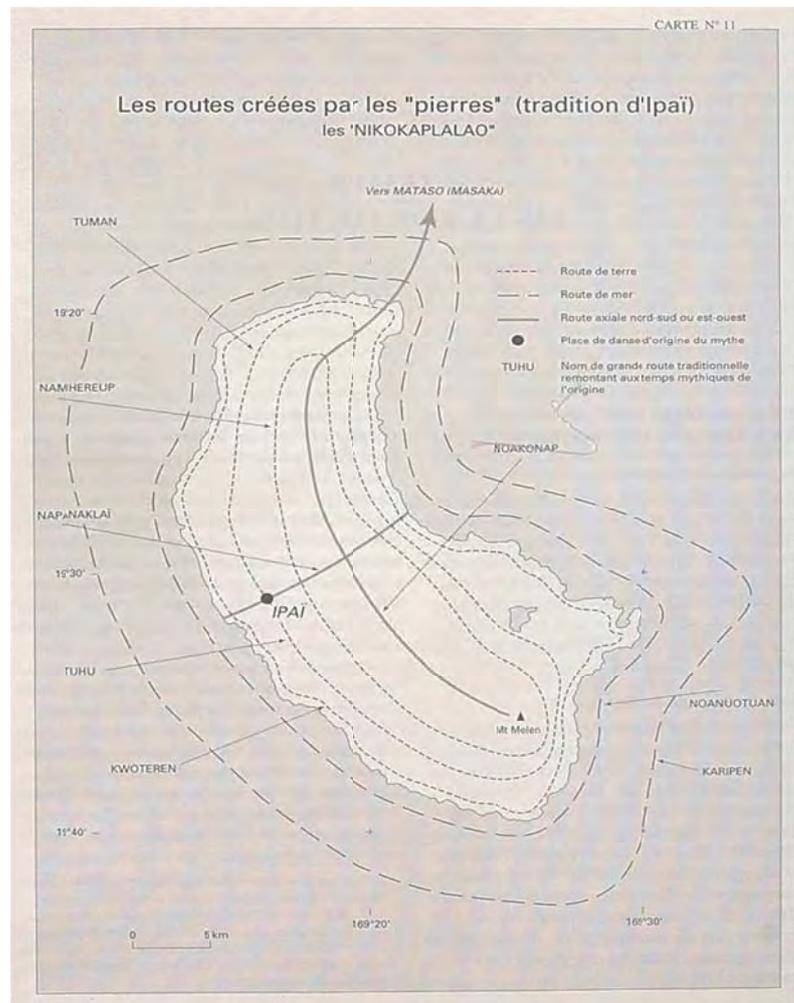
Arrivée à la pointe de Loanpakel, au Nord-Est de l'île, elle plonge pour continuer sa route vers l'île de Mataso et les Shepherds.

A Ipaï, les **kapiel** créèrent également la grande route **Napanaklai**, qui traverse l'île d'Ouest en Est. Toutes ces routes « de pierre » portent des noms connus dans toute l'île ; elles possèdent une mémoire, un « esprit » et un « souffle » qui les font assimiler à une personne. Tout au long de leur trajet s'égrènent des pouvoirs et des significations secrètes.

Ces pierres cheminèrent ainsi longtemps sur les routes, non pas en ordre paisible, mais dans un désordre querelleur : elles ne cessaient de parler, de s'invectiver et de se défier les unes les autres. Les pierres qui suivaient la route de montagne étaient particulièrement batailleuses ; elles formaient une horde hurlante et agressive, tournant sans cesse dans l'espace clos de l'île. Les pierres qui suivaient la route du rivage cherchaient plutôt à s'en protéger ; elles furent les premières à se lasser de cette errance perpétuelle. Une fatigue, une immense fatigue s'empara d'elles. Dans la région d'Ipaï, la pierre Wiwo fut la première à

s'immobiliser, face à une passe du récif nommée Lasiim. Comme elle souffrait d'un abcès à la jambe qui l'empêchait de marcher, elle se retira de l'arène de la ronde pour se cacher à la limite des flots. D'autres suivirent cet exemple, notamment la pierre Waniko qui, à force de tourner, en attrapa un torticolis. Ce furent les pierres du rivage qui les premières se fixèrent en cherchant à se cacher : on dit à Ipaï que la plupart étaient des « enfants » ou des « femmes ». Plus haut, la horde hurlante des « hommes » continuait ses combats ; ils avaient formé des "compagnies" (**nahwiito**), sorte de bandes inégales qui ne cessaient de se battre et de se poursuivre.

Pourtant, peu à peu, la fatigue les saisit également. Le long des routes, elles se fixèrent par grappes échelonnées à distances régulières les uns des autres. Une première paix régna alors dans l'île : les pierres errantes devinrent des pierres-lieux.



Document 8 - Charles-Edouard Houllier-Guibert, « La symbolique des lieux urbains en France lors des attentats de janvier 2015 », *EchoGéo*, Sur le Vif, mis en ligne le 19 janvier 2016, extrait <http://journals.openedition.org/echogeo/14437>

La centralité urbaine fait œuvre de rassemblement des emblèmes territoriaux au sens de Michel Lussault (2003). Nous entendons par emblème territorial les composantes de l'espace urbain qui deviennent des géosymboles (Bonnemaison, 1992), en investissant l'imaginaire dès qu'on parle d'un lieu, en attirant le regard de ceux qui pratiquent l'espace afin de mieux le catégoriser, se le représenter, s'en souvenir et surtout afin de mieux pouvoir en parler. Ces emblèmes territoriaux deviennent des références dans l'imaginaire collectif et sont abondamment repris par divers supports de médiatisation (Houllier-Guibert, 2016) afin de constituer les appuis de l'image de la ville. Principalement basées sur la dimension historique ou bien géopatrimoniale (Lussault, 1993), ce que les géographes appellent les images de la ville montrent des lieux en tant que condition de réalisation d'un territoire, qui confèrent une structuration dudit territoire et des points d'ancrage de l'enracinement mémoriel (Debarbieux, 1995a, p. 108). La plupart des photographies diffusées par les médias français ou de l'étranger, dont certaines sont mises à disposition par des agences de vente d'image, ont comme décor l'espace urbain et plus précisément les centralités urbaines, au fil des recueils qui ont eu lieu entre le mercredi 7 janvier et le dimanche 11 janvier 2015. Pour certaines images diffusées en masse, des emblèmes territoriaux sont mis en scène.

Bernard Debarbieux considère qu'un lieu symbolique est la construction de rhétoriques désignant par connotation le territoire et la collectivité sociale qui l'érige (1995a, p. 99). « À la différence d'autres symboles dont on a besoin de justifier la forme, le lieu bénéficie d'une légitimité populaire spontanée en tant qu'attribut du territoire, le sens commun veut qu'il soit naturellement en droit de le symboliser » (1995b, p. 18).

La mise en photographie proposée par les médias de masse montre les manifestants dans un cadre urbain où l'espace est photographiquement calibré pour situer l'action. Kevin Lynch s'est intéressé à « l'imagibilité » de la ville quand on pratique l'espace urbain, identifiant les éléments qui figurent la ville. Parmi ceux qui composent les photographies des journalistes, nous constatons la part belle réservée aux emblèmes territoriaux. En effet, les photographies prises en hauteur, grâce notamment à des édifices symboliques de chaque ville (la Tour de Bretagne de Nantes qui donne à voir le vaste cortège sur le Cours des 50 otages, le panorama en contrebas de la Colline au château qui montre le cortège sur la promenade des Anglais à Nice – illustration 7C), illustrent les voies, nœuds et limites de chaque ville (Lynch, 1960). En plus, de nombreuses photographies sont prises de manière à placer dans le décor un « lieu-attribut » qui, compte-tenu de la teneur de l'événement, fait glisser ces images dans la troisième catégorie présentée par Bernard Debarbieux : celle des « lieux de condensation ». En effet, parmi les trois figures proposées par le géographe, c'est bien le « lieu attribut » qui est mis en avant, en tant que composante d'un espace qui le représente dans son ensemble. Bernard Debarbieux souligne que la signification territoriale du lieu est en partie motivée (le lieu évoqué fait partie du territoire signifié) et en partie conventionnelle (il est choisi parmi un ensemble de lieux susceptibles de jouer ce rôle d'attribut). Il a la particularité d'être immédiatement identifiable, d'une part grâce à quelques spécificités (forme, taille, hauteur, prestige, couleur, époque... et plusieurs combinaisons) et d'autre part grâce à la récurrence de son utilisation qui lui octroie une notoriété. Dans le cas des villes françaises, il s'agit de notoriété nationale qui tend à disparaître au-delà des frontières françaises. C'est souvent le cas pour la plupart des villes du monde dès que l'on sort des frontières culturelles nationales. La plupart des villes qui disposent d'emblèmes territoriaux de rayonnement planétaire sont des villes de rang mondial.

La catégorie du « lieu de condensation », plus complexe, concerne une « synecdoque (qui) porte ici simultanément sur le spatial (le territoire s'impose dans le lieu) et sur le social (la collectivité s'impose à l'individu). Le lieu de condensation n'est tel qu'à condition qu'un individu y éprouve le sentiment d'une commune appartenance avec le groupe qui établit ou entretient la signification symbolique de ce lieu » (1995a, p. 100). Bernard Debarbieux prend l'exemple du Panthéon de Paris ou de l'espace autour du *National Mall* de Washington. Le géographe précise que la conjugaison des « effets de l'urbanisme et de l'architecture d'un côté (la forme du lieu) et ceux de la déambulation consacrée de l'autre (l'inscription du citoyen dans le lieu) » produit une puissance symbolique. On pourrait y ajouter des lieux comme la place Tian'anmen et ses alentours à Beijing, ou dans une autre configuration l'île aux musées située à Berlin. L'ensemble des lieux qui ont été photographiés en cette semaine de janvier 2015 peut aussi tenir ce rang, si ce n'est que leur appartenance à cette catégorie a un caractère éphémère, immortalisé par la photographie.

Illustration 7 - Les emblèmes territoriaux mis en image lors des marches Républicaines



Document 9 - Carte postale multi vues britanniques en vente sur le site internet de *Lambert souvenirs London*, spécialisé dans « les cartes postales différentes avec des multi vues de tous les emblèmes, les monuments, les lieux et les places de Londres »

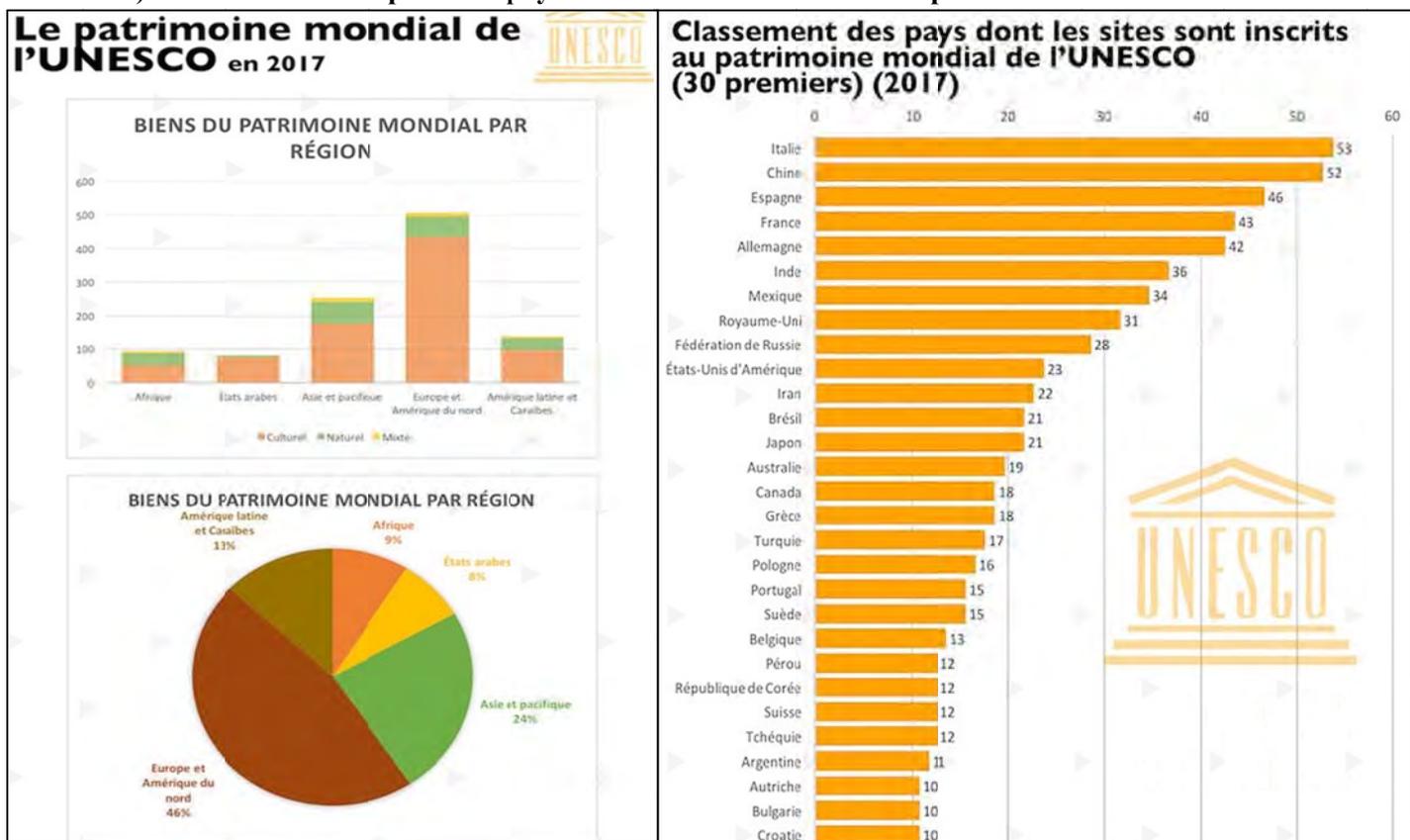
Format : classique 14,5 cm x 10,5 cm - Cartonnée et brillante



Document 10 – Le patrimoine mondial de l'UNESCO, 2017, extrait du site internet de la Patrimathèque - <http://www.patrimatheque.com/fiche-lunesco/>

10a) Les biens du patrimoine mondial de l'Unesco en 2017

10b) Classement des 30 premiers pays dont les sites sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO



Document 11 – Texte extrait de « Les noms gravés sur les monuments aux morts, héroïques victimes des territoires de la République ? », de Franck Davis, 2016, publié sur le site *Doc'géo*, <https://docgeo.hypotheses.org/339>

L'implantation des monuments aux morts, pas plus que leur déplacement éventuel, ne sont le fruit du hasard. Non seulement le monument érigé pour porter le nom des morts fait lieu, mais il irradie son environnement de la mémoire des héros. Le choix des perspectives ou des arrière-plans conditionnés par son orientation définissent un paysage référent, celui que les acteurs du territoire désignent comme suffisamment emblématique pour constituer l'écrin du pôle mémoriel. À ce titre il peut être assimilé à un géosymbole (Bonnemaison, 2000) ou à un haut-lieu (Gentelle, 1995). Biarritz a son monument face au rocher de la Vierge, celui de Saint-Nazaire a planté ses colonnes comme une porte ouverte sur l'océan (c'est par ce port que les Américains sont arrivés en 1917), Nice l'a niché dans sa falaise adossée au port, etc. Les exemples sont nombreux. Partout où les contraintes de l'urbanisme permettaient une relative liberté, le monument a adopté une localisation et un point de vue qui, aujourd'hui encore, conservent une force symbolique. Ce n'est pas tant le monument qui importe que le regard qu'il permet de porter sur le paysage. À Chamonix comme à Laruns dans la vallée d'Ossau le monument sert la mise en scène de la montagne la plus emblématique qui soit, le Mont-Blanc d'un côté et le Pic du Midi de l'autre. Regarder à travers le monument aux morts permet d'appréhender le paysage auquel les hommes de l'époque se sont explicitement référés pour désigner l'emplacement du culte des héros du lieu. De ce point de vue la place du monument dédié au nom des morts est signifiante dans le rapport des hommes à leur paysage.

Document 12 - Stéphane Valognes, 2013, « Corps et imaginaires géographiques : l'espace des cartes postales régionales érotiques », *Noroi*, 229, pp 39-51, <https://journals.openedition.org/noroi/4844>, extraits.

En quoi l'espace et les lieux touristiques, représentés par les cartes postales touristiques en tant que média, structurent-ils des processus de normalisation, délimitant le permis, l'abject, l'interdit (Séchet, 2012), mais aussi le désirable, le fantasmatique au sein des rapports sociaux de sexe ? Cette icône touristique n'est-elle plus aujourd'hui qu'un média « démodé » (Van Djick, 2008) en marge des cultures visuelles contemporaines, condamné par l'usage massif du smartphone et de l'image numérique ou *a contrario* détient-elle encore une force sociale et cognitive, dans la construction des perceptions paysagères des expéditeurs et leur partage avec les destinataires (Joliet *et al.*, 2004) ?

Un certain type de cartes postales, que nous proposons ici de dénommer « régionales érotiques », fait jouer aux espaces représentés un rôle important dans la reproduction des hiérarchisations du masculin et du féminin, en diffusant massivement par l'intermédiaire de la sphère touristique des représentations marquées par la naturalisation sexuée des espaces, l'usage de métaphores organicistes et une vision souvent essentialiste du masculin et du féminin. Par régionales érotiques, nous entendons : des cartes postales combinant 1) une ou plusieurs images du lieu représenté et où elles sont vendues, 2) une légende au recto ou au verso en lien avec ce lieu, mentionnant le toponyme et 3) un ou plusieurs personnages et/ou corps nus et érotisés. Ces éléments permettent de délimiter la catégorie des cartes postales régionales érotiques, vis-à-vis d'autres types de cartes postales comme les cartes postales érotiques, les cartes postales pornographiques, les cartes postales humoristiques ou les cartes postales de vue. La présence d'une légende mentionnant le lieu représenté, soit au recto soit au verso de l'image permet d'effectuer ce que Roland Barthes (repris par le sociolinguiste Adam Jaworski) appelle l'ancrage, c'est-à-dire une fonction d'explication et d'élucidation. Pour Jaworski (2010), « la légende est peut-être la fonction la plus typique de l'écriture sur les cartes postales ». La légende « fait » un travail d'interpersonnalisation en établissant un lien particulier et en identifiant la localisation du lieu et le touriste implicite.

[...] Une version très connue est la carte postale régionale érotique présentant une femme, le plus souvent mais pas exclusivement, sur une plage, dans une pose plus ou moins érotisée. La plage est ainsi représentée comme un espace du désir, dominé par le regard masculin. Pourtant plages et littoraux, attenants ou non à un espace urbain, ne sont pas les seuls espaces de déploiement de ce type de carte postale. Plages mais aussi garages californiens, « ballons » alsaciens, cascades hawaïennes, vallons du Périgord, saunas finlandais, rivières guadeloupéennes, ou vergers normands [...] sont ainsi utilisés comme décors « naturels » ou anthropiques par les éditeurs de cartes postales pour créer des scènes érotiques, mêlant effet de réalité et représentations fantasmées.

Image située à l'intersection du corps dénudé/érotisé, du lieu et du toponyme, la carte postale régionale érotique peut s'inscrire dans une géographie culturelle de la nudité. « Ordonnateur central de significations » selon Francine Barthe-Deloizy (2003), la nudité, « s'inscrit dans une dialectique entre le

“donné naturel” et son aboutissement en “objet culturel” ». La catégorie des cartes postales régionales érotiques joue pleinement au sein de cette dialectique de la nature et de la culture, du social et du spatial, par la juxtaposition ou l’incorporation sous différentes formes de corps nus ou érotisés au sein de lieux ou d’espaces « naturels » ou anthropisés, eux-mêmes pourvoyeurs de représentations et d’imaginaires géographiques.

Construire et analyser la catégorie des cartes postales régionales érotiques, c’est chercher à comprendre les modalités d’ancrage territorial d’un discours visuel naturalisant (en partie ou en totalité) le corps féminin comme « autre », autre dominé ou à dominer, hyper sexué et érotisé, animalisé, en jouant avec la géographie des lieux (Staszak, 2008) et donnant à voir les rapports de genre sous un angle hétéropatriarcal, comme représentation de la mise à disposition du corps d’autrui.

Document 13 - Marie-Hélène Chevrier, « Pèlerinage, développement urbain et mondialisation : l’exemple de Lourdes », *Géococonfluences*, 2016, mis en ligne le 19 octobre 2016

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/fait-religieux-et-construction-de-l-espace/corpus-documentaire/pelerinage-lourdes>

13 a) Texte

Le pèlerinage contribue à transformer les territoires à toutes les échelles. En effet, qu’ils soient des centaines ou des millions, les pèlerins ont besoin de différentes infrastructures : transports pour arriver jusqu’au sanctuaire (routes, chemin de fer voire aéroport pour les sanctuaires les plus importants), puis hébergement sur le lieu du pèlerinage. En témoigne le développement de nombreuses routes (chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, routes de Terre Sainte et de La Mecque, etc.) et villes, parfois construites *ex nihilo* suite à la création du pèlerinage, comme à Fatima au Portugal. Les mobilités religieuses (pèlerinages mais aussi processions ou autres déplacements rituels) sont donc à questionner dans leurs effets sur les territoires et la spécificité de ces effets.

Parmi les lieux dont les mobilités religieuses ont favorisé l’essor, Lourdes constitue un des cas les plus exemplaires. Le piton rocheux autour duquel cette petite ville pyrénéenne s’est développée, dans la vallée du gave de Pau, était vraisemblablement déjà investi par les Romains lors de la conquête de la Gaule et fut, au Moyen-Âge, résidence seigneuriale des comtes de Bigorre, place stratégique pour le contrôle des routes du piémont. Néanmoins, le rayonnement de Lourdes s’est peu à peu affaibli au cours des siècles : dans la première moitié du XIX^e siècle, le développement du thermalisme fait la fortune des cités voisines telles que Bagnères-de-Bigorre et le titre de sous-préfecture est attribué à Argelès-Gazost, ce qui achève de déclasser Lourdes. En 1858, année des apparitions, la ville compte environ 4 000 habitants. Le 11 février 1858, Bernadette Soubirous, âgée de 14 ans et aînée d’une des familles les plus pauvres de la commune, rapporte avoir été témoin de l’apparition d’une dame à la grotte de Massabielle où elle allait ramasser du bois.

Le récit de l’apparition et des guérisons ne tarde pas à attirer de nombreux pèlerins. Suite à la mise en service du chemin de fer quelques années après les apparitions, les pèlerins viennent bientôt de toute la France puis, au fur et à mesure de la démocratisation des transports, du monde entier, assurant à la petite cité pyrénéenne auparavant enclavée et cul-de-sac du territoire français, une centralité symbolique et un formidable essor économique : Lourdes, desservie par le chemin de fer et un aéroport international, compte aujourd’hui 14 466 habitants (recensement 2012) et est la 3^e cité hôtelière de France, derrière Paris et Nice, avec ses 155 hôtels (INSEE, 2016). Le nombre de visiteurs est plus difficile à estimer car il n’existe aucune méthode de comptage qui soit réellement fiable. Seul le nombre de pèlerinages organisés ayant annoncé leur venue est connu avec précision : 958 groupes ont été officiellement enregistrés pour l’année 2016. La taille de ces groupes est très variable, allant d’une dizaine ou vingtaine de personnes pour des groupes de catéchisme des communes voisines aux 10 000 jeunes de région parisienne venus dans le cadre du pèlerinage du FRAT². Mais ces groupes annoncés sont loin de représenter l’ensemble des groupes et des visiteurs. Ainsi, en 2004, des comptages réalisés à la grotte ont permis d’estimer la fréquentation du sanctuaire à environ 6 millions de visiteurs alors que les pèlerins officiellement recensés dont la venue a été annoncée ou qui se sont présentés aux autorités du sanctuaire étaient 1 129 481 (source : sanctuaires de Lourdes).

² Le pèlerinage du FRAT ou Fraternel a été créé en 1908 et rassemble à Lourdes environ 10 000 lycéens d’Ile-de-France tous les deux ans.



13 b) Carte

Document 14 – Photo et légende. « La colline d'Hollywood - Los Angeles », site internet *Easy Voyage*

https://www.easyvoyage.com/photo/s/etats-unis/4747_los-angeles-3929



Au pied de la colline d'Hollywood se trouvent les fameux studios cinématographiques, ainsi que les prestigieuses habitations des stars.

Document 15 – Capture d'écran, blog de Bénédicte Tratnjek, <http://geographie-ville-en-guerre.blogspot.com/2013/11/9-novembre-1993-la-destruction-du-pont.html>

9 novembre 1993 : La destruction du pont de Mostar, un géosymbole dans la guerre

Dans l'imaginaire collectif, la date du 9 novembre est immédiatement associée à la destruction (heureuse) du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989. 4 ans plus, une autre destruction (malheureuse) marquera tous les médias : celle de *Stari Most*, le "Vieux pont" de Mostar (la "ville du pont"). Si, depuis, le "Vieux pont" a été reconstruit, l'ancrage spatial de la guerre se laisse toujours entrevoir dans cette ville-symbole :

"Le 9 novembre 1993, les milices croates du HVO détruisaient le vieux Pont, symbole de la ville de Mostar. Vingt ans plus tard, certaines rues de cette ville toujours divisée portent encore les noms des dirigeants fascistes de l'Etat indépendant croate (NDH) des oustachis". ("Bosnie-Herzégovine : il y a vingt ans, la destruction du Vieux pont de Mostar", Le Courrier des Balkans, 9 novembre 2013).



Bien moins mis en avant dans la presse que la commémoration du 20^{ème} anniversaire du déclenchement du siège de Sarajevo le 6 avril 2012, cette commémoration a été somme toute très sommaire, les autorités locales ne se déplaçant pas. Seuls quelques Mostaris ont sauté depuis le pont pour se jeter dans la rivière Neretva (les plongeurs depuis le Vieux pont étaient, avant sa destruction, à la fois un "attrape-touristes" - les plongeurs attendant que les touristes aient déposé de l'argent pour sauter ou plonger -, et une "tradition" qui faisait de ceux qui osaient le grand plongeon des "héros" de la ville). Alors que l'ancien du quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar est classé patrimoine mondial de l'Unesco et que la destruction de *Stari Most* avait été particulièrement couverte par les médias il y a 20 ans, cette absence de commémoration et de médiatisation ne doit pas faire oublier le poids de la symbolique des lieux qui se joue sur le pont et dans toute la ville de Mostar.

Note. Le Conseil de défense croate, en croate *Hrvatsko vijeće obrane* ou *HVO*, était l'organe exécutif, administratif et militaire suprême de la communauté croate d'Herceg-Bosna puis de la république d'Herceg-Bosna. Cette communauté puis république se définissaient comme un ensemble autonome et distinct sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Document 16 - « Bientôt plus personne n'aura le droit de grimper Uluru, rocher sacré des Aborigènes d'Australie », Luc Vinogradoff, 2017, *Le Monde*, 01.11.2017, https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2017/11/01/bientot-plus-personne-n-aura-le-droit-de-grimper-uluru-rocher-sacre-des-aborigenes-d-australie_5208797_4832693.html

Considérée comme une profanation et un manque de respect, la montée sur l'immense rocher rougeâtre sera interdite à partir d'octobre 2019.

Dans deux ans, plus personne n'aura le droit de grimper Uluru, l'immense rocher situé au centre de l'Australie et considéré comme un lieu sacré par les autochtones. Fouler la roche rougeâtre d'Uluru était mal vu par les Anangu, les premiers habitants de la région, mais pas officiellement interdit, jusqu'à la décision unanime prise par le conseil du parc national d'Uluru-Kata Tjuta.

« Le conseil, composé de huit membres aborigènes et de trois représentants des parcs nationaux, a pris sa décision après avoir consulté l'ensemble de la communauté anangu, qui était très majoritairement en faveur de l'interdiction », rapporte la chaîne ABC.

La date à laquelle s'applique l'interdiction – le 26 octobre 2019 – marquera le 34^e anniversaire du retour du mont sacré sous le contrôle des aborigènes.



© Torsten
Blackwood
/AFP

« La montée n'est pas interdite mais... »

Le rocher est une attraction touristique à dimension internationale, qui attire toujours autant de personnes dans cette région désertique du centre de l'Australie. Après des années d'études et de réunions, dirigeants aborigènes et autorités locales sont arrivés à la conclusion qu'interdire son ascension n'aurait pas de conséquence financière négative : « *Les expériences culturelles et naturelles que l'on peut offrir aux visiteurs font la différence dans leur décision de visiter le parc* », écrivent-ils.

Autrement dit, pas besoin de continuer de défendre une activité qui :

- est déjà interdite 80 % du temps en raison du climat ;
- a abîmé des parties du rocher – « *une cicatrice blanche, visible de loin, faite par les touristes empruntant le même chemin* » ;
- n'est plus pratiquée que par une minorité de visiteurs (16,2 % en 2015, alors qu'ils étaient 38 % en 2010 et 74 % en 1990) ;
- est considérée comme une profanation d'un lieu sacré.

Actuellement, le rocher géant est entouré d'une simple chaîne, facilement contournable. Un panneau, disposé par les Anangu, informe les touristes :

« *Nous, les Anangu, les propriétaires traditionnels, avons cela à vous dire : la montée n'est pas interdite mais nous vous demandons de respecter notre loi et notre culture en ne grim pant pas dessus. Nous sommes responsables de la sécurité de ceux qui visitent notre terre. La montée peut être dangereuse. Trop de gens sont morts en train d'essayer de grimper Uluru.* »

Au moins 36 personnes sont mortes depuis les années 1950, sans compter les fréquentes alertes pour venir en aide à des touristes coincés en altitude. Et on ne parle même pas des ceux qui se filment au sommet en train de jouer au golf ou de se déshabiller.

« *C'est un endroit extrêmement important, mais pas un terrain de jeu ou un parc d'attraction comme Disneyland* », dit Sammy Wilson, président du conseil du parc national d'Uluru-Kata Tjuta, en s'adressant aux futurs visiteurs : « Nous voulons que vous veniez, que vous nous écoutiez et que vous appreniez. [...] Nous sommes fiers de cette décision prise par les Anangu et les non-Anangu. [...] Cette terre a une loi et une culture. Nous accueillons les touristes ici. Interdire l'ascension ne devrait pas provoquer la colère, ça devrait être une source de joie. »

La période de deux ans avant l'interdiction totale a été décidée, selon ce même conseil, pour permettre aux tour-opérateurs ayant déjà vendu des billets incluant une montée de ne pas se retrouver en porte-à-faux avec leurs clients qui voudraient, malgré tout, encore monter sur Uluru.

Passé ce délai, toute personne retrouvée à entrer illégalement dans ce site sacré risquera 60 000 dollars australiens (39 500 euros environ) d'amende et deux ans de prison.

Option B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »**Sujet : La haute mer**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 (6 points).

Quelles sont les définitions possibles de la notion de « haute mer », et pourquoi la géographie s'est-elle tardivement intéressée à cet espace du globe ?

Question 2 (4 points).

De quelles représentations sociales la notion de haute mer est-elle porteuse, et en quoi est-elle représentative d'une des dernières limites de l'œkoumène ?

Question 3 (5 points).

Quelles ressources sont présentes en haute mer, et en quoi ces espaces font-ils ainsi l'objet d'un intérêt géopolitique nouveau ?

Question 4 (5 points).

Quelles sont les limites de cette appropriation croissante de la haute mer par les sociétés, mais aussi les difficultés de régulation de ces espaces ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS**Document 1 – La haute mer explorée – 3 textes, 4 images**

a) La haute mer : un espace aux frontières de la recherche géographique – Source : Parrain Camille, 2012, *ÉchoGéo*, n° 2012-19, 12 p. (extraits), en ligne : <https://journals.openedition.org/echogeo/12929>

b) Le paysage sous-marin existe-t-il ? De la connaissance à la reconnaissance d'un concept émergent – Source : Petit-Berghem Yves, Deheul Tiphaine, 2018, *Géoconfluences* (extraits), en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/paysage-sous-marin>

c) La représentation des fonds marins, composition iconographique - (1) Gravure d'Alphonse de Neuville pour l'édition originale de Jules Verne (1871), *Vingt mille lieues sous les mers*, coll. « Voyages extraordinaires », éditions Hetzel – Source : <https://www.oldbookillustrations.com/> ; (2) Joan Miró (1963), *Fond marin II*, aquarelle (75,9 x 56,5 cm) – Source : <https://www.masterworksfineart.com/> ; (3) Affiche du film *The Abyss* (1989), réalisateur : James Cameron – Source : <https://fanart.tv/movie/2756/the-abyss/> ; (4) Image extraite du film d'animation *Le monde de Nemo* (2003), Walt Disney Pictures/Pixar Animation Studios – Source : <https://movies.disney.com/finding-nemo-gallery>

d) Le grand large ? – Source : Miossec Alain, 2013, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 90-4, p. 537-540 (extraits), en ligne : <https://journals.openedition.org/bagf/2053>

Document 2 – La haute mer valorisée – 2 textes, 2 cartes, 2 schémas, 1 tableau

a) Production primaire nette des océans – Source : Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), 2008, Rapport *In dead water - climate change, pollution, over-harvest, and invasive species in the world's fishing grounds* [En eaux mortes - changement climatique, pollution, surexploitation des mers et espèces invasives dans les zones de pêche mondiales], carte



p. 19, en ligne : https://gridarendal-website-live.s3.amazonaws.com/production/documents/s_document/237/original/InDeadWater_LR.pdf?1487681947

b) Courants marins et anomalies thermiques – Source : Carte in Bouvet Yvonne (2014), « De la mer à l'assiette : présentation de la filière halieutique dans le Monde », *Géoconfluences*, en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/corpus-documentaire/de-la-mer-a-l2019assiette-presentation-de-la-filiere-halieutique-dans-le-monde>

c) Répartition bathymétrique des espèces exploitées par la pêche – Source : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), 2012, en ligne : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/Les-ressources/ou>

d) Les engins de pêche – Source : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), 2013, en ligne : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins>

e) Les énergies offshore à la rencontre de la haute mer – Source : Guillaume Jacques, 2013, *Bulletin de l'Association de Géographes Français* n°90-4, p. 472-486 (extraits), en ligne : <http://journals.openedition.org/bagf/2023>

f) Les contractants des fonds marins – Source : site de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), en ligne : <https://www.isa.org.jm/fr/contractants-des-fonds-marins>

Document 3 – La haute mer menacée – 2 textes, 2 cartes, 2 tableaux

a) La haute mer et la pêche – Source : Tableau in Carré François, 2013, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 90-4, p. 487-504, en ligne : <https://journals.openedition.org/bagf/2032>

b) Îles de déchets : un océan de plastiques – Source : Pacione Harmonie, 2014, *La Dépêche* (extraits), en ligne : <https://www.ladepeche.fr/article/2014/08/10/1932297-iles-de-dechets-un-ocean-de-plastiques.html>

c) Le patrimoine mondial en haute mer : une idée qui fait son chemin – Source : Freestone David, Laffoley Dan, Douvère Fanny, Badman Tim, 2017, *Le Patrimoine mondial en haute mer : une idée qui fait son chemin*, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 97 p. (extraits), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247098>

Document 4 – La haute mer réglementée – 3 textes, 1 schéma, 1 tableau

a) Frontières, zonages et délimitations maritimes : principes internationaux – Source : Tabarly Sylviane, 2006, *Géoconfluences* (extraits), en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/popup/ZEE.htm>

b) Convention des Nations Unies sur le droit de la mer conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982 – Source : Nations Unies, 1994 (extraits), en ligne : http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf

c) Haute mer. La dernière frontière du droit international ? – Source : Jacquet Pierre *et al.*, 2009, *Regards sur la terre 2009 : la gouvernance du développement durable*, Presses de Sciences Po, p. 264-265 (un schéma et un tableau), en ligne : <https://www.cairn.info/Regards-sur-la-terre-2009--9782724610918-page-264.htm>

d) Biodiversité marine : toutes les ressources marines hors juridiction nationale sont-elles un patrimoine commun de l'humanité ? – Source : Nations Unies, 2019, *Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine* (extraits), en ligne : <https://www.un.org/press/fr/2019/mer2116.doc.htm>

Tous les documents ont été consultés en 2019.

Document 1 – La haute mer explorée

3 textes, 4 images

Document 1.a : La haute mer : un espace aux frontières de la recherche géographique – Source :

Parrain Camille, 2012, *ÉchoGéo*, n° 2012-19, 12 p. (extraits), en ligne :

<https://journals.openedition.org/echogeo/12929>

L'océan a longtemps été perçu comme une frontière et est encore considéré comme tel dans les recherches en géographie. Il est pourtant un lien pour les sociétés et aussi pour la géographie un pont intra et interdisciplinaire. Une des principales difficultés pour analyser l'océan tient à la nature propre de cet espace (liquide) et à son immensité qui lui confèrent une forte altérité. C'est un espace physique complexe qu'il est nécessaire de saisir car prédominant même si on ne peut se vouloir déterministe. Malgré le caractère changeant et mouvant de l'espace maritime, une certaine permanence des phénomènes montre la dualité de ce milieu que l'on retrouvera fréquemment. L'océan est également un espace aux multiples ressources et par conséquent aux nombreux enjeux. « *L'océan est désormais conçu comme un espace technique, stratégique, économique, juridique et même touristique* » (Vanney, 1991, p. 11). Il suscite une conquête multidimensionnelle (surface, profondeur).

Cependant, les principales analyses portent sur les zones côtières et au sein de la Zone Économique Exclusive (ZEE) mais, au-delà, les cartographies le représentent souvent comme vide. Les recherches existantes ne placent pas toujours l'océan au centre de la réflexion. Si l'océan a été étudié d'un point de vue physique dans sa globalité, la géographie humaine de l'océan reste encore pionnière. [...]

La géographie de l'océan

« Le mal de l'océan » (Tisser, 1998) au sein de la géographie semble se poursuivre. Les thèmes océaniques reviennent toujours à terre. Les titres des ouvrages : « Le sixième continent » (Papon, 1996), « La planète océane » (Louchet, 2009) laissent à entendre que cet espace prend et devrait prendre la même importance que les réflexions terriennes mais ce n'est pas encore le cas.

Au sein de la géographie française, la géographie de l'océan se trouve en marge. Lorsqu'elle est réalisée, les aspects océaniques sont principalement étudiés sous un regard régional (Vallaux, 1932, 1933 ; Vanney, 1991 ; Louchet, 2009) et l'approche, souvent sectorielle.

Ainsi l'aspect physique est mis en avant par Jean-René Vanney (Vanney, 1991, 2002), André Guilcher (Guilcher, 1957) et André Louchet (Louchet, 2009). D'autres géographes (Guillaume, 2008 ; Marcadon, 2001) se sont intéressés aux transports mais l'océan semble passer parfois au second plan, en étant décrit comme un simple support de déplacement, inscrit dans un système réticulaire (Frémont, 2007).

Les ressources sont également un champ de recherche important, notamment dans le domaine halieutique (Corlay et Chaussade, 1988). Lorsque le géographe traite de ces ressources en haute mer, l'approche va être principalement locale et régionale en privilégiant une analyse selon les découpages de la FAO ou alors principalement au sein de la ZEE. Des approches sur le comportement des pêcheurs ont toutefois été développées mais principalement sur le côtier.

Enfin les géographes s'intéressent également à l'aspect juridique et géopolitique (Vigarié, 1995 ; Marcadon, 2001 ; Vallega, 2001 ; Coutau-Bégarie, 2007) et sur la manière dont le partage de l'océan se concrétise. La gouvernance représente souvent le principal champ d'analyse de la mer hauturière (Rochette *et al.*, 2008) et regroupe d'ailleurs plus de biologistes, environnementalistes et juristes que de géographes. Plus récemment, les recherches sur les activités humaines en mer, la gestion intégrée de la zone côtière et la planification spatiale (Trouillet, 2004, 2006 ; Trouillet *et al.*, 2011) développent une approche plus globale et systémique mais portent essentiellement sur l'espace côtier et non sur le hauturier même si on assiste à des extensions de projets vers le large comme le montre la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR).

L'environnement entre sur le devant de la scène et constitue pour la géographie de l'océan une bonne interface au sein à la fois de la géographie elle-même mais aussi entre géographie et autres disciplines. [...] Pour le hauturier, l'acquisition de connaissances est encore en cours. [...]

Document 1.b : Le paysage sous-marin existe-t-il ? De la connaissance à la reconnaissance d'un concept émergent – Source : Petit-Berghem Yves, Deheul Tiphaine, 2018, *Géococonfluences* (extraits), en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/paysage-sous-marin>

Tandis que les mers et les océans recouvrent une grande partie de la planète, les scientifiques ne connaissent ni leur géographie précise, ni leur potentiel de ressources minérales et vivantes, ni leurs capacités à offrir un certain nombre d'aménités alors que le milieu marin est très affecté par les changements climatiques et qu'il n'a jamais été une priorité lors des débats publics orientant les axes programmatiques et les grands projets d'investissement des gouvernements.

Face aux difficultés techniques et au peu de moyens alloués aux chercheurs en sciences humaines et sociales, les géographes n'ont pas privilégié une approche géographique intégrée de l'espace marin littoral et ont encore moins investigué les fonds marins qui sortaient du champ de leurs recherches consacrées à la mer, et plus globalement, aux faits maritimes et aux populations littorales. [...] Le paysage n'a pas été convoqué dans ces approches, sauf celui perçu depuis la terre ou depuis la mer, en se basant le plus souvent sur des lieux connus voire emblématiques (récifs, îlots, phares, etc.) identifiés et reconnus comme tels. [...] En dehors des travaux pionniers sur la morphologie côtière et des sensations qu'offre une plongée sous la surface des eaux, le paysage sous-marin n'a pas fait l'objet d'études systématiques et la connaissance de ce paysage est en grande partie à construire.

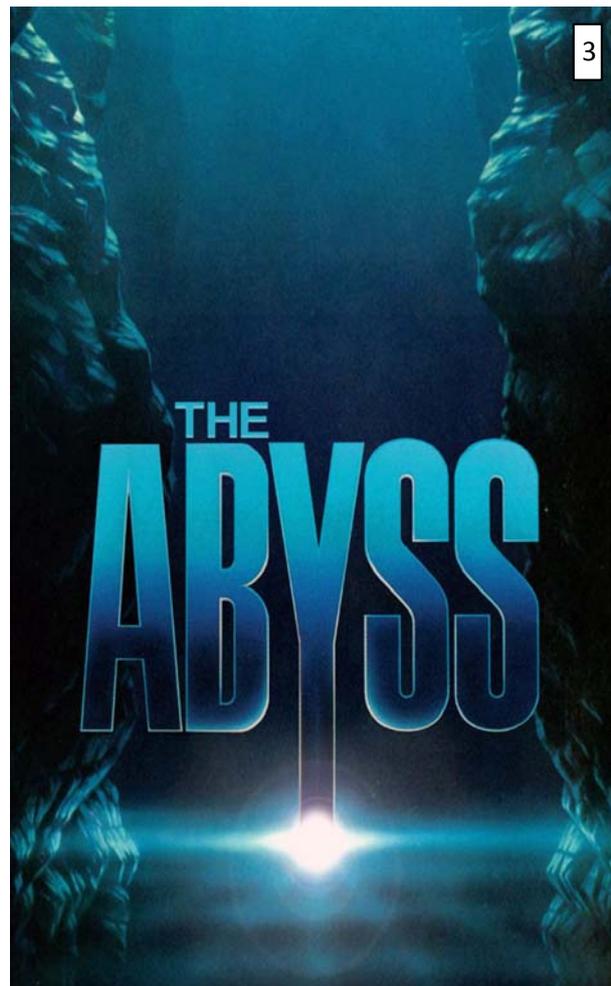
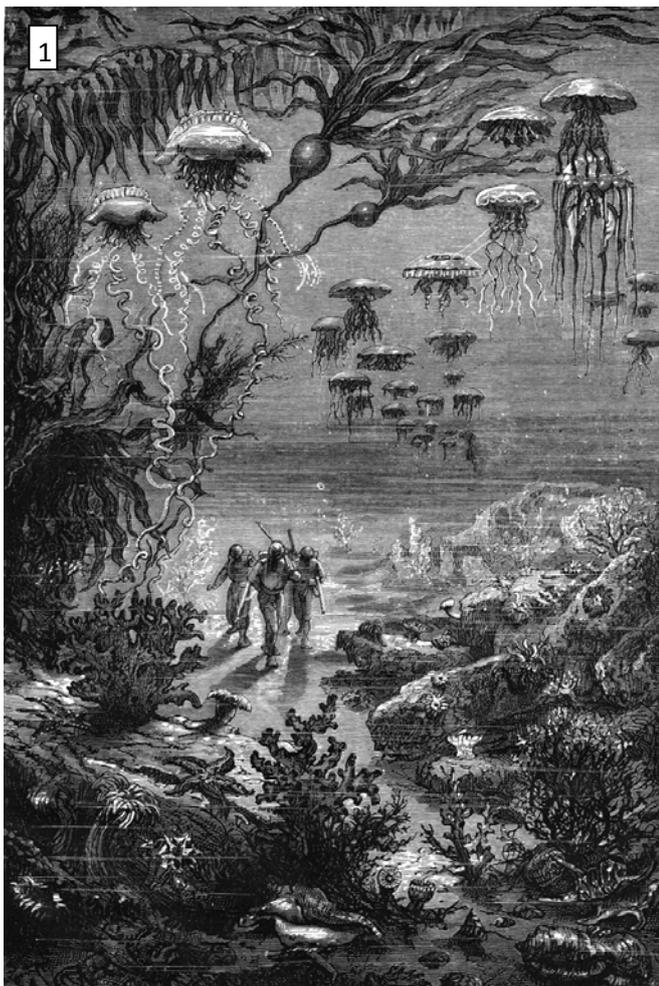
L'histoire des représentations montre que le rapport des hommes à la mer est ambivalent : vie-mort, sérénité-crainte, désir-répulsion. Il faut attendre le XIX^e siècle pour que l'innovation technique fasse évoluer cette représentation. Durant les années 1850, les premiers câbles télégraphiques sous-marins sont posés entre la France et l'Angleterre puis vers l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, l'Algérie et enfin le Canada. Ces câbles étant parfois endommagés, ils étaient remontés à la surface pour réparation, ce qui permit la découverte d'animaux fixés à leur surface et bouscula l'idée que, du fait de la pression et de l'obscurité, il n'y avait pas de vie dans les abîmes. D'autres découvertes bouleversent les champs du visible et du sensible comme le montrent les premiers clichés sous-marins réalisés par le biologiste et photographe Louis Boutan (1854-1939) au début du XX^e siècle ou encore la sortie du film *Paysages du silence* de Jacques-Yves Cousteau en 1947.

La notion de paysage sous-marin est revisitée quand de nouvelles avancées techniques apparaissent. Grâce aux submersibles, les recherches récentes ont permis de mettre à jour des trésors miniers, énergétiques et biologiques insoupçonnés. Elles ont mis en évidence des formes de vie spectaculaires et inattendues, à l'image des vers et mollusques bivalves géants découverts autour des sources hydrothermales sous-marines, ou encore des bactéries « chimiosynthétiques » vivant en symbiose avec des animaux, leur apportant tout ou partie de leur nutrition et leur permettant d'atteindre localement des biomasses très importantes. On peut aujourd'hui cartographier les fonds marins, analyser la colonne d'eau depuis la surface à l'aide d'engins autonomes, de forages ou de prélèvements recueillis sur des échantillons d'eau, de roches, ou d'organismes vivants. L'exploration des abysses se révèle mais, en dépit de ces avancées scientifiques, les paysages ne sont pas analysés dans le cadre d'une construction sociale car les scientifiques en font un objet ressource étudié par l'expert et déconnecté de la société.

Depuis une dizaine d'années, les progrès de la science conjugués au renouvellement des approches portant sur la géographie de la mer et des territoires maritimes ont permis quelques avancées épistémologiques et des définitions circulent désormais dans la littérature. [...] Lorsque des définitions sont proposées, celles-ci s'entendent sur des structures spatiales identifiables avec une forte connotation physique et/ou biologique et insistent sur le manque de visibilité lié notamment à la turbidité des eaux. [...]

Document 1.c : La représentation des fonds marins, composition iconographique

- (1) Gravure d'Alphonse de Neuville pour l'édition originale de Jules Verne (1871), *Vingt mille lieues sous les mers*, coll. « Voyages extraordinaires », éditions Hetzel – Source : <https://www.oldbookillustrations.com/> ;
- (2) Joan Miró (1963), *Fond marin II*, aquatinte (75,9 x 56,5 cm) – Source : <https://www.masterworksfineart.com/> ;
- (3) Affiche du film *The Abyss* (1989), réalisateur : James Cameron – Source : <https://fanart.tv/movie/2756/the-abyss/> ;
- (4) Image extraite du film d'animation *Le monde de Nemo* (2003), Walt Disney Pictures/Pixar Animation Studios – Source : <https://movies.disney.com/finding-nemo-gallery>.



Document 1.d : Le grand large ? – Source : Miossec Alain, 2013, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 90-4, p. 537-540, en ligne : <https://journals.openedition.org/bagf/2053>

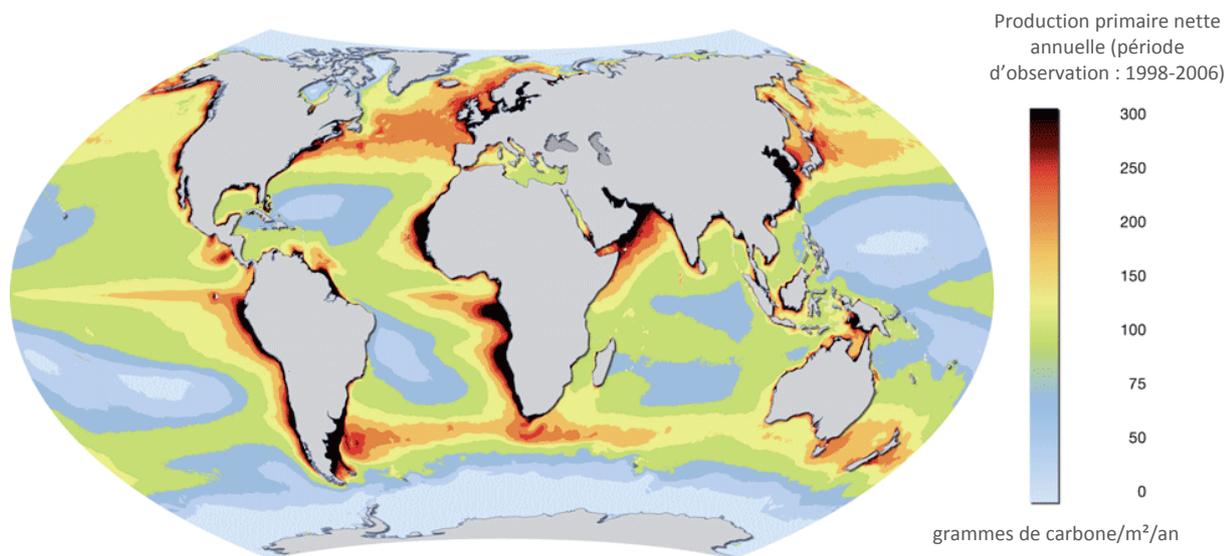
Le concept de haute mer [...] est un concept flou : sans doute même pourrait-on trouver dans l'absence des deux mots dans un récent dictionnaire de la mer et des côtes, la preuve qu'il ne faudrait pas s'y attarder trop longtemps. [...]

Au fond, la haute mer est un front pionnier, donc un véritable objet géographique qui peut être appréhendé comme tel. La haute mer, c'est l'appel du large, l'acceptation du risque et de la solitude (en quelque sorte, le territoire du vide selon l'historien Alain Corbin mais en renversant son argument terrien) et elle n'a pas vraiment de limite vers la terre (ce que dit d'ailleurs Conrad dans le « miroir de la mer » - on part sans se retourner). C'est cette solitude que cherchent les skippers de la Route du Rhum lorsque l'armada des canots et bateaux accompagnateurs les voit s'éloigner à hauteur du Cap Fréhel. C'est l'aventure de l'exploration du monde, en particulier dans le Pacifique au XVIII^e siècle avec des instruments de navigation améliorés. Le grand large a poussé le front pionnier dans sa dimension technologique, peu d'hommes mais plus encore de recherches : c'est la progression vers les marges continentales profondes du front pionnier de la recherche et de l'exploitation offshore, une aventure encadrée, coûteuse, dangereuse aussi pour ceux qui en dénoncent les risques qu'elle impose à l'environnement. Une recherche qui, par un curieux mouvement de balancier, ramène actuellement du large aux littoraux proches puisque les techniques de l'éolien en mer doivent beaucoup aux techniques de l'offshore. Au nom de la protection de l'environnement qui masque souvent d'autres objectifs moins avouables, le grand large fait l'objet d'attention croissante, certes à travers la Commission Océanographique Internationale de l'UNESCO [...] mais plus précisément depuis 2008 à travers la *Directive Cadre Stratégie du Milieu Marin* lancée par Bruxelles et qui vise rien moins qu'à une planification spatiale maritime. Ambition qui rappelle les expériences françaises des SAUM [Schéma d'aptitude à l'utilisation de la mer] et des SMVM [Schémas de mise en valeur de la mer], pas vraiment un succès. Cette directive-cadre taille de grandes zones au large, fondées sur la mise en évidence de grands écosystèmes marins. Ce sera là encore un front pionnier risqué du fait de l'éloignement et des profondeurs croissantes, impliquant l'esprit de découverte dans un contexte de gestion partagée, bien dans l'air du temps depuis trois décennies.

Document 2 – La haute mer valorisée

2 textes, 2 cartes, 2 schémas, 1 tableau

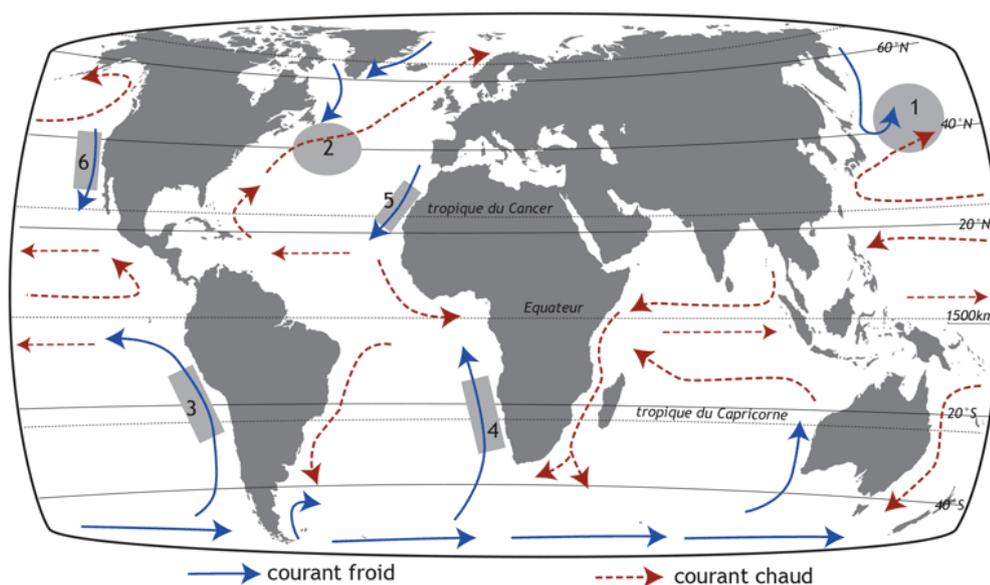
Document 2.a : Production primaire nette* des océans – Source : Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), 2008, Rapport *In dead water - climate change, pollution, over-harvest, and invasive species in the world's fishing grounds* [En eaux mortes - changement climatique, pollution, surexploitation des mers et espèces invasives dans les zones de pêche mondiales], carte p. 19, en ligne : https://gridarendal-website-live.s3.amazonaws.com/production/documents/s_document/237/original/InDeadWater_LR.pdf?1487681947



Source: Oregon State University 2007

* Quantité nette de matière organique produite par le vivant en une année.

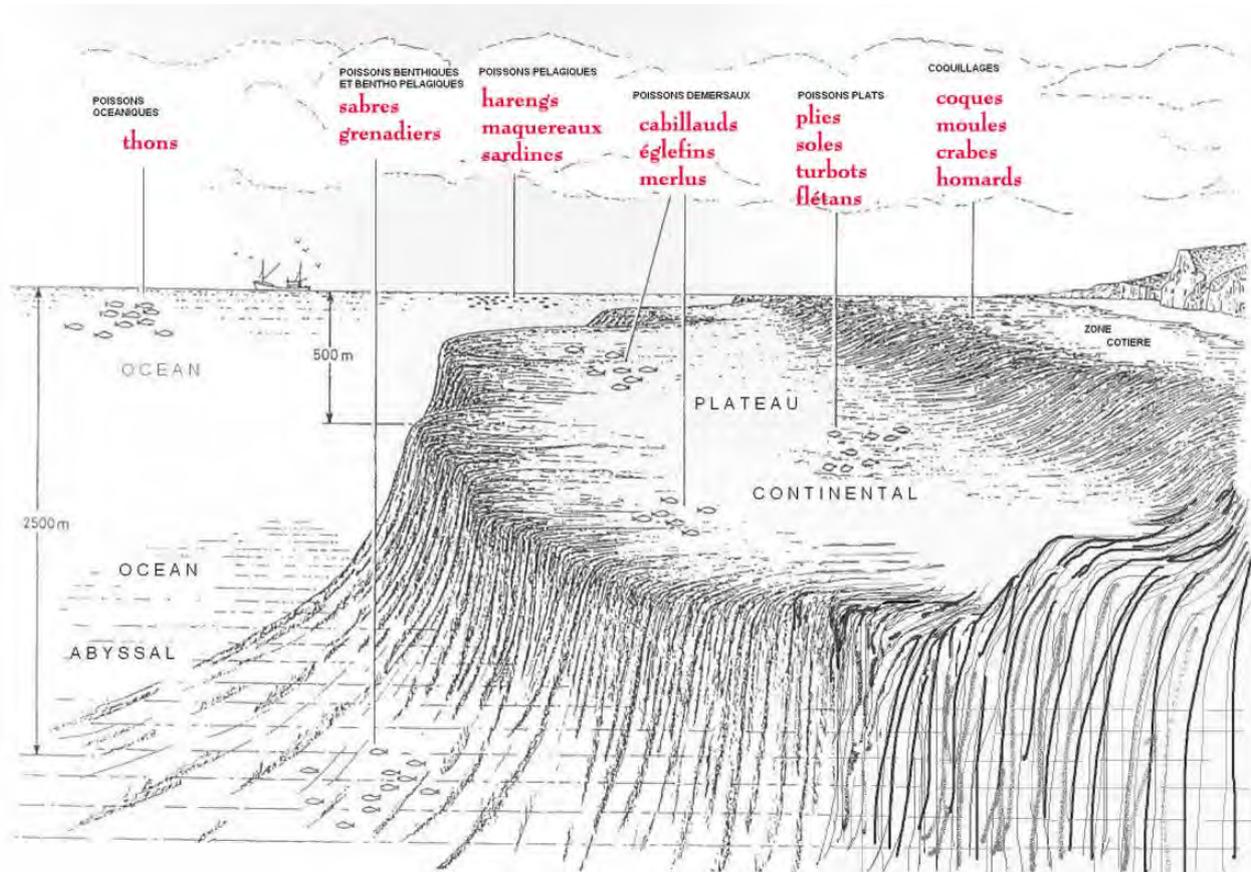
Document 2.b : Courants marins et anomalies thermiques – Source : Carte in Bouvet Yvonne (2014), « De la mer à l'assiette : présentation de la filière halieutique dans le Monde », *Géoconfluences*, en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/oceans-et-mondialisation/corpus-documentaire/de-la-mer-a-l2019assiette-presentation-de-la-filiere-halieutique-dans-le-monde>



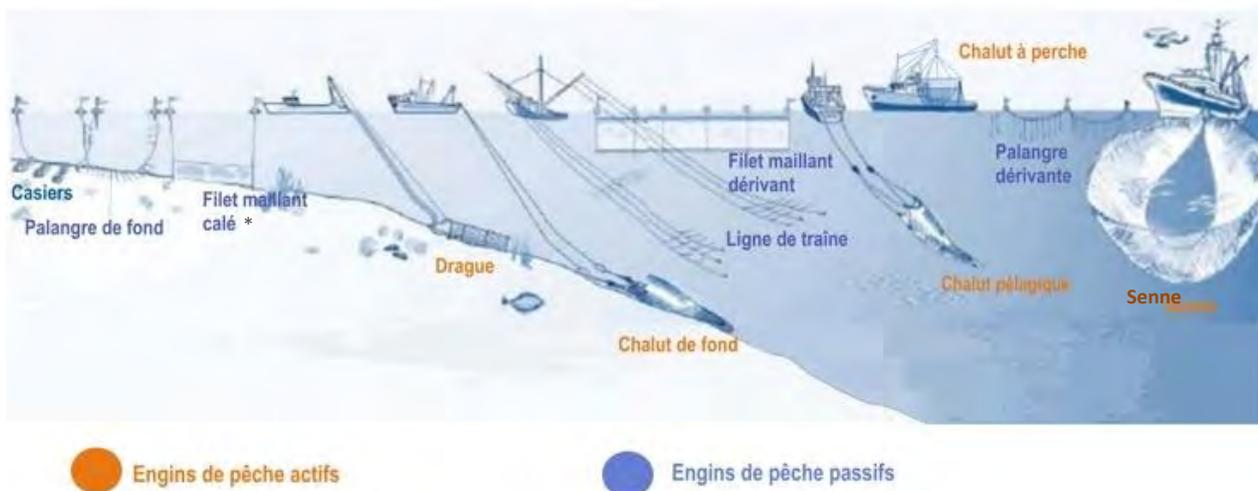
Anomalies thermiques :

- 1 - rencontre du Kouro shivo (chaud) et du Oya shivo (froid)
- 2 - rencontre du courant du Labrador (froid) et du courant de Floride
- 3 - courant de Humboldt : upwelling sud-américain
- 4 - courant de Benguela : upwelling de Namibie
- 5 - courant des Canaries : upwelling de Mauritanie
- 6 - courant et upwelling de Californie

Document 2.c : Répartition bathymétrique des espèces exploitées par la pêche – Source : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), 2012, en ligne : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/Les-ressources/ou>



Document 2.d : Les engins de pêche – Source : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), 2013, en ligne : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins>



* Filet maillant calé

Document 2.e : Les énergies offshore à la rencontre de la haute mer – Source : Guillaume Jacques, 2013, *Bulletin de l'association de géographes français* n°90-4, p. 472-486 (extraits), en ligne : <http://journals.openedition.org/bagf/2023>

À la *far sea* (« haute mer ») plus ou moins éloignée des côtes, a succédé aujourd'hui la *far depth* (la « très grande profondeur »), les 1000 m d'épaisseur d'eau étant d'ailleurs atteints dès 1994 pour l'exploitation d'un gisement au large du Brésil. [...] Le net allongement de l'« espérance de vie » du pétrole (rappelons que le rapport Meadows évoquait en 1972 la disparition du pétrole de la surface de la planète pour 1992 et celle du gaz pour 1994) est donc bien dû à l'offshore, avec aujourd'hui près du cinquième des réserves mondiales (et même près de 40 % des réserves de gaz). Nous vivons aujourd'hui sur une offre d'hydrocarbures dont le tiers est tiré du fond des mers (5 % et bientôt 10 % en offshore profond, au-delà de 400 m de profondeur).

La conquête progressive de la haute mer par les hydrocarbures offshore

La conquête de l'offshore profond, au-delà de 400 m de profondeur, ne put se faire [qu'avec] la pose à même le fond des têtes de puits, initialement installées sur les plates-formes elles-mêmes, le positionnement dynamique permettant de connecter la structure flottante en surface aux têtes de puits sous-marines. Cette structure, devenue *Floating Production Storage Offloading* (FPSO), peut alors atteindre des gisements profonds et se déplacer, sous réserve bien sûr de pouvoir supporter des conditions de mer parfois très différentes d'un site à un autre : ainsi, le FPSO en mer du Nord est un véritable navire, conçu pour affronter les intempéries. Mais il peut être une simple barge dans des eaux plus calmes, comme à Girassol, au large des côtes angolaises, la barge étant solidement ancrée depuis 2001 au-dessus d'un fond à 1400 m de profondeur. De tels engins, au nombre d'une centaine en 2006, sont 153 en 2013. Ils composent l'essentiel des navires ou structures flottantes destinés à l'exploitation pétrolière (près de 250 au total).

Au total, l'offshore profond dont les réserves exploitables sont évaluées à plus de 8 milliards de tep [tonnes équivalent pétrole] (dont 5,6 milliards de tep de pétrole), représente un potentiel ajouté aux réserves « conventionnelles », estimé entre 3 et 5 % de toutes les réserves mondiales d'hydrocarbures. Une nouvelle géographie, derrière laquelle se profilent de nombreux enjeux d'ordre géopolitique, se dessine au début du XXI^e siècle, le golfe de Guinée s'avérant ici la région la plus riche (3 milliards de tep), devant le golfe du Mexique (2 milliards de tep) et le Brésil (1,6 milliard de tep), les autres régions (1,5 milliard de tep) étant plus en retrait.

Pour autant, cette nouvelle géographie n'est pas d'expansion infinie et reste largement contrainte par les coûts d'extraction associés à des technologies sophistiquées, tout comme par les limites objectives des ressources en terre. Ce sont les raisons pour lesquelles de nouvelles sources viennent aujourd'hui compléter le bouquet énergétique dans le registre des énergies marines renouvelables qui, de manière tout aussi nette que temporaire, font retourner les efforts d'investissement vers les zones côtières.

Les enjeux multiples de l'éolien offshore

L'essor attendu de l'éolien offshore dans les prochaines décennies, en particulier en Europe, devrait amener à conquérir des surfaces et des profondeurs d'eau de plus en plus importantes, comme suggéré par exemple par les projets du Royaume-Uni, promu au premier rang mondial des États équipés en 2012 (avec près de 2100 MW) et qui devrait accentuer son avance en 2020 (avec 32000 MW prévus). [...]

Les plateaux continentaux pourront-ils suffire ? Déjà, l'on songe à la mise au point d'éoliennes flottantes, permettant de s'affranchir de la présence des petits fonds, voire du plateau continental lui-même. La profondeur d'eau et la surface disponible ne sont d'ailleurs pas seules en cause. Il faut savoir en effet que la puissance d'une éolienne dépend de la vitesse du vent, mais aussi de la surface des pales offerte au vent, autrement dit de la taille des pales ou, si l'on veut, du diamètre du rotor quand ces pales sont en rotation. Or, cette taille dépend de la hauteur du mât des éoliennes, les plus puissantes d'entre elles étant donc condamnées à disposer d'un mât haut d'au moins une centaine de mètres. [...] Il est évident que toutes ces exigences techniques viennent obérer le coût de l'éolien posé et rendent nécessaire l'invention de matériels de pose de plus en plus sophistiqués. [...] C'est pourquoi les éoliennes flottantes ont toute leur pertinence à moyen terme, dans la mesure où elles peuvent être montées avant d'être installées sur leur site de production, qu'elles peuvent être déplacées ou disparaître à volonté. Plusieurs projets sont en cours de développement en Europe et en Amérique du nord, même si, pour l'heure, une seule éolienne flottante est en essai au large des côtes norvégiennes (éolienne *Hiwind*). Le fait qu'elle soit installée dans les eaux d'un pays bien connu pour son activité offshore, qu'elle soit développée par un opérateur pétrolier (*StatoilHydro*), grâce à des

technologies de flottaison mises au point par une compagnie parapétrolière française (*Technip*) en dit long sur les enjeux des énergies marines renouvelables et sur les énergies offshore de façon générale.

Vu sous le regard des rapports entre la terre et la mer, l'offshore ne change pas fondamentalement la donne. La terre domine toujours la mer et ce sont bien les besoins de la consommation mondiale qui rythment les pulsations de l'activité offshore [...]. Cette expansion de la terre sur la mer a favorisé la « maritimisation » des économies continentales, en l'imprégnant des exigences d'une ingénierie océanique de plus en plus innovante et ambitieuse. Il y a peu de chance pour que ce jeu de balancier entre la réduction de la Haute mer juridique et l'expansion des usages du grand large s'arrête un jour. Ainsi, peut-on s'attendre à plus ou moins brève échéance, à l'essor de l'offshore ultra-profond et par suite, non seulement à l'exploitation du pétrole et du gaz, mais aussi à celle de nouvelles sources d'énergie, comme les hydrates de méthane, puis par « dilatation » des espaces mobilisés pour la production des énergies marines renouvelables, à l'exploitation des vents du Grand large, voire des grands courants océaniques. Il serait alors temps de songer à la protection véritable de la Haute mer devant cette dilatation définitive de l'œkoumène.

Document 2.f : Les contractants des fonds marins – Source : site de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), en ligne : <https://www.isa.org.jm/fr/contractants-des-fonds-marins>

L'Autorité internationale des fonds marins est une organisation internationale autonome, qui a été créée conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de ladite Convention. L'Autorité est l'organisation par l'intermédiaire de laquelle les États parties à la Convention, conformément au régime établi pour les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale (la Zone) dans la partie XI et l'Accord, organisent et contrôlent les activités menées dans la Zone, notamment aux fins de l'administration de ses ressources.

L'Autorité internationale des fonds marins a conclu avec 29 entrepreneurs des contrats de 15 ans pour l'exploration des nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les agrégats ferromanganésés riches en cobalt dans les grands fonds marins.

Dix-sept de ces contrats sont pour l'exploration des nodules polymétalliques dans la zone de fracture Clarion-Clipperton et dans le bassin central de l'océan indien. Il y a sept contrats pour l'exploration des sulfures polymétalliques dans la dorsale sud-ouest indienne, la dorsale centrale indienne, et la dorsale médio-atlantique ainsi que cinq contrats pour l'exploration des encroûtements riches en cobalt dans l'océan Pacifique occidental.

La conclusion de contrats permet aux entrepreneurs d'explorer certaines parties des grands fonds marins en dehors de la juridiction nationale.

En application du règlement, chaque entrepreneur a le droit exclusif d'explorer une zone initiale ne s'étendant pas au-delà de 150 000 kilomètres carrés. Au cours des huit premières années du contrat, la moitié de cette zone doit être remise à l'Autorité.

Chaque contractant est tenu de proposer un programme pour faciliter la formation des ressortissants des pays en développement. Le programme de formation, en accord avec l'Autorité, sera repris dans le contrat [...].

Chaque entrepreneur est également tenu de présenter un rapport annuel sur son programme d'activités.

Avant le commencement de son programme d'activités au titre du contrat, chaque contractant est également tenu de présenter au Secrétaire général, un plan d'intervention d'urgence pour répondre efficacement aux incidents résultant de ses activités dans la zone d'exploration.

La signature de ces contrats d'exploration donne un effet véritable et réel au régime unique de la Zone établie par la Convention de 1982 et l'Accord de 1994 et à ce titre représente une étape importante pour la communauté internationale.

Nodules polymétalliques
China Minmetal Corporation (Chine), Cook Islands Investment Corporation (Îles Cook), UK Seabed Resources Ltd (2 sites) (Royaume-Uni), Ocean Mineral Singapore Pte Ltd. (Singapour), Global Sea Mineral Resources NV (Belgique), Marawa Research and Exploration Ltd. (Kiribati), Tonga Offshore Mining Limited (Îles Tonga), Nauru Ocean Resources Inc. (Nauru), Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (Allemagne), Gouvernement de l'Inde (Inde), IFREMER (France), Deep Ocean Resources Development Co. Ltd. (Japon), China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (Chine), Gouvernement de la République de Corée (Corée du Sud), JSC Yuzhmorgeologiya (Russie), Interoceanmetal Joint Organization (Bulgarie, Cuba, République tchèque, Pologne, Russie, Slovaquie)
Sulfures polymétalliques
Gouvernement polonais (Pologne), Gouvernement russe (Russie), Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (Allemagne), Gouvernement de l'Inde (Inde), IFREMER (France), China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (Chine), Gouvernement de la République de Corée (Corée du Sud)
Encroûtements cobaltifères de ferromanganèse
Companhia De Pesquisa de Recursos Minerais (Brésil), Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (Russie), Japan Oil, Gas and Metals National Corporation (JOGMEC) (Japon) Gouvernement de la République de Corée (Corée du Sud), China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA) (Chine)

Tableau : les contractants des fonds marins

Document 3 – La haute mer menacée

2 textes, 2 cartes, 2 tableaux

Document 3.a : La haute mer et la pêche – Source : Tableau in Carré François, 2013, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n° 90-4, p. 487-504, en ligne : <https://journals.openedition.org/bagf/2032>

Années	1960	1970	1980	1990	2000	2005	2009	Evolution en %
Tous les thons et espèces voisines	1060	1680	2489	4227	5816	6161	6573	+ 620
Thon germon (<i>Thunnus alalunga</i>)	169	203	181	232	215	209	256	+ 151
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>)	30	27	32	29	36	35	21	- 140
Thon rouge du Sud (<i>Thunnus maccoyii</i>)	40	50	39	15	15	16	10	- 75
Thon mignon (Pacifique) (<i>Thunnus tonggol</i>)	30	20	9	163	142	227	233	+ 770
*Thon à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>)	271	350	520	986	1185	1296	1092	+ 303
*Thon obèse (<i>Thunnus obesus</i>)	75	123	198	257	447	403	404	+ 438
Bonite à ventre rayé (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	128	323	780	1238	1956	2305	2599	+ 1930
Thazards et balaous (<i>Scomberomorus spp.</i> et <i>Scomberesocidae</i>)	?	81	221	486	833	703	725	+ 79
Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	?	38	36	77	109	103	105	+ 176
Total pêche maritime mondiale (en millions de tonnes)	34,1	61,7	64,5	82,8	86,7	83,7	79,2	+ 132

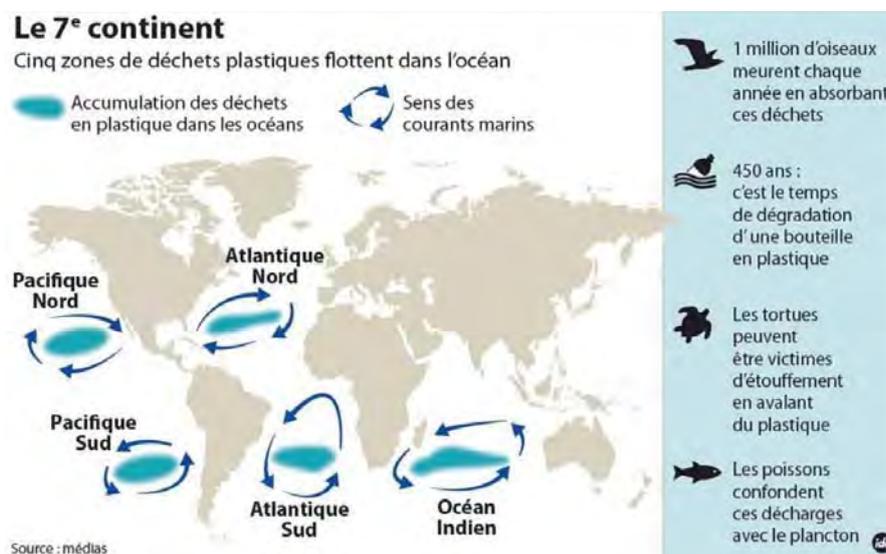
Évolution des captures des principaux thons et de quelques espèces voisines (milliers de tonnes) ; établi d'après l'Annuaire statistique des pêches de la FAO.

* Espèce véritablement océanique ; les autres sont plutôt néritiques ou nérito-océaniques

Document 3.b : Îles de déchets : un océan de plastiques – Source : Pacione Harmonie, 2014, *La Dépêche* (extraits), en ligne : <https://www.ladepeche.fr/article/2014/08/10/1932297-iles-de-dechets-un-ocean-de-plastiques.html>

Les courants océaniques emportent les déchets venus de nos continents, qui finissent par former des amas de plastiques au milieu des océans. Appelés continent-poubelle, îles des déchets, vortex ou septième continent, ces zones très polluées sont saturées par des « micro-déchets ».

L'image d'un continent est surtout utilisée pour sensibiliser les citoyens. En réalité, ce « continent » est divisé en cinq zones : celle du Pacifique Nord, mais aussi celles du Pacifique Sud, de l'Atlantique Nord et Sud, et de l'océan Indien (infographie ci-dessous). Ces « îles de déchets » se forment avec le phénomène des courants marins. La combinaison des courants, qui s'enroulent dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord, et en sens inverse dans l'hémisphère sud, forme d'immenses vortex appelés gyres océaniques. Les débris flottant sur l'Océan sont attirés par ces courants, et finissent par être aspirés lentement, en plusieurs années, dans ces gyres, des « tourbillons » d'où ils ne sortent plus jamais.



Ce septième continent reste toutefois très flou car on ne peut pas le repérer par satellite. Les plastiques se désagrègent avec le temps en petits morceaux et deviennent invisibles depuis l'espace. Les gyres sont aussi peu fréquentés par les marins, à cause des hautes pressions et des vents faibles, et restent donc méconnues. Ces zones occupent une surface estimée entre 1,5 et 3,5 millions de km². On estime la densité de ces zones à environ 5 kg de plastique par km², sur une profondeur moyenne de 10 mètres, avec des débris allant jusqu'à 30 mètres. Mais pour le moment, seulement deux zones ont été observées et étudiées.

La première plaque de déchets, et la plus importante, a été découverte par hasard par le navigateur Charles Moore en 1997. Au retour d'une course à la voile entre Los Angeles et Honolulu, l'explorateur avait décidé de prendre une route habituellement évitée par les marins, au centre de la gyre du Pacifique Nord. Il a navigué pendant plus d'une semaine dans une « soupe de plastique ». Débute alors sa lutte contre le plastique. Sept expéditions sont menées dans cette zone rapidement surnommée le « *Great Pacific Garbage Patch* » (la « grande poubelle du Pacifique »). L'équipe de Moore a évalué la concentration moyenne de plastique par km² à 300 000 morceaux dans la gyre. À titre de comparaison, on estime que la moyenne mondiale est de 13 000 morceaux par km² soit environ 23 fois moins. [...]

Jusqu'à maintenant, les débris flottants étaient détruits par les micro-organismes. Mais cela n'est plus le cas depuis l'arrivée des plastiques, essentiellement du polyéthylène, du polypropylène et du PET, qui constituent 90 % des déchets maritimes et ces quantités ne cessent d'augmenter.

Que faire contre ces poubelles flottantes ? La récupération de ces déchets s'avère complexe à cause de leur taille réduite, le coût d'une telle opération pourrait s'avérer particulièrement élevé. Mais surtout, les gyres, éloignées des côtes, se trouvent dans les eaux internationales. Aucun État ne veut donc en assumer la responsabilité ni le coût. [...]

Document 3.c : Le patrimoine mondial en haute mer : une idée qui fait son chemin – Source : Freestone David, Laffoley Dan, Douvère Fanny, Badman Tim, 2017, *Le Patrimoine mondial en haute mer : une idée qui fait son chemin*, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 97 p. (extraits), en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247098>

En 2010, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a œuvré, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial et d'autres partenaires, à l'élaboration du *Plan d'action de Bahreïn pour le patrimoine mondial marin*. Une partie du Plan d'action du Bahreïn évoque notamment la « *réalité de l'application de la Convention du patrimoine mondial* », en l'occurrence le fait que, pour l'heure, ladite Convention ne s'applique qu'à la moitié de la superficie de la planète. L'autre moitié représente *la haute mer* [...] ne relevant pas de la responsabilité d'un pays en particulier. Ces espaces marins présentent des caractéristiques pouvant avoir une « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) qui n'existent nulle part ailleurs sur terre. Le Plan [...] indique que : « *afin d'assurer la pérennité de la Convention, il est essentiel de commencer dès maintenant à examiner ce qui devrait être protégé dans les zones de haute mer et les grands fonds au-delà des limites de la juridiction nationale de telle sorte que, une fois des mécanismes identifiés, on dispose d'informations permettant de savoir selon quelles modalités la Convention peut jouer un rôle similaire à celui qu'elle a joué pour des zones relevant actuellement de son champ d'application* ».

Actuellement, la Convention du patrimoine mondial n'est pas appliquée dans les *Zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale* (ZAJN). Celles-ci constituent environ 60 à 66 % de la superficie des océans, c'est-à-dire la majeure partie de ce biome tridimensionnel, et abritent des valeurs uniques et exceptionnelles en termes de patrimoine naturel, ne connaissant aucune frontière nationale. [...] Elles abritent des îles fossilisées englouties hébergeant une grande diversité de coraux et autres formes de vie marine, des volcans géants formant de vastes monts sous-marins qui dépassent pratiquement les plus hautes montagnes sur terre, une « forêt tropicale dorée flottant à la surface de l'océan » avec ses créatures insolites ou même une zone profonde et sombre, où se dressent des tours rocheuses blanches de 60 mètres de haut, semblables à une cité perdue sous les flots. Ces conditions uniques ont également donné naissance à certaines des espèces les plus insolites, la plupart encore inconnues du monde scientifique. On y trouve des formes de vie singulières et si extrêmes que des agences, spatiales notamment, y consacrent des études de cas de première importance, les considérant comme des analogues essentiels pour préparer de futures missions vers des planètes éloignées à la recherche de traces de vie, ou pour stimuler l'innovation en vue de développer la prochaine génération de médicaments. [...]

Il y a donc là une lacune importante que les États parties pourraient souhaiter combler, en concevant un processus spécifique de sélection, proposition, évaluation et gestion de biens du patrimoine mondial marin de ce type, conformément au droit international tel qu'il est reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Les discussions en cours aux Nations Unies sur un nouvel instrument relevant de la CNUDM pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN pourraient être un moyen de combler cette lacune.



Océan	Nom	Principaux éléments susceptibles de constituer la valeur universelle exceptionnelle potentielle des sites
OCÉAN PACIFIQUE	2. Dôme thermal du Costa Rica	Le Dôme thermal du Costa Rica est une oasis océanique unique. Il est constitué d'un système de remontée d'eau induite par le vent, qui forme ainsi une zone de productivité très élevée et un habitat d'importance critique, offrant un potentiel inouï de frayères, de voies de migration et d'aires d'alimentation à une multitude d'espèces en danger et à forte valeur commerciale.
	3. Café des requins blancs	Le <i>Café des requins blancs</i> , immensité déserte en pleine mer située approximativement à mi-distance entre le continent nord-américain et Hawaï, est le seul lieu connu de rassemblement des requins blancs du Pacifique nord. Le <i>Café</i> fournit un habitat hauturier unique où ces prédateurs marins irremplaçables se regroupent dans des eaux cristallines d'un bleu cobalt.
	4. Mer des Sargasses	« Forêt tropicale dorée flottant à la surface de l'océan », la mer des Sargasses abrite un écosystème pélagique emblématique, dont les sargasses flottantes (<i>Sargassum</i>), seules algues holopélagiques au monde, forment la base. Découverte par Christophe Colomb lors de sa première traversée en 1492, elle est devenue un lieu mythique et légendaire. Son importance à l'échelle du globe tient à une combinaison de structures physiques et océanographiques, à ses écosystèmes complexes pélagiques et à son rôle dans les processus du système océanique et terrestre de notre planète.
OCÉAN ATLANTIQUE	1. Champ hydrothermal de la Cité perdue	Le Champ hydrothermal de <i>la Cité perdue</i> est un élément géobiologique remarquable (biotope) situé dans les grands fonds (à 700-800 m de profondeur) qui n'a pas d'équivalent parmi les autres écosystèmes connus sur terre. Surplombé par le <i>Poséidon</i> , édifice monolithique de roches carbonatées (haut de 60 mètres), ce site a été découvert par hasard en 2000 au cours d'une plongée du submersible <i>Alvin</i> sur la dorsale médio-Atlantique et continue de faire l'objet d'explorations.
OCÉAN INDIEN	5. Atlantis Bank	L'Atlantis Bank, situé dans les eaux subtropicales de l'Océan indien, est la première île fossilisée engloutie d'origine tectonique jamais étudiée. Sa géomorphologie complexe formée d'anciens promontoires, de falaises vertigineuses, de cheminées, de plages et de lagons, abrite une faune d'eau profonde très diversifiée évoluant à des profondeurs allant de 700 à 4 000 m et composée de grandes anémones, d'énormes éponges de la taille d'un fauteuil et d'octocoralliaires. La présence d'importantes colonies de <i>Paragorgia</i> est particulièrement remarquable.

Document 4 – La haute mer réglementée

3 textes, 1 schéma, 1 tableau

Document 4.a : Frontières, zonages et délimitations maritimes : principes internationaux – Source : Tabarly Sylviane, 2006, *Géoconfluences* (extraits), en ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/popup/ZEE.htm>

Le droit maritime international est d'origine coutumière et conventionnelle. La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM / *United Nations Convention on the Law Of the Sea / UNCLOS*), signée à Montego Bay (Jamaïque) en 1982, est entrée en vigueur le 16 novembre 1994, après ratification ou adhésion de 60 États [On compte 168 parties en 2019, à l'exception notable de la Turquie, du Pérou ou des États-Unis par exemple]. Il en résulte un zonage de souveraineté décroissante, partant du littoral vers la haute mer [...].

La haute mer commence au-delà de la limite extérieure de la ZEE et représente 64 % de la surface des océans. Le principe de la liberté y prévaut : liberté de navigation, de survol, de la pêche, de la recherche scientifique, de poser des câbles et des pipe-lines, de construire des îles artificielles. L'ordre juridique qui s'y applique est fondé sur la nationalité des navires qui y circulent : c'est celui des autorités de l'État dont le navire bat pavillon. Les États côtiers disposent seulement d'un droit de poursuivre en haute mer, lorsque la poursuite a commencé dans une zone relevant de la juridiction de l'État poursuivant. Les conventions internationales se sont multipliées pour réglementer la pêche en haute mer, pour la protection d'espèces spécifiques (baleine, thon) ou même, en 1995, à propos des stocks chevauchants (les ressources halieutiques qui sont à cheval sur la ZEE et sur la haute mer) et dans ce cas, vers une extension des compétences de l'État côtier.

La Zone internationale des fonds marins (appelée la « Zone ») commence là où prennent fin les marges continentales. La Zone échappe à toute appropriation et doit être uniquement utilisée « à des fins exclusivement pacifiques » et exploitée « dans l'intérêt de l'humanité toute entière ». Si l'appropriation nationale des ressources de la Zone est interdite, la Convention instaure un régime d'appropriation collective à travers l'Autorité internationale des fonds marins qui agit pour le compte de l'humanité toute entière, par l'intermédiaire d'un organe spécifique, l'Entreprise.

Les négociations, les contentieux et différends peuvent être arbitrés par plusieurs types de tribunaux compétents en droit de la mer : tribunaux arbitraux, choisis d'un commun accord par les parties ; Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM / *ITLOS*), créé par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; Cour Internationale de Justice (CIJ).

Document 4.b : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982 – Source : Nations Unies, 1994 (extraits), en ligne :

http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf

PARTIE VII : HAUTE MER

Section 1 : Dispositions générales

Article 86 : Champ d'application de la présente partie :

La présente partie s'applique à toutes les parties de la mer qui ne sont pas comprises ni dans la zone économique exclusive, la mer territoriale ou les eaux intérieures d'un État, ni dans les eaux archipélagiques d'un État archipel. Le présent article ne restreint en aucune manière les libertés dont jouissent tous les États dans la zone économique exclusive en vertu de l'article 58.

Article 87 : Liberté de la haute mer :

1. La haute mer est ouverte à tous les États, qu'ils soient côtiers ou sans littoral. La liberté de la haute mer s'exerce dans les conditions prévues par les dispositions de la Convention et les autres règles du droit international. Elle comporte notamment pour les États, qu'ils soient côtiers ou sans littoral :

- a) la liberté de navigation ;
- b) la liberté de survol ;
- c) la liberté de poser des cibles et des pipelines sous-marins, sous réserve de la partie VI ;

- d) la liberté de construire des îles artificielles et autres installations autorisées par le droit international, sous réserve de la partie VI ;
e) la liberté de la pêche, sous réserve des conditions énoncées à la section 2 ;
f) la liberté de la recherche scientifique, sous réserve des parties VI et XIII.
2. Chaque État exerce ces libertés en tenant dûment compte de l'intérêt que présente l'exercice de la liberté de la haute mer pour les autres États, ainsi que de droits reconnus par la Convention concernant les activités menées dans la Zone.

Article 88 : Affectation de la haute mer à des fins pacifiques :

La haute mer est affectée à des fins pacifiques.

Article 89 : Illégitimité des revendications de souveraineté sur la haute mer :

Aucun État ne peut légitimement prétendre soumettre une partie quelconque de la haute mer à sa souveraineté.

Article 90 : Droit de navigation :

Tout État, qu'il soit côtier ou sans littoral, a le droit de faire naviguer en haute mer des navires battant son pavillon. [...]

Article 100 : Obligation de coopérer à la répression de la piraterie :

Tous les États coopèrent dans toute la mesure du possible à la répression de la piraterie en haute mer ou en tout autre lieu ne relevant de la juridiction d'aucun État.

Article 101 : Définition de la piraterie :

On entend par piraterie l'un quelconque des actes suivants :

- a) tout acte illicite de violence ou de détention ou toute déprédation commis par l'équipage ou des passagers d'un navire ou d'un aéronef privé, agissant à des fins privées, et dirigé :
- i) contre un autre navire ou aéronef, ou contre des personnes ou des biens à leur bord, en haute mer ;
 - ii) contre un navire ou aéronef, des personnes ou des biens, dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun État ;
- b) tout acte de participation volontaire à l'utilisation d'un navire ou d'un aéronef, lorsque son auteur a connaissance de faits dont il découle que ce navire ou aéronef est un navire ou aéronef pirate ;
- c) tout acte ayant pour but d'inciter à commettre les actes définis aux lettres a) ou b), ou commis dans l'intention de les faciliter. [...]

Section 2 : Conservation et gestion des ressources biologiques de la haute mer.

Article 118 : Coopération des États à la conservation et à la gestion des ressources biologiques :

Les États coopèrent à la conservation et à la gestion des ressources biologiques en haute mer. Les États dont les ressortissants exploitent des ressources biologiques différentes situées dans une même zone ou des ressources biologiques identiques négocient en vue de prendre les mesures nécessaires à la conservation des ressources concernées. À cette fin, ils coopèrent, si besoin est, pour créer des organisations de pêche sous-régionales ou régionales.

PARTIE XI : LA ZONE

Section 1 : Dispositions générales

Article 133 : Emploi des termes :

Aux fins de la présente partie :

- a) on entend par « ressources » toutes les ressources minérales solides, liquides ou gazeuses *in situ* qui, dans la Zone, se trouvent sur les fonds marins ou dans leur sous-sol, y compris les nodules polymétalliques,
b) les ressources, une fois extraites de la Zone, sont dénommées « minéraux ».

Section 2 : Principes régissant la Zone

Article 136 : Patrimoine commun de l'humanité :

La Zone et ses ressources sont le patrimoine commun de l'humanité.

Article 137 : Régime juridique de la Zone et de ses ressources :

1. Aucun État ne peut revendiquer ou exercer de souveraineté ou de droits souverains sur une partie quelconque de la Zone ou de ses ressources. Aucun État ni aucune personne physique ou morale ne peut s'approprier une partie quelconque de la Zone ou de ses ressources. Aucune revendication, aucun exercice de souveraineté ou de droits souverains ni aucun acte d'appropriation n'est reconnu.
2. L'humanité tout entière, pour le compte de laquelle agit l'Autorité, est investie de tous les droits sur les ressources de la Zone. Ces ressources sont inaliénables. Les minéraux extraits de la Zone ne peuvent, quant à eux, être aliénés que conformément à la présente partie et aux règles, règlements et procédures de l'Autorité.
3. Un État ou une personne physique ou morale ne revendique, n'acquiert ou n'exerce de droits sur les minéraux extraits de la Zone que conformément à la présente partie. Les droits autrement revendiqués, acquis ou exercés ne sont pas reconnus.

Document 4.c : Haute mer. La dernière frontière du droit international ? – Source : Jacquet Pierre *et al.*, 2009, *Regards sur la terre 2009 : la gouvernance du développement durable*, Presses de Sciences Po, p. 264-265 (un schéma et un tableau), en ligne : <https://www.cairn.info/regards-sur-la-terre-2009--9782724610918-page-264.htm>

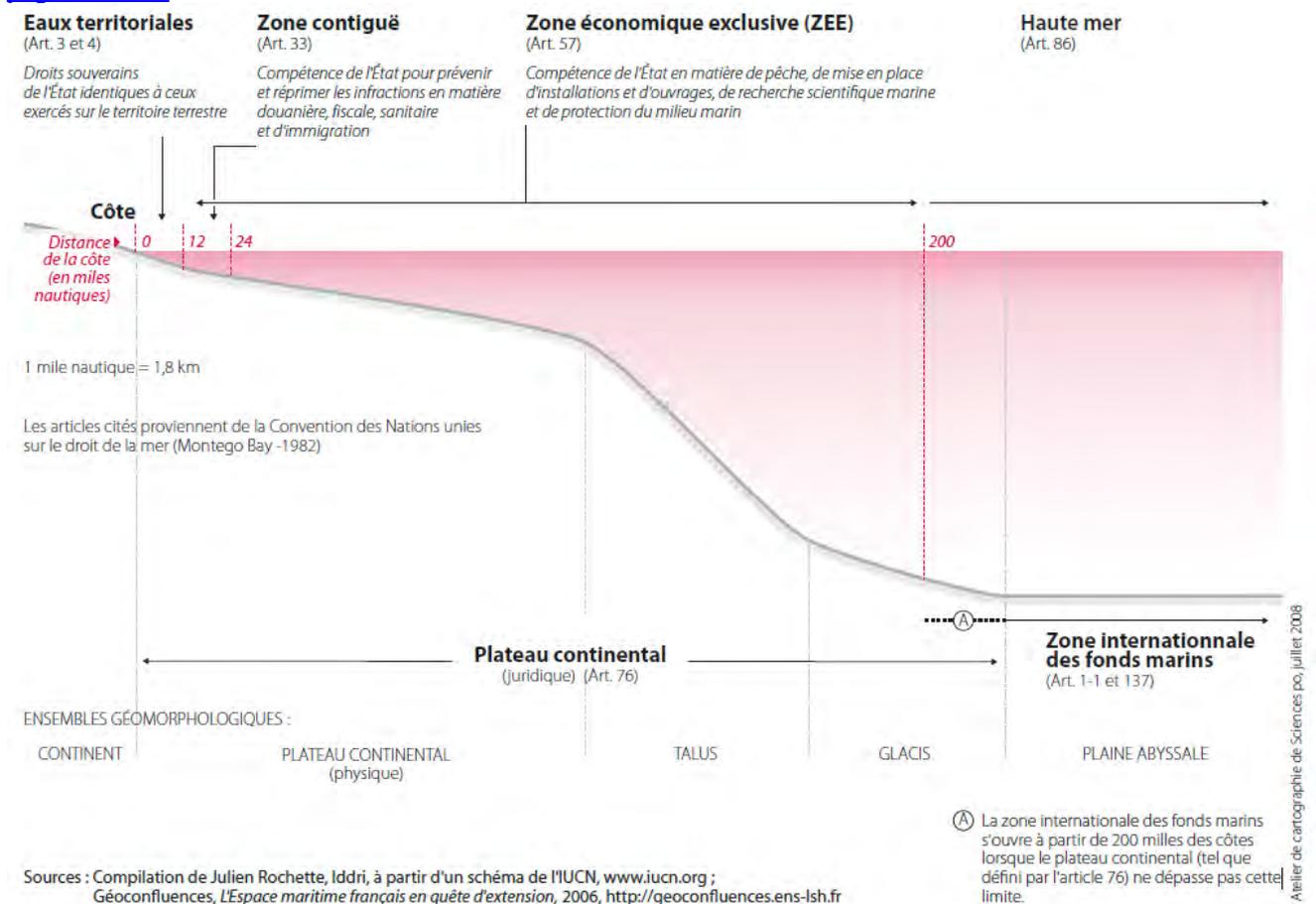


Schéma : où commence la haute mer ?

Activités humaines	Outils juridiques applicables	Outils nécessaires manquants
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> › Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) › Accord de 1995 sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants › Organisations régionales de pêche (ORP) 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en œuvre effective des obligations juridiques adoptées › Renforcement des capacités des ORP par des évaluations externes › Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée › Identification des écosystèmes vulnérables et désignation de zones interdites aux activités de pêche
Navigation	<ul style="list-style-type: none"> › CNUDM › Règles adoptées dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI) › Règles adoptées à l'échelle européenne 	<ul style="list-style-type: none"> › Mise en œuvre effective des obligations juridiques adoptées. › Application du concept de « zones maritimes particulièrement vulnérables » sous l'égide de l'OMI. › Intensification de la lutte contre les pollutions acoustiques et atmosphériques
Exploitation des ressources minérales du sol et du sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> › CNUDM › Autorité internationale des fonds marins 	<ul style="list-style-type: none"> › Systématisation des études d'impacts pour toute activité exercée en haute mer › Réglementation des nouvelles formes d'exploitation : gaz hydratés, séquestration de CO₂...
Exploitation des ressources marines génétiques	<ul style="list-style-type: none"> › Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) 	<ul style="list-style-type: none"> › Définition des conditions d'accès, d'exploitation et de commercialisation des ressources marines génétiques.
Recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> › CNUDM 	<ul style="list-style-type: none"> › Encadrement des activités de recherche

Source : Compilation de Julien Rochette (Iddn), mai 2008.

Tableau : les limites du droit actuel.

Document 4.d : Biodiversité marine : toutes les ressources marines hors juridiction nationale sont-elles un patrimoine commun de l'humanité ? – Source : Nations Unies, 2019, *Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine** (extraits), en ligne : <https://www.un.org/press/fr/2019/mer2116.doc.htm>

À deux jours de la clôture du troisième cycle de négociations intergouvernementales pour l'élaboration d'un instrument international sur la protection de la biodiversité marine, les discussions ont porté sur des sujets divers, allant des activités que les États seront autorisés à mener concernant les ressources génétiques marines, à la définition même de ces ressources, en passant par les relations entre le futur accord et les instruments existants, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. À cette occasion, des divisions nettes sont apparues entre pays développés et en développement sur la question de savoir s'il fallait accorder à toutes les ressources marines concernées le statut de patrimoine commun de l'humanité. Comme lors des précédentes journées, les délégations ont avancé article par article, en se basant sur l'avant-projet d'accord élaboré par Mme Rena Lee, la Présidente de la Conférence intergouvernementale, avec l'aide de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

Les discussions ont principalement porté sur le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques marines par les États dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. La teneur des débats a confirmé la persistance de profondes divisions concernant la portée du futur instrument. Ainsi, les pays en développement ont jugé nécessaire de combler les lacunes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en octroyant à l'ensemble des ressources génétiques marines situées dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale le statut de patrimoine commun de l'humanité. Les pays développés se sont quant à eux opposés à une telle reconnaissance, estimant que le futur accord n'avait pas vocation à se démarquer des instruments internationaux existants. Dans le même ordre d'idées, les petits États insulaires en développement du Pacifique, soutenus par de nombreux autres pays en développement, ont demandé que le futur accord reconnaisse les droits des États côtiers en matière d'utilisation des ressources marines ne relevant pas de leur juridiction nationale, principe dont les pays développés et la Chine n'ont pas souhaité entendre parler.

La Conférence intergouvernementale poursuivra ses travaux demain, jeudi 29 août, à partir de 10 heures, en groupe de travail sur l'établissement, le contenu, la publication et l'examen des rapports d'étude d'impact sur l'environnement.

* *Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.*

OPTION C : « AMENAGEMENT »**Sujet : L'accès à l'eau potable : quels enjeux d'aménagement ?**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 (5 points) : Quels sont les principaux problèmes et enjeux posés par l'accès à l'eau potable dans le monde, au regard du corpus documentaire ?

Question 2 (5 points) : Montrez que des acteurs multiples sont impliqués dans la fourniture d'eau potable aux populations. Quels sont les débats que peuvent engendrer les stratégies diverses de ces acteurs ?

Question 3 (5 points) : Comment les opérateurs de l'eau sécurisent-ils l'accès et l'approvisionnement à l'eau potable, et ce dans différents contextes ?

Question 4 (5 points) : Quels sont les principaux conflits, tensions et menaces suscités par l'allocation de l'eau potable à l'échelle locale ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS**Document 1 : Géographie de l'accès à l'eau potable, à l'échelle mondiale (2 cartes, 3 graphiques, 1 tableau, 2 textes)**

1a - L'évolution de l'accès à l'eau potable dans le monde, de 2000 à 2015. Source : OMS, Unicef – Observatoire des Inégalités. [En ligne] URL : <https://www.inegalites.fr/L-acces-a-l-eau-potable-dans-le-monde>

1b - L'accès à l'eau potable dans le monde, en 2000 et en 2015. Source : OMS, Unicef – Observatoire des Inégalités. [En ligne] URL : <https://www.inegalites.fr/L-acces-a-l-eau-potable-dans-le-monde>

1c - Répartition de la population mondiale selon son accès à l'eau potable. Source : OMS, Unicef. Données 2015 – Observatoire des inégalités. [En ligne] URL : <https://www.inegalites.fr/L-acces-a-l-eau-potable-dans-le-monde>

1d - Disponibilité en eau douce et stress hydrique, dans le monde. Source : Centre d'information sur l'eau, 2008. [En ligne] URL : <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/>

1e - Les effets du changement climatique sur les eaux de surface. Source : D. Blanchon, 2010. « L'eau, une ressource menacée ? », *La Documentation Photographique* n°8078.

1f - Les prévisions d'atteinte des Objectifs du Millénaire par continent. Source : G. de Marsily, J. Bertrand, « La distribution d'eau potable : la situation dans les pays en développement », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 2011/3, n°63, pp. 24-33.

1g - Résolution des Nations-Unies sur « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement » (extraits). Source : *Résolution A/RES/64/292*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 28/07/2010. [En ligne] URL : http://www.fp2e.org/userfiles/files/publication/institution/ONU_Droit%20à%20l'eau_28%20juill_2010.pdf

1h - Rapport « Financer l'eau pour tous » (extrait). Source : Camdessus Michel (président), « Financer l'eau pour tous », Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, Partenariat Mondial de l'Eau, mars 2003.

Document 2 : La gouvernance des services d'eau potable (1 graphique, 3 textes)

2a - La compétence eau et assainissement des Intercommunalités en France (extrait d'article, 2018). Source : site du *Courrier des maires et des élus locaux*. [En ligne] URL :

<http://www.courrierdesmaires.fr/76842/leau-et-lassainissement-passeront-bien-sous-pavillon-intercommunal/>

2b - La répartition des services d'eau en France par opérateurs en 2013. Source : *Les services collectifs d'eau et d'assainissement en France. Données économiques, sociales et environnementales*, Rapport FP2E-BIPE, 6^e édition, octobre 2015. [En ligne] URL :

<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-25475-etude-BIPE-2015-eau-assainissement.pdf>

2c - Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau en Bolivie. Source : F. Poupeau, 2010, « Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau : L'exemple de la concession de la Paz-El Alto, Bolivia », *Revue Tiers Monde*, 203, 3, p. 41-60.

2d - Les conflits autour de la privatisation de l'eau à Cochabamba, au début des années 2000. Source : T. Johnson, « Émeutes de l'eau chère en Bolivie », *Courrier international*, 01/10/2003 (article issu du *Miami Herald*)

Document 3 : Aménagement des réseaux et modes d'approvisionnement en eau potable (1 schéma, 3 cartes, 1 texte, 1 photographie)

3a - Les infrastructures liées à la distribution de l'eau (Montpellier Méditerranée Métropole). Source : site de la Métropole de Montpellier. [En ligne] URL : <http://www.montpellier3m.fr/connaitre-compétences/eau>

3b - Concentration en nitrates des captages utilisés pour la production d'eau à destination de la consommation humaine du Morbihan en 2009. Source : Conseil Scientifique de l'Environnement du Morbihan, *Atlas de l'environnement du Morbihan*. [En ligne] URL : https://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas_env/pressions/atteinte_eau.php

3c - Exemple de dispositif de protection des champs captants et de la ressource en eau, dans l'agglomération lilloise. Source : Évaluation de l'impact potentiel de l'urbanisation sur la ressource en eau potable au sud de la métropole lilloise, Synthèse, Production de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, octobre 2016, 8 p. [En ligne] URL : (http://www.adu-lille-metropole.org/wp-content/uploads/2017/01/syntheseHydro_web.pdf)

3d - Différents modes d'approvisionnement en eau en zone urbaine dans les pays en développement. Source : G. de Marsily, J. Bertrand, « La distribution d'eau potable : la situation dans les pays en développement », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 2011/3, n°63, p. 24-33.

3e - La production d'eau par dessalement de l'eau de mer en Arabie Saoudite, en 2016. Source : « Arabie Saoudite : transformation ou illusion », *Questions internationales* n°89, janvier-février 2018. [En ligne] URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes/eau-ressources-et-infrastructures/c001869-production-d-eau-par-dessalement-2016>

3f - Des expériences innovantes sur les réseaux. Source : Site d'information sur les *Smart Grids* [réseaux électriques intelligents] de la Commission de régulation de l'énergie. [En ligne] URL : <http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?p=reseaux-eau-projets-france>)

Document 4 : Inégalités et tensions autour de la ressource en eau (2 cartes, 1 graphique, 2 textes)

4a : Les inégalités d'accès à l'eau potable à Nairobi, Kenya. Source : M. Ledant, « Water in Nairobi: Unveiling inequalities and its causes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 263 | 2013, p. 335-348.

4b - Le prix moyen de l'eau potable par région en France (2012). Source : Observatoire national de l'eau et de l'assainissement. [En ligne] URL : (<http://www.services.eaufrance.fr/panorama/cartes/2012/prix>)

4c - Les inégalités de prix dans les bidonvilles entre service public et vendeurs d'eau. Source : G de Marsily, J. Bertrand, « La distribution d'eau potable : la situation dans les pays en développement », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 2011/3, n° 63, p. 24-33.

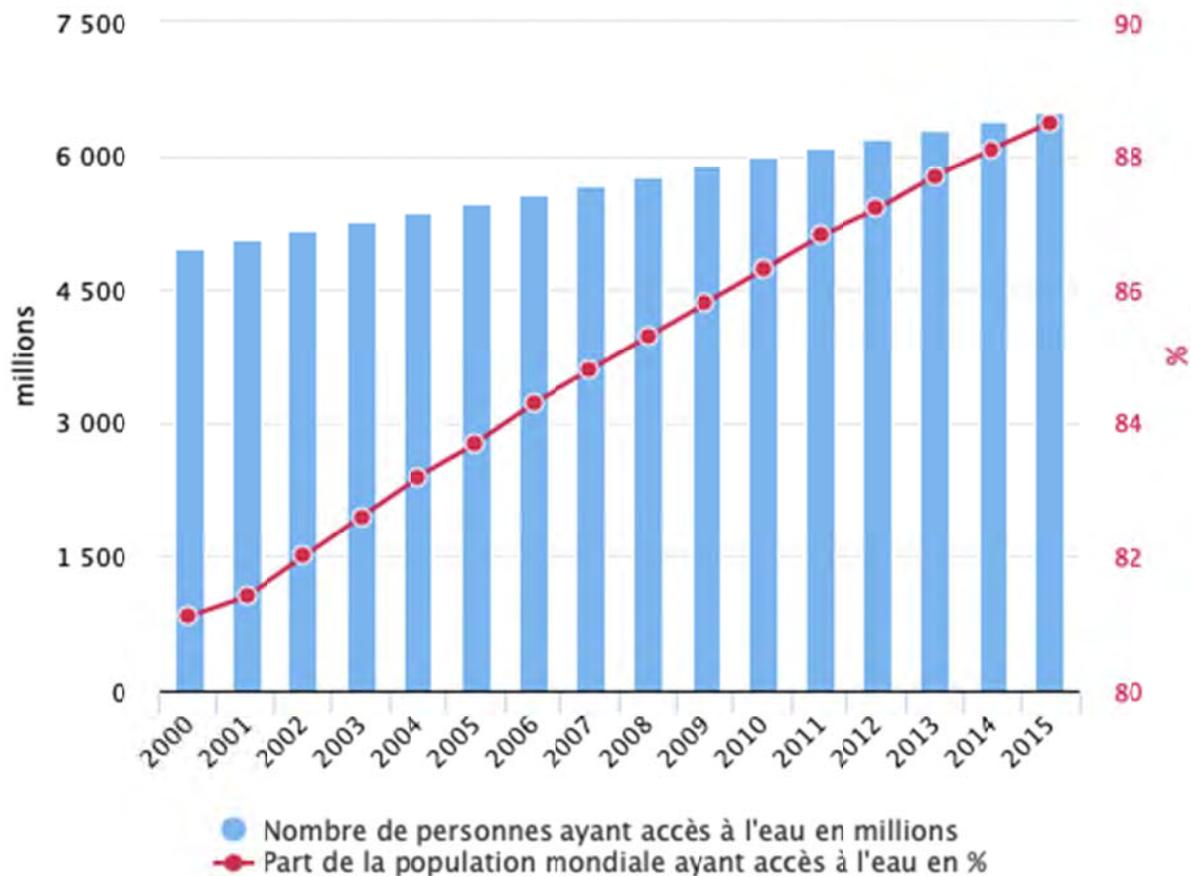
4d - Côte d'Ivoire : 6 millions de dollars de la Corée du Sud pour le raccordement à l'eau potable au profit de 70 000 personnes. Source : Agence d'Informations Economiques africaines, ECOFIN Hebdo, 31 octobre 2018 [En ligne] URL : <https://www.agenceecofin.com/investissements-publics/3110-61369-cote-d-ivoire-6-millions-de-la-coree-du-sud-pour-le-raccordement-a-l-eau-potable-au-profit-de-70-000-personnes>

4e - Inde : Coca-Cola accusé de dilapider l'eau des agriculteurs. Source : S. Farcis, *Radio France International*, publié le 20-06-2014. [En ligne] URL : <http://www.rfi.fr/ameriques/20140620-inde-coca-cola-accuse-dilapider-eau-agriculteurs-ecologie-industrie>)

Tous les documents ont été consultés en 2019.

Document 1 : Géographie de l'accès à l'eau potable, à l'échelle mondiale

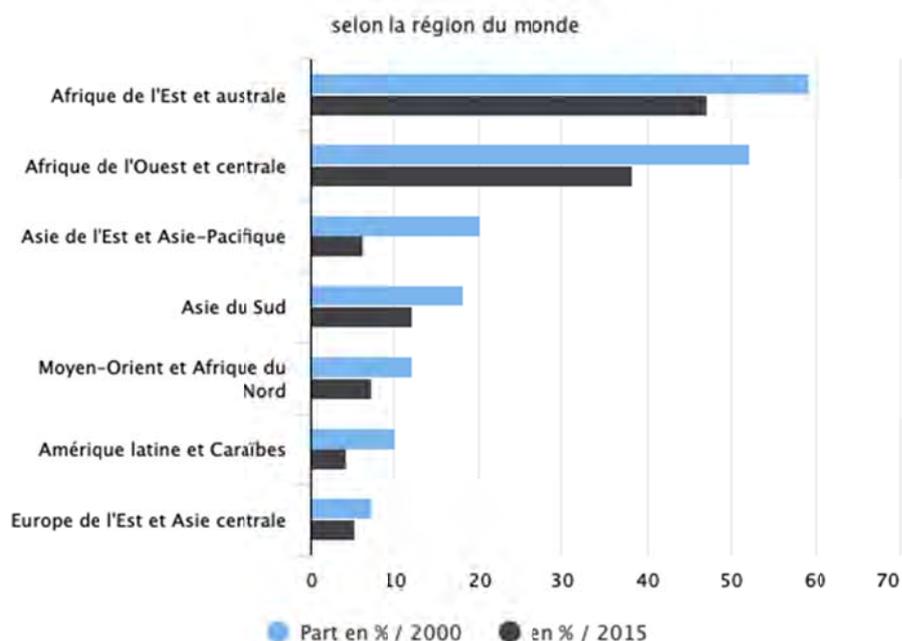
Document 1a : L'évolution de l'accès à l'eau potable dans le monde, de 2000 à 2015



Source : OMS, Unicef – Observatoire des Inégalités.

Document 1b L'accès à l'eau potable dans le monde en 2000 et en 2015

Population n'ayant pas accès à l'eau



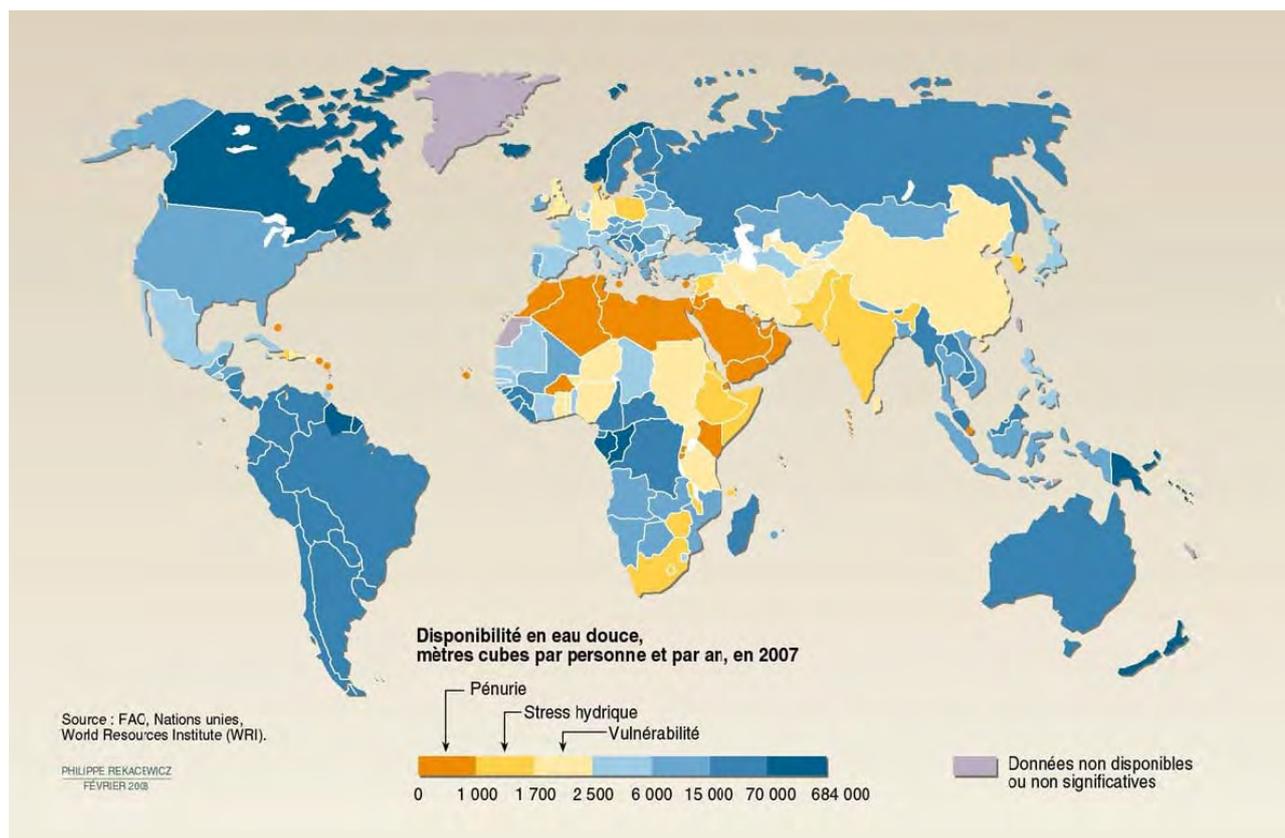
Source : OMS, Unicef – Observatoire des Inégalités.

Document 1c : Répartition de la population mondiale selon son accès à l'eau potable

	Nombre en millions	Répartition en %
Eau potable à domicile*	5 230	71
Accès à l'eau potable à moins de 30 min. aller-retour	1 275	17
Population ayant accès à l'eau potable	6 505	89
Accès à l'eau potable à plus de 30 min.	263	4
Puits ou source non protégé	423	6
Eaux de surface	159	2
Population sans accès à l'eau potable	844	11
Ensemble	7 349	100

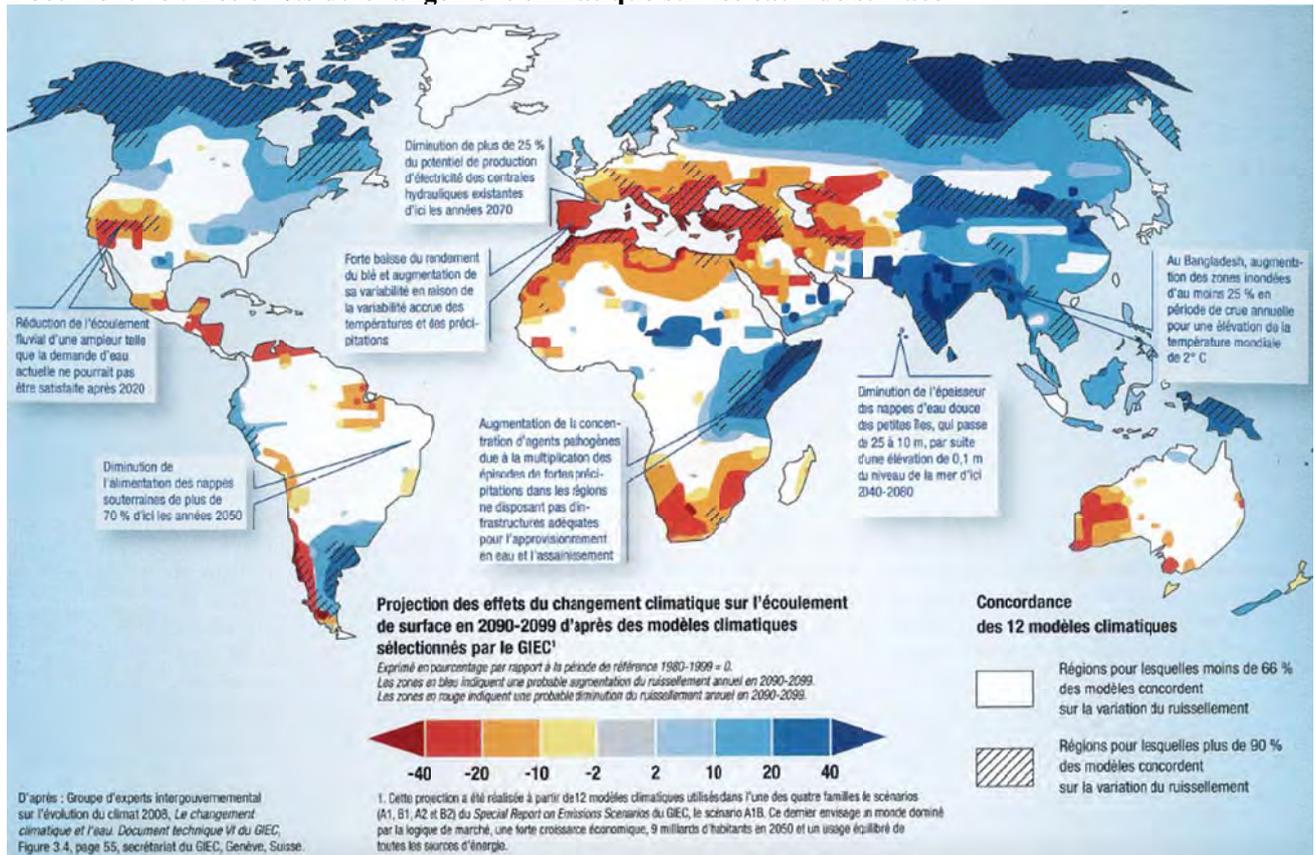
*Accès à l'eau potable « en toute sécurité », c'est-à-dire à la fois à domicile, au moins douze heures par jour et eau non contaminée.
Source : OMS, Unicef. Données 2015 – Observatoire des inégalités.

Document 1d : Disponibilité en eau douce et stress hydrique dans le monde



Source : Centre d'information sur l'eau, 2008.

Document 1e : Les effets du changement climatique sur les eaux de surface



Source : D. Blanchon, 2010. « L'eau, une ressource menacée ? », *La Documentation Photographique* n°8078.

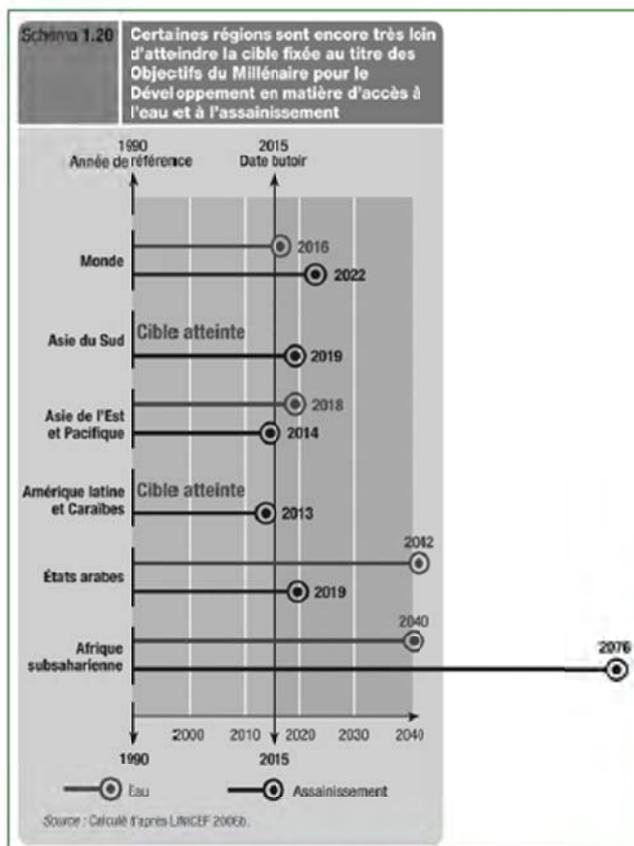


Figure 4 : Dates auxquelles seront atteints les Objectifs du Millénaire au rythme actuel [4]. Pour l'eau, 55 pays accusent un retard par rapport aux objectifs ; pour l'assainissement, ce sont 74 pays

Document 1f : Les prévisions d'atteintes des Objectifs Du Millénaire par continent

Source : G. de Marsily, J. Bertrand, « La distribution d'eau potable : la situation dans les pays en développement », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 2011/3, n°63, pp. 24-33.

Document 1g : Résolution des Nations-Unies sur « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement » (extraits)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 54/175 du 17 décembre 1999 sur le droit au développement, 55/196 du 20 décembre 2000, par laquelle elle a proclamé 2003 Année internationale de l'eau douce, 58/217 du 23 décembre 2003, par laquelle elle a proclamé la période 2005-2015 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », 59/228 du 22 décembre 2004, 61/192 du 20 décembre 2006, par laquelle elle a proclamé 2008 Année internationale de l'assainissement, et 64/198 du 21 décembre 2009 relative à l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » ; Action 21 de juin 1992 ; le Programme pour l'habitat de 1996 ; le Plan d'action de Mar del Plata de 1977, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'eau ; et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de juin 1992 (...)

Notant avec une vive préoccupation qu'environ 884 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et que plus de 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, et relevant avec inquiétude que près de 1,5 million d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent et 443 millions de jours d'école sont perdus chaque année du fait de maladies d'origine hydrique ou liées à l'absence de services d'assainissement,

Constatant l'importance que revêt l'accès équitable à l'eau potable et l'assainissement, qui fait partie intégrante de la réalisation de tous les droits de l'homme,

Réaffirmant qu'il incombe aux États de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme, qui sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés et doivent être traités globalement, de manière juste et équitable, sur un pied d'égalité et avec la même priorité,

Ayant à l'esprit l'engagement pris par la communauté internationale de réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement et soulignant, à cet égard, la ferme volonté des chefs d'État et de gouvernement, telle qu'exprimée dans la Déclaration du Millénaire, de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou n'ont pas les moyens de s'en procurer et, comme convenu dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »), de celles qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base,

1. *Reconnaît* que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ;

2. *Demande aux États* et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous (...).

Source : *Résolution A/RES/64/292*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 28/07/2010.

Document 1h : Extrait du Rapport « Financer l'eau pour tous »

Préface du Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau « Financer l'eau pour tous » (extraits).

Plus d'une personne sur trois, dans le monde, en ce début de troisième millénaire, souffre dans sa vie et sa dignité du problème de l'eau. Son origine ultime est dans la négligence des hommes et leur résignation face à l'inégalité. Elle est parmi les injustices du monde - peut-être parce que c'est d'abord une injustice faite aux femmes – une des plus silencieuses et donc une des plus difficiles à corriger. (...)

Il n'était pas dans notre mandat de philosopher sur ce drame mais, après bien de remarquables travaux consacrés aux aspects techniques du problème, d'explorer, semble-t-il pour la première fois, sa dimension financière. Avec les célébrations du millénaire et le Sommet de Johannesburg, toutes les nations membres des Nations Unies se sont engagées à réduire de moitié la proportion de sa population sans accès à l'eau et à son assainissement. Notre premier devoir était de dire les moyens financiers d'y parvenir.

Avec ses faiblesses qui sauteront aux yeux, ce rapport porte cependant un message essentiel. Le rêve de l'eau pure pour tous est réalisable. Il suffirait de prolonger de dix ans l'effort que nous nous sommes engagés à faire d'ici 2015.

Cet effort doit être celui de l'ensemble des acteurs alors qu'ils ont trop souvent tendance à se renvoyer la

balle. Il s'agit d'un problème du système mondial ; il ne peut donc être résolu que si tous ses membres, villes, régions, organisations non gouvernementales, communautés civiles, services gestionnaires, entreprises, banques, organisations multilatérales, et pas seulement les États du Nord et du Sud, acceptent de changer, souvent profondément, leurs approches et chacun de redoubler d'effort.

Puisqu'il s'agit de contributions financières, il faudra tout simplement au moins doubler celles-ci, qu'elles viennent des marchés financiers, de l'autofinancement des gestionnaires et donc des tarifs, de la contribution des institutions financières, des États ou de l'aide publique au développement. Dans ce dernier domaine, le don devra prévaloir. Comment peut-il en être autrement ? Il s'agit, au fond, de donner à boire à nos frères. (...)

Ce doublement - au bas mot - de l'effort financier ne nous effraie pas. Le monde en est capable. Il n'aura de sens cependant, et les financements ne pourront être mis en place, que si un effort équivalent est fait pour réformer la manière dont, à tous les niveaux de responsabilités - des communautés villageoises jusqu'aux Nations Unies - le monde entier prend le problème de l'eau en main. Nous avons consacré à cette précondition la première partie de nos propositions : il n'y s'agit, pour l'essentiel, que de responsabilité, de participation citoyenne, de décentralisation et de transparence.

Source : Camdessus Michel (président), « Financer l'eau pour tous », Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, Partenariat Mondial de l'Eau, mars 2003.

Document 2 : La gouvernance des services d'eau potable

Document 2a : La compétence eau et assainissement en France – extrait d'article (2018)

PARLEMENT 24/08/2018

L'eau et l'assainissement passeront bien sous pavillon intercommunal

par Aurélien Hélias



Le vote définitif de la loi le 31 juillet dernier par l'Assemblée nationale fait de la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement par les EPCI la règle de droit commun, sauf si un quart des communes s'y opposent dans les communautés de communes. Mais ce droit de veto ne pourra subsister après 2026.

C'en est donc terminé du marathon parlementaire sur le transfert de la compétence eau et assainissement des communes vers les intercommunalités. Déposé par la majorité à l'Assemblée nationale le 27 décembre 2017, le [texte](#) a été définitivement adopté par les députés le 31 juillet après deux lectures au Sénat et trois lectures à l'Assemblée nationale, dont cette lecture définitive au cœur de l'été, malgré une procédure d'examen... « accélérée »!

La « faute » en revient au Sénat dont la majorité s'opposait au principe même du transfert automatique des deux compétences aux intercommunalités, faisant échouer le vote d'une texte de compromis en commission mixte paritaire à la mi-mai. Promulguée le 3 août, le texte a in fine été [publié au journal officiel le 5 août](#).

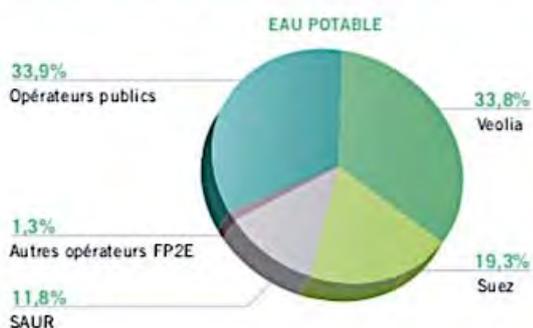
Un déni de démocratie communale pour les maires ruraux

Jusqu'au dernier vote, les tenants d'un transfert facultatif des deux compétences avaient pourtant cru pouvoir infléchir le législateur. Et notamment l'Association des maires ruraux de France (AMRF) qui s'était fendue d'une supplique envoyée aux députés la veille du vote final. « Soit vous confirmez et assumez cette impasse issue de la loi Notre qui non seulement nie la diversité des situations géographiques, l'histoire des coopérations intercommunales, le cheminement démocratique et stratégique des collectivités territoriales, mais aussi aggrave la remise en cause de la décentralisation et la liberté d'action des communes ; soit vous faites confiance aux élus et à leur capacité à administrer au mieux et en responsabilité leurs compétences », avertissait ainsi l'association dirigée par Vanik Berberian.

Source : site du *Courrier des maires et des élus locaux*.

Document 2b : La répartition des services d'eau en France par opérateurs, en 2013

En pourcentage de la population desservie



Sources : BIPE d'après Enquête opérateurs, Insee

Note : FP2E : Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau ; SAUR : Société d'Aménagement Urbain et Rural (anciennement filiale de Bouygues, depuis 2006 d'un groupe suédois).

Source : *Les services collectifs d'eau et d'assainissement en France. Données économiques, sociales et environnementales*, Rapport FP2E-BIPE, 6^e édition, octobre 2015.

Document 2c : Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau en Bolivie

En janvier 2007, un Décret du président de la République de Bolivie, Evo Morales, a transformé le consortium *Agua del Illimani*, implanté depuis 1997 sur la concession, en entreprise publique et sociale (...) : le service de distribution des eaux est alors devenu, au même titre que l'entreprise nationale de gaz *YPFB*, la figure de proue des transformations politiques du gouvernement. Le nouveau modèle d'organisation du service était censé marquer une rupture avec la gestion privée en fournissant de « l'eau pour tous ». Mais au début 2010, le ministère de l'Eau comme l'entreprise *EPSAS* n'ont pas plus changé la politique tarifaire qu'ils n'ont pu impulser des politiques d'urbanisation et d'aide sociale permettant de mettre en échec les logiques d'auto-construction, d'implantation sauvage et de spéculation foncière qui dominent dans les zones non équipées – ces « non-lieux » de la privatisation comme de la remunicipalisation.

Les chances qu'a l'entreprise municipale d'atteindre des résultats significatifs en termes de réduction des inégalités semblent d'autant plus réduites que plus de trois ans après le départ d'*Agua del Illimani*, les déclarations sur la vocation sociale de la nouvelle entreprise municipale s'accompagnent d'une situation juridique confuse. Le contrat signé lors de la privatisation est encore en vigueur, faute de changement de statut. Les efforts menés en direction des quartiers périphériques en expansion des villes de La Paz et El Alto se heurtent toujours à l'insuffisance des financements publics, qui ne peuvent compenser l'insolvabilité des populations résidentes et les coûts d'extension du réseau dans des zones géographiquement peu accessibles. Par manque de moyens, la nouvelle entreprise poursuit donc la politique de « participation communautaire » et de sous-traitance privée initiée dans les années 1990 pour assurer la desserte des quartiers populaires. Cette continuité avec la « gouvernance urbaine », mise en œuvre au cours de la décennie précédente, s'incarne aussi dans les transferts de technologie (comptabilité, informatique, planimétrie, etc.) et le maintien de formes de « nouveau management public » héritées de l'organisation privée. On peut donc s'interroger sur la réalité des changements produits par la remunicipalisation du service d'eau : dans quelle mesure est-elle susceptible de générer de nouveaux modes de décision et de participation dans les villes concernées ? Comment peut-elle accompagner les transformations récentes de l'espace urbain local ?

Source : F. Poupeau, 2010, « Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau : L'exemple de la Paz-El Alto, Bolivia », *Revue Tiers Monde*, 203, 3, p. 41-60

Document 2d : Les conflits autour de la privatisation de l'eau à Cochabamba, au début des années 2000.

Lorsque la municipalité de Cochabamba s'est tournée, en 1999, vers la société *Bechtel* [de San Francisco], il s'agissait de remédier à la situation catastrophique de ses services d'approvisionnement d'eau. Cette ville de 600 000 habitants, nichée dans une vallée fertile des Andes boliviennes, a souffert, comme bien d'autres villes d'Amérique latine, de décennies de négligence. La croissance urbaine a augmenté plus rapidement que les capacités du réseau d'approvisionnement et les consommateurs n'ont plus qu'un accès irrégulier - parfois limité à quelques heures par jour - à une eau de médiocre qualité. Un tiers des habitants de la ville sont même totalement privés d'eau potable et se voient obligés d'acheter une eau parfois douteuse à des marchands ambulants.

Toute tentative de modernisation s'étant heurtée aux résistances des personnels municipaux, la municipalité de Cochabamba a fini par choisir la solution de la privatisation. Un appel d'offres a été lancé auquel un seul consortium - formé par *Aguas del Tunari*, une filiale bolivienne de *Bechtel* - a répondu. Ce consortium a obtenu une concession de quarante ans et l'organisme étatique de tutelle a donné son feu vert pour que le nouveau distributeur augmente les prix de l'eau dans des proportions importantes. "Les gens se sont retrouvés avec des factures d'eau qu'ils ne pouvaient pas payer", déclare Jim Shulz, directeur d'une association à Cochabamba. "Le salaire mensuel moyen à l'époque était de 60 dollars. Et certaines familles ont été prises à la gorge lorsqu'elles ont reçu des factures de 15 dollars." Les consommateurs se sont révoltés et des émeutes ont éclaté un peu partout. Les bureaux de la compagnie d'eau ont été mis à sac. Les manifestations ont pris une telle ampleur que l'état d'urgence a été décrété en avril 2000. Un adolescent de 17 ans a trouvé la mort au cours des émeutes et plus de 100 personnes ont été blessées. C'est ce que l'on a appelé la "guerre de l'eau". Le gouvernement [mis en grande difficulté par plusieurs mois de soulèvements] a finalement annulé le contrat de *Bechtel*, qui a dû quitter le pays... Si l'on en croit Jeff Berger, un des porte-parole du groupe californien, le consortium avait réellement amélioré le réseau de distribution. "Si les habitants de Cochabamba ont eu des factures plus élevées, explique-t-il, c'est essentiellement parce que ces améliorations leur ont permis de consommer davantage d'eau. Le consortium ne cherchait pas à faire des bénéfices exagérés ; c'est l'organisme régulateur qui avait fixé le prix de l'eau. La marge de profit était de 16 %, ce qui n'a rien de très élevé ; c'était d'ailleurs bien inférieur à ce que des institutions financières pouvaient s'attendre à obtenir dans un pays à risques comme la Bolivie." [...]

Source : T. Johnson, « Émeutes de l'eau chère en Bolivie », *Courrier international*, 01/10/2003 (article issu du *Miami Herald*).

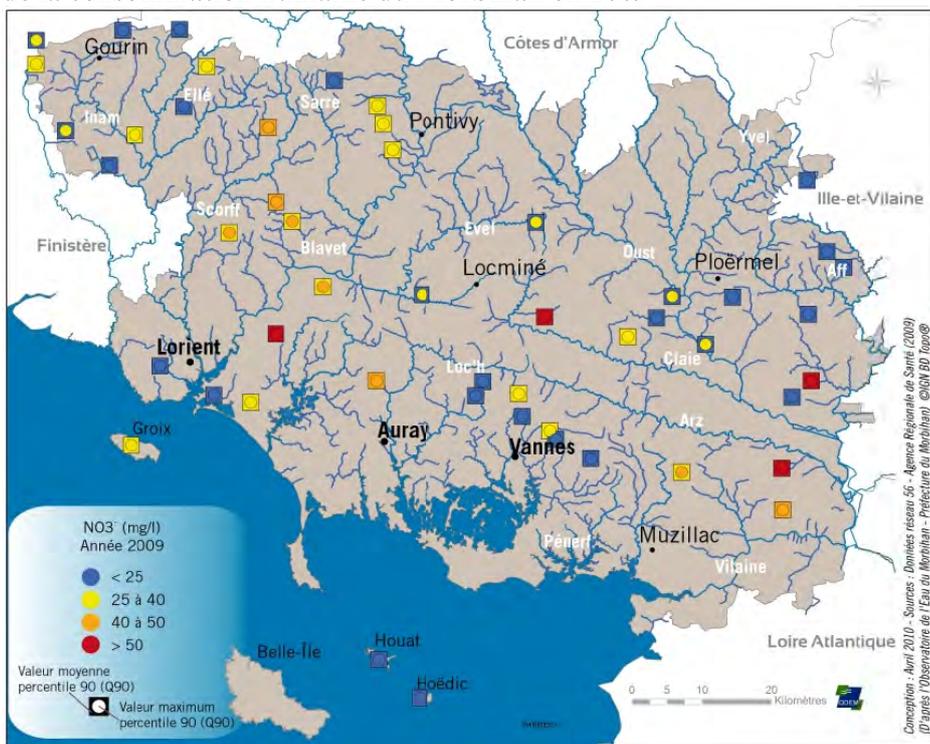
Document 3 : Aménagement des réseaux et modes d’approvisionnement à l’eau potable

Document 3a : Les infrastructures de la distribution de l’eau (Montpellier Méditerranée Métropole)



Source : site de la Métropole de Montpellier (consulté en 2019).

Document 3b : Concentration en nitrates des captages utilisés pour la production d'eau à destination de la consommation humaine du Morbihan en 2009

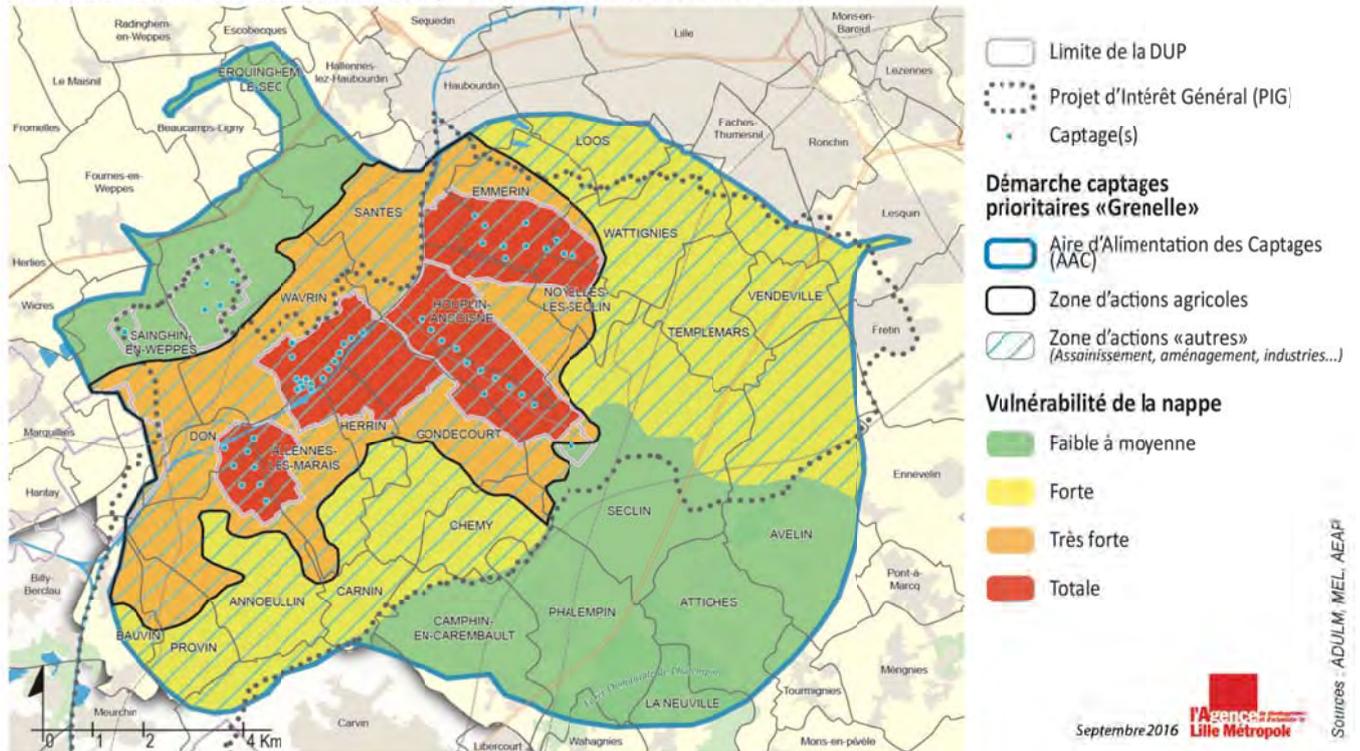


Valeur seuil interdisant, ou tout au moins suspensif, l'exploitation à vocation d'eau potable = 50 mg/l

Source : Conseil Scientifique de l'Environnement du Morbihan, *Atlas de l'environnement du Morbihan*.

Document 3c : Exemple de dispositif de protection des champs captants et de la ressource en eau, dans l'agglomération lilloise

LES PÉRIMÈTRES DE CONNAISSANCE, DE PROTECTION ET D'ACTION



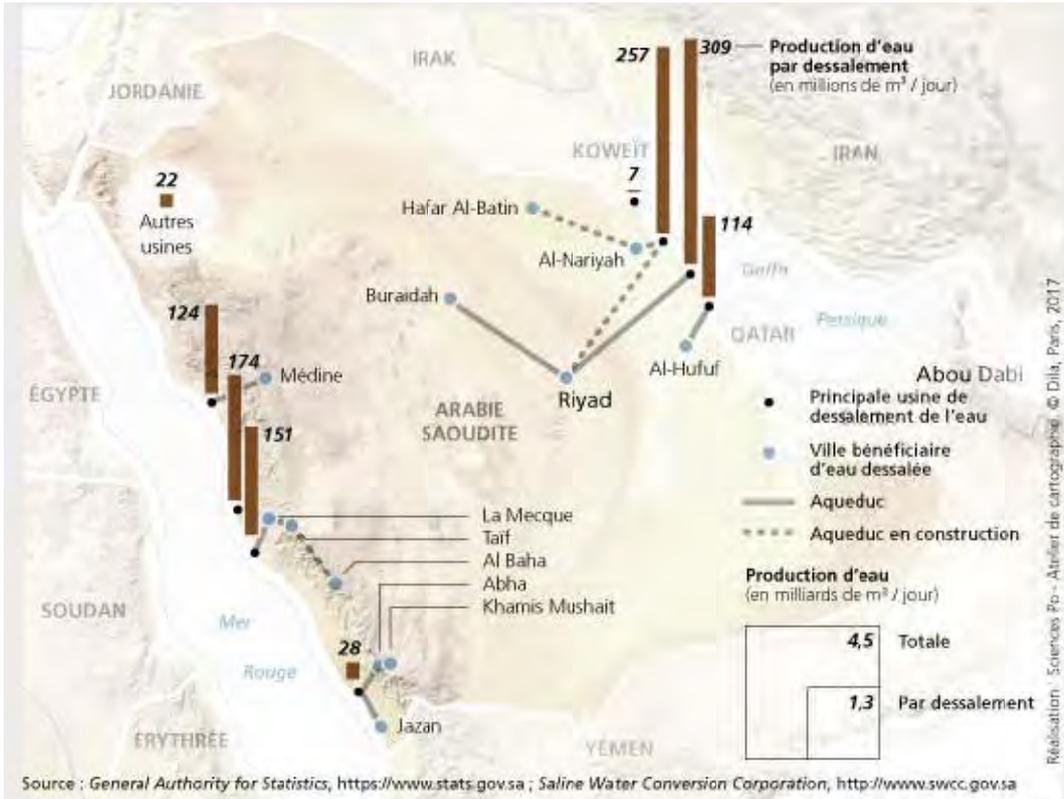
Source : Évaluation de l'impact potentiel de l'urbanisation sur la ressource en eau potable au sud de la métropole lilloise, Synthèse, Production de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, octobre 2016, 8 p.

Document 3d : Différents modes d'approvisionnement en eau en zone urbaine dans les pays en développement



Source : G. de Marsily, J. Bertrand, « La distribution d'eau potable : la situation dans les pays en développement », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 2011/3, n° 63, p. 24-33.

Document 3e : La production d'eau par dessalement de l'eau de mer en Arabie Saoudite, en 2016



Source : « Arabie Saoudite : transformation ou illusion », *Questions internationales* n°89, janvier-février 2018.

Document 3f : Des expériences innovantes sur les réseaux

Île-de-France : Téléo, Res'Echo et Quallo, les projets de réseaux d'eau intelligents du Syndicat des eaux d'Île-de-France

En 2010, à l'occasion du renouvellement du contrat de délégation du service public de l'eau potable, le Syndicat des eaux d'Île-de-France a souhaité intégrer les dernières innovations en matière de réseau intelligent et communicant sur son réseau d'eau potable. C'est ainsi que depuis 2011, le déploiement de différents outils au travers de trois projets sont en cours :

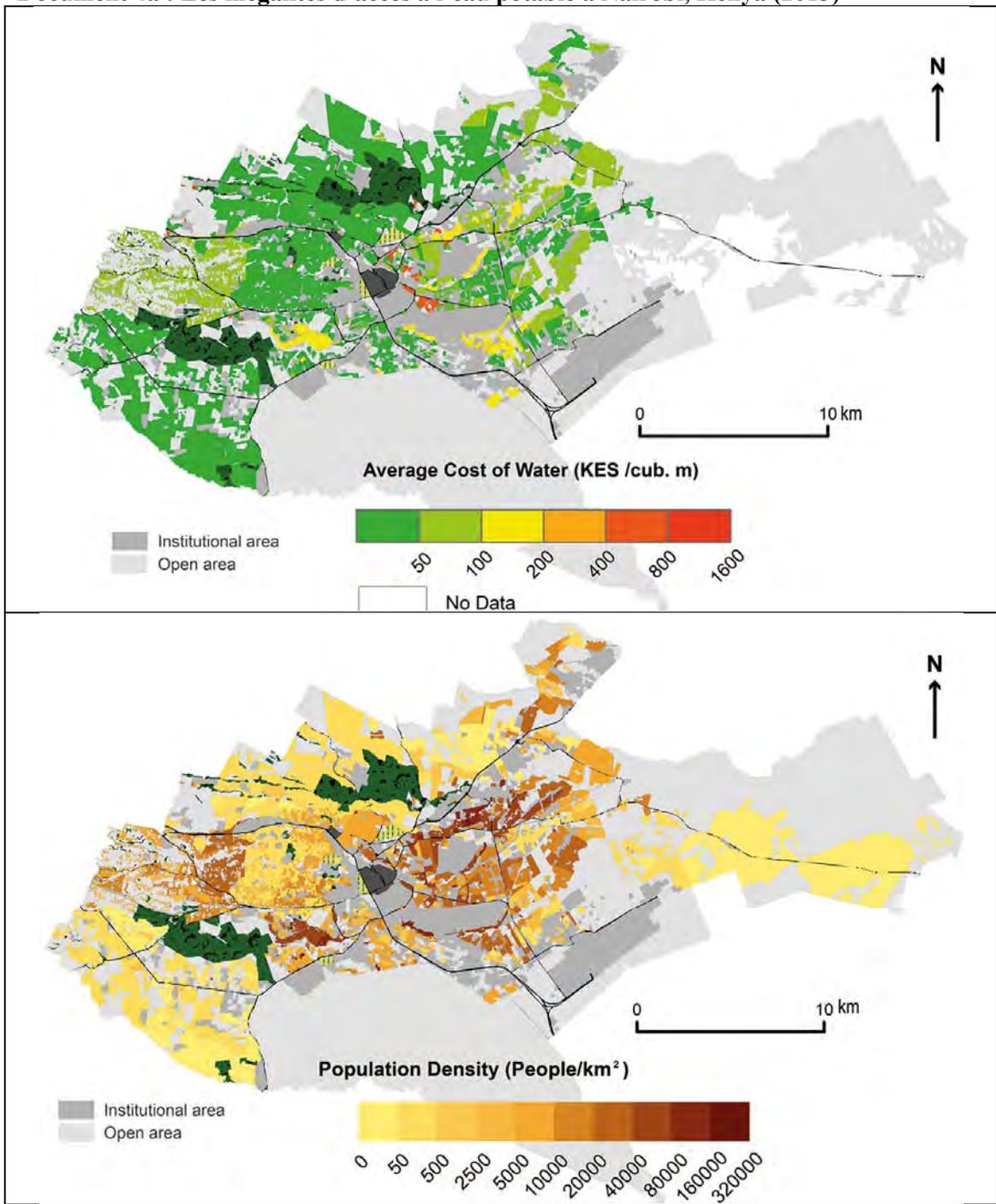
- ▶ Téléo, un projet de déploiement de nouveaux compteurs d'eau permettant le télé-relevé, la détection en temps réel des évolutions rapides de consommation, la facturation sur consommation réelle et une information plus précise des consommateurs sur leur consommation d'eau ;
- ▶ Res'Echo, un projet à la fois :
 - de déploiement de capteurs sur les canalisations « sensibles » du réseau (zones de carrières, de sols argileux, etc.) et de systèmes de télétransmission des informations issues des capteurs, afin de pré-localiser des fuites en vue de leur traitement précoce ;
 - de sectorisation du réseau et de modulation de la pression permettant de limiter les volumes perdus localement grâce à un suivi en temps réel. ;
- ▶ Quallo, un projet de mise en œuvre de capteurs destinés à réaliser des mesures de la qualité de l'eau sur le réseau.

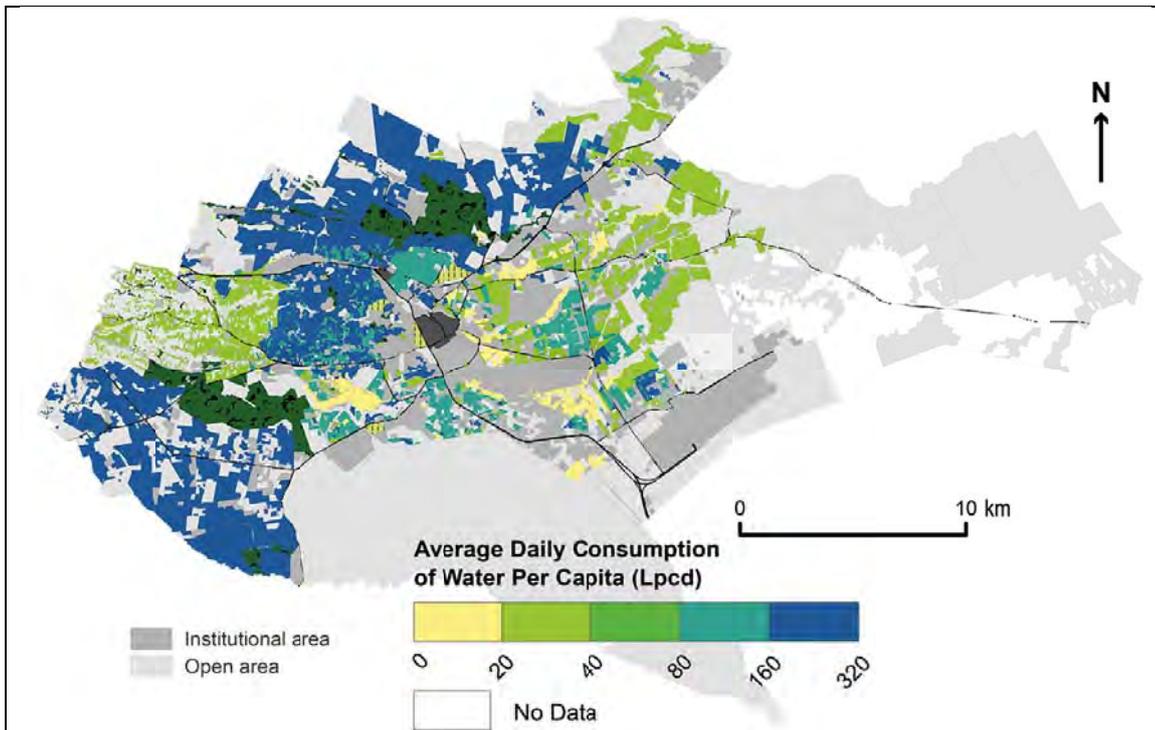
Ces outils sont reliés à un système de supervision et de pilotage centralisé du réseau, appelé SERVO, qui permettra d'avoir une vision globale du réseau d'eau et ainsi de mieux planifier et piloter les actions du concessionnaire du réseau.

Source : Site d'information sur les *Smart Grids* de la Commission de régulation de l'énergie (consulté en 2019).

Document 4 : Inégalités et tensions autour de la ressource en eau

Document 4a : Les inégalités d'accès à l'eau potable à Nairobi, Kenya (2013)



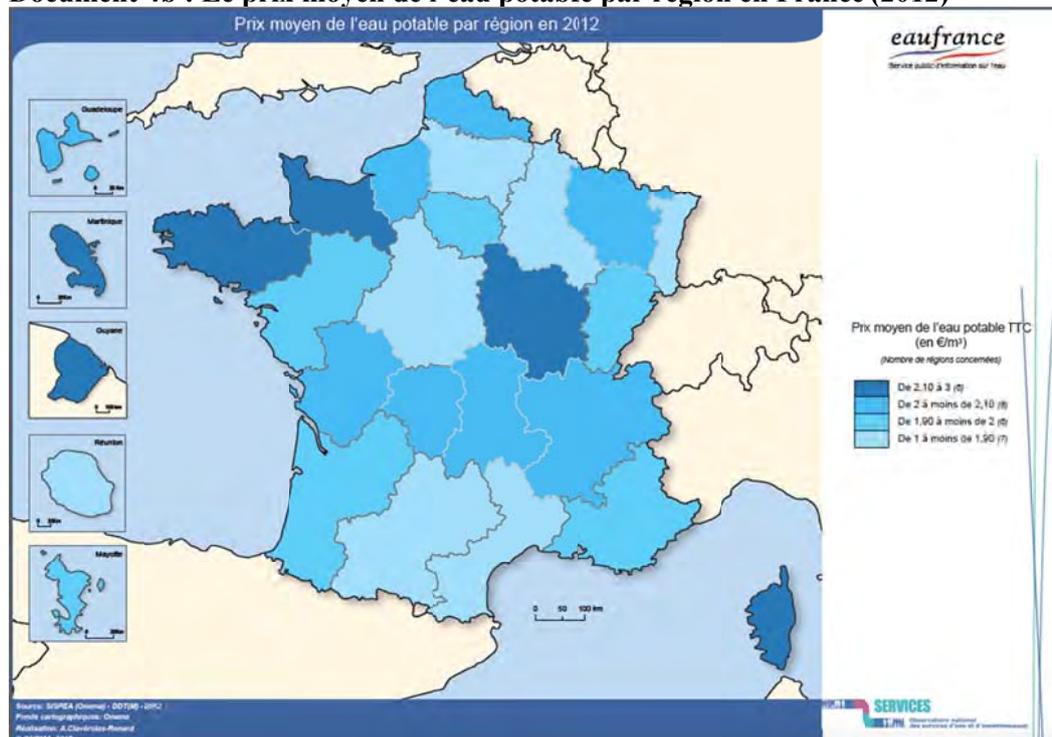


Source : M. Ledant, « Water in Nairobi: Unveiling inequalities and its causes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 263 | 2013, p. 335-348.

Traduction légende des cartes du document 4a : « L'eau à Nairobi : dévoiler les inégalités et ses causes »

- Average cost of water : Coût moyen de l'eau (en shilling kenyan / m³)
- Population Density (People / km²) : Densité de population (en habitants / km²)
- Average Daily Consumption of Water Per Capita : Consommation moyenne quotidienne d'eau par habitant (en litre / habitant et jour)
- Institutional area : zones de programmation d'habitat public ou semi-public
- Open area : zones non bâties
- No data : absence de données

Document 4b : Le prix moyen de l'eau potable par région en France (2012)



Source : Observatoire national de l'eau et de l'assainissement.

Document 4c : Les inégalités de prix dans les bidonvilles entre service public et vendeurs d'eau

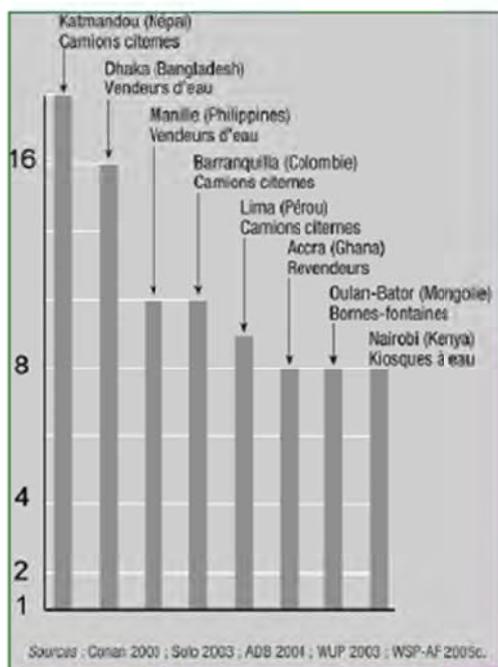


Figure 6 : Ratio Prix pratiqué par les vendeurs d'eau dans les bidonvilles/Prix pratiqués par les services publics

Source : G. de Marsily, J. Bertrand, « La distribution d'eau potable : la situation dans les pays en développement », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* 2011/3, n° 63, p. 24-33.

Document 4d : Côte d'Ivoire : 6 millions de dollars de la Corée du Sud pour le raccordement à l'eau potable au profit de 70 000 personnes

Flore Kacou, 31 octobre 2018

(Agence Ecofin) - Un accord de financement d'un montant de 3,5 milliards FCFA (environ 6 millions \$) a été signé entre le ministre ivoirien de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, et le représentant résident de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), Park Wan Kyu, le 28 octobre dernier.

Cet accord entre la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud a pour objectif d'amorcer la 2^{ème} phase du projet de branchements sociaux de distribution d'eau potable, au profit de 70 000 personnes dans le district d'Abidjan. Selon Laurent Tchagba, la deuxième étape de ce projet financé par la Corée, va permettre à 10 000 ménages, soit 70 000 personnes parmi les populations défavorisées de la commune de Koumassi, particulièrement du quartier Koumassi Grand Campement, d'être connectées au réseau d'eau public. Il explique aussi que ce programme consiste à réaliser 35 km de canalisations et à organiser des ateliers de renforcement de capacités des bénéficiaires. De plus, il précise que les branchements sociaux seront faits à partir de certains critères qui devraient permettre de toucher véritablement les populations les plus vulnérables. En ajoutant que chaque maison n'aura à payer que 10 000 FCFA (environ 17 \$) au lieu de 167 000 FCFA (environ 288 \$) pour se voir raccorder au réseau d'eau potable.

Notons que la 1^{ère} phase de ce projet qui a eu lieu entre 2014 et 2016 a permis de financer 8 810 branchements dans les communes de Yopougon, Abobo et Koumassi, à hauteur de 1,5 milliard FCFA (environ 3 millions \$). Rappelons que ce projet de branchements sociaux de distribution d'eau potable fait partie intégrante d'un important programme d'investissement initié par les autorités ivoiriennes dénommé « Eau pour tous ». L'objectif de ce programme consiste à mettre un terme définitif aux pénuries d'eau que connaît la Côte d'Ivoire. Ceci, en assurant un accès continu à l'eau potable à 100 % de la population ivoirienne. Mais aussi, à travers la mise en place de mécanismes de gestion rationnelle et durable des ressources en eau disponibles, afin d'offrir un meilleur coût d'accès à l'eau potable à ces populations.

La première phase de ce programme qui s'étend de 2016 à 2020 nécessitera des investissements estimés à plus de 200 milliards FCFA (environ 364 millions \$). Notons, par ailleurs, que ce sont au total 1320 milliards FCFA (environ 2,4 milliards \$) d'investissements qui seront nécessaires pour assurer un accès à l'eau potable à 100 % de la population ivoirienne.

Source : Agence d'Informations Économiques africaines, ECOFIN Hebdo.

Document 4e : Inde : Coca-Cola accusé de dilapider l'eau des agriculteurs

Une usine d'embouteillage de la firme américaine Coca-Cola a été condamnée à fermer jeudi 19 juin en Inde, sur ordre des autorités chargées du contrôle de la pollution de la région de l'Uttar Pradesh, dans l'est de l'Inde. Cette usine, située à côté de Bénarès et qui produit des sodas sous différentes marques ainsi que de l'eau minérale, a, entre autres, été accusée d'extraire un montant excessif d'eau depuis la nappe phréatique, entraînant de possibles risques écologiques.

Ce n'est pas la première fois que la multinationale américaine est condamnée à fermer une usine en Inde pour des raisons écologiques. Mais cette fois, cela arrive au moment où elle avait l'intention d'investir un montant record dans le pays.

L'entreprise américaine va faire appel, vendredi 20 juin, de cette décision. Dans cette région agricole située à 30 kilomètres de Bénarès, les paysans ont vu leurs puits s'assécher et leurs pompes à main devenir inutiles. Cette usine de boissons, installée depuis quinze ans, est la plus grande industrie de la zone, et consommerait 300 000 litres d'eau par jour en moyenne. En 2009, les autorités locales ont déclaré que les nappes phréatiques étaient à un niveau critique.

Aujourd'hui, elles accusent Coca-Cola de les mettre en péril, en plus de rejeter des déchets polluants. Une autre usine de la firme américaine, située dans la région aride du Rajasthan, est également la cible de telles accusations, alors qu'une troisième a déjà fermé au Kerala, il y a dix ans pour les mêmes raisons.

Cela arrive au moment où Coca-Cola a décidé d'investir 5 milliards de dollars en Inde d'ici à 2020, pour en faire son 5^e marché mondial. Mais ces usines sont très gourmandes en eau, une ressource dont l'Inde manque cruellement. Le ministre de l'Environnement avouait mercredi qu'un quart du pays était en voie de désertification.

Source : S. Farcis, *Radio France International*, publié le 20-06-2014.